



## SOMMAIRE

La réponse au plan Algrain	2
Succès pour l'I.I.F. de Nancy	8
Entrevue avec la direction du c.n.r.s.	9
Les possibilités d'avancement	12
Les fiches à remplir	13-14
Le C.m.a.s. des 14 et 15 mai	15
Le 23 mars avec les sidérurgistes	16
L'opinion d'un « grand patron »	18
La commission « femmes travailleurs »	22
I.n.s.e.r.m. — actualités	23
La C.g.t. partout à l'initiative	27
Droits syndicaux et sociaux	29
Le 7 <sup>e</sup> congrès de l'U.g.i.c.i.	30
Berufsverbote et Interdits professionnels	34
Coopération scientifique européenne	35
Courrier des lecteurs	38
Quelles Informations ? Votre avis	39-40

# UNE RÉALITÉ QUI S'IMPOSE AUSSI AU CNRS ET A L'INSERM !

Pour la première fois, les statistiques officielles sont obligées de reconnaître la régression générale du pouvoir d'achat des salariés, et ce malgré le truquage permanent de l'indice gouvernemental de mesure du coût de la vie.

La situation de l'emploi est dramatique, on approche le chiffre de 1.800.000 chômeurs.

Dans tous les domaines, la couverture sociale des travailleurs est remise en cause.

Les libertés démocratiques et les droits syndicaux sont gravement menacés.

Dans le secteur privé comme dans le secteur public, cette offensive anti-sociale de grande ampleur se traduit également par le refus de négocier sur le fond les problèmes revendicatifs essentiels des travailleurs.

Dans le même temps, se développe une grande opération idéologique pour faire accepter par les travailleurs l'intégration européenne, comme solution miracle à leurs difficultés.

La réalité de cette situation économique et sociale catastrophique est-elle évidente au niveau du CNRS et de l'INSERM ?

Quelques faits permettent d'en juger, pour en tirer les conclusions qui s'imposent dans notre combat syndical : Nos rémunérations accusaient déjà pour 1979 un « trou » de 1,4 % à la fin mars, auxquels il faut ajouter le retard accumulé en 1978 et les années précédentes, plus la fraction découlant du relèvement des cotisations de la sécurité sociale, plus l'amputation d'une partie de la maigre augmentation due aux promotions, en raison de leur effet toujours plus tardif, plus la répartition toujours discriminatoire de la prime, etc, etc.

Du côté l'emploi, les personnels de la

recherche sont également touchés, avec certains de leur collègues hors-statut « non-intégrables » pour le lincencement devient une réalité dramatique, s'ajoute, après la remise en cause de fait de la sécurité statutaires.

La pénurie budgétaire qui frappe tous les secteurs de l'action sociale du CNRS et à l'INSERM est d'autant plus ressentie par les personnels, qu'ils subissent des applications toujours plus restrictives des acquis sociaux réglementaires.

Les atteintes aux droits syndicaux se multiplient dans nos laboratoires, sous les formes les plus variées et les plus insidieuses pour freiner l'action syndicale, comme par exemple les interventions scandaleuses de la direction du CNRS pour empêcher que s'exprime la solidarité avec la lutte nationale des sidérurgistes.

Quant aux libertés démocratiques, l'affaire « BOISGONTIER » dont nous parlons dans ce bulletin, montre que les « berufsverbot » en vigueur en RFA que l'on nous cite comme modèle dans l'ogération d'intégration européenne, existent déjà au CNRS.

L'évidence du lien étroit entre nos préoccupations et celles de tous les travailleurs nécessite donc, plus que jamais, de mener notre action sous deux aspects étroitement imbriqués : — la lutte quotidienne, pied à pied, dans nos laboratoires pour défendre les acquis revendicatifs des personnels, les étendre et faire prévaloir notre conception d'une recherche scientifique au service de la population,

— l'élargissement de nos actions, leurs coordinations avec celles des travailleurs des autres secteurs, pour combattre l'ensemble de la politique gouvernementale et patronale d'astérite, de sacrifice et d'abandon national.



1<sup>er</sup> FEVRIER

## LA RÉPONSE DES PERSONNELS AU PLAN AIGRAIN



Le coup de semonce du 1<sup>er</sup> février : une grève très largement suivie dans tous les laboratoires du C.n.r.s. ; une puissante manifestation à Paris et une multitude d'actions locales ; deux mille chercheurs et I.t.a. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. réunis à la Mutualité où Richard Varin, secrétaire national du S.n.t.r.s.-C.g.t. et Jean-Pierre Bonvalet, au nom de l'intersyndicale de l'I.n.s.e.r.m., tiraient les enseignements de cette journée : contraindre le pouvoir à renoncer au plan Aigrain contraire à l'avenir du pays et condamné par l'ensemble des travailleurs de la recherche.

Depuis le « célèbre » conseil interministériel de septembre 1978, il faut avoir le nerfs solides lorsque l'on est chercheur ou I.t.a. du C.n.r.s., et que l'on est à juste titre plus inquiet pour son avenir et celui de son laboratoire.

Des rumeurs « incontrôlées » aux « fuites officieuses » sur l'éclatement imminent du C.n.r.s., en passant par les « déclarations tranquilisantes » sur le fait que presque rien ne sera remis en cause, tout y est passé pour désorienter les personnels et tenter de les préparer à subir une réforme... que l'on ne voit pas. En fait, la réforme est présente, elle se manifeste chaque jour, par petite touche, dans la réorientation d'un laboratoire, dans la mise en œuvre d'un nouveau programme de recherche ou d'un nouvel accord avec le privé, elle se traduit dans la réaffectation — ou plus exac-

tement le redéploiement — des I.t.a., et toutes les petites attaques contre les droits statutaires des personnels, acquis par les luttes depuis plusieurs années.

Mais cette mise en place du plan Aigrain par doses homéopathiques ne signifie pas pour autant que des mesures plus radicales sont abandonnées, au contraire, il est plus que probable que toutes ces mini-réformes ont pour objet de préparer les personnels à celles-ci.

**La vigilance, et surtout l'action sont plus que jamais à l'ordre du jour pour combattre pied à pied, dans chaque labo, toutes les remises en cause, que ce soit dans l'activité et l'orientation des recherches, ou dans la situation des personnels.**

Ces actions, ce sont les personnels eux-mêmes qui doivent en débattre,

pour en déterminer les objectifs et les formes, pour battre concrètement en brèche le plan Aigrain dans ses applications les plus camouflées.

Le S.n.t.r.s.-C.g.t., ses sections, ses militants auront le souci d'apporter en permanence leurs analyses, leurs appréciations, leurs propositions, pour que la riposte soit massive, unitaire et permanente.

**Les personnels ne partent pas de « zéro » dans cette bataille longue et difficile, ils ont à leur actif tout l'acquis des luttes syndicales pour la défense du C.n.r.s. et de ses personnels, et à cet égard le « coup de semonce » du 1<sup>er</sup> février pèse lourdement dans la balance.**

Le pouvoir et la direction du C.n.r.s. savent aujourd'hui que les personnels ne sont pas décidés à subir la « réforme » et qu'ils ont la capacité avec leurs organisations syndicales, et en premier lieu le S.n.t.r.s.-C.g.t., de s'opposer au démantèlement du C.n.r.s. (même sous une fiction d'unité maintenue) pas plus qu'ils n'accepteront de voir remettre en cause leurs garanties statutaires et leurs conditions de travail.

### LE 1<sup>er</sup> FEVRIER EN BREF

- Une grève très largement suivie dans tous les laboratoires du C.n.r.s., avec des pourcentages atteignant 95 % dans certains d'entre eux.
  - Une grande salle de la Mutualité comble avec plus de 2.000 chercheurs et I.t.a. du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m., réunis pour entendre les analyses du S.n.t.r.s.-C.g.t., du S.n.c.s.-F.e.n., du S.g.e.n.-C.f.d.t. et du S.n.p.c.e.n.-F.e.n. sur les projet gouvernementaux, ainsi que leurs propositions d'action face au « plan Aigrain » (voir ci-après l'intervention du S.n.t.r.s.-C.g.t.).
  - Une puissante manifestation dans Paris, avec plusieurs milliers de participants, qui ont informé la population par la distribution de 40.000 tracts sur le parcours, et le soir même dans toutes les gares parisiennes.
  - La présence à la Mutualité et à la manifestation parisienne de plusieurs centaines de délégués d'une quinzaine de centres de province, dont notamment 72 délégués d'Aix-Marseille.
  - Une multitude d'actions locales, surtout dans les grandes villes de province, allant de la conférence de presse régionale à la manifestation de rue avec distribution de tracts à la population, par exemple :
- Nancy :** manifestation dynamique d'une centaine de personnes à l'AD

de la circonscription, 1.500 tracts à la population, conférence de presse (7 minutes à FR3 aux actualités régionales).

**Lyon** : assemblées générales par secteurs scientifiques réunissant 150 personnes, conférence de presse.

**Orléans** : manifestation à l'A.d., pétitions avec 250 signatures remises aux élus locaux et à la préfecture.

**Caen** : distribution de tracts dans tous les centres commerciaux de la région.

**Strasbourg** : manifestation de 200 personnes au siège de l'A.d., A.g. à Cronembourg avec FR3 (interview du secrétaire du S.n.t.r.s.-C.g.t.), conférence de presse.

**Grenoble** : assemblées générales au groupe de labos C.n.r.s. et au Campus (au total plus de 200 personnes) 1.500 tracts distribués.

**Marseille** : très forte délégation à Paris (72 personnes) au G.l.m. 95 % de grévistes, entrevue à l'A.d. et conférence de presse.

**Montpellier-Banyuls** : A.g. dans tous les labos (150 personnes) délégation à la préfecture, sitting-repas au siège de l'A.d. (une centaine de participants) conférence de presse, interview sur FR3.

**Toulouse** : 150 participants à l'A.g. en microscopie électronique, pétition signée par 500 personnes, conférence de presse, manifestation au siège de l'A.d. avec délégation de Moulis et d'Odeillo, 5.000 tracts à la population.

**Bordeaux** : A.g. et manifestation à l'A.d., conférence de presse.

Ce bref panorama qui est loin de rendre compte de l'ensemble des initiatives locales, montre que cette journée a été une étape importante — mais seulement une étape — dans la longue et difficile bataille pour défendre le C.n.r.s. et ses personnels.

## UN LARGE SOUTIEN DANS L'OPINION PUBLIQUE

A la liste impressionnante des articles publiés dans la presse régionale, il faut ajouter les témoignages apportés par de nombreux élus locaux et régionaux, et par des organisations syndicales locales, au cours des diverses actions du 1<sup>er</sup> février, que nous nous excusons de ne pouvoir publier, voici la liste des participants et des messages reçus à la Mutualité :

### ● Etaient présents au meeting de la Mutualité

Thérèse Hirsberg, secrétaire générale de l'U.g.f.f.-C.g.t., membre de la C.e.



Le 1<sup>er</sup> février, une puissante manifestation (ci-dessus), se rend au ministère où M. Aigrain attend les grévistes (ci-dessous).



La grande salle de la Mutualité était comble.



confédérale de la C.g.t.; Pierre-Philippe Rey, membre de la commission permanente du S.g.e.n.-C.f.d.t.; Marius Delsal, secrétaire de la F.e.n.-C.g.t.; Elie Stephen, du Bureau National du S.n.e.s.u.p.-F.e.n.; D. Vermeire, secrétaire C.g.t.-I.n.r.a.; Délégation du S.g.e.p.e.n.-C.g.t.; Robert Vizet, député communiste; J.-P. Chevènement, député socialiste, rapporteur du budget de la recherche à l'Assemblée nationale; Françoise Durand, Conseiller de Paris groupe communiste; M.-T. Valadas, secrétaire de l'U.g.i.c.t.-C.g.t.; Claude Lecaille, responsable des problèmes de la recherche, Fédération de Paris du P.c.f.; Noëlle Marillier, conseillère de Paris du bureau de la Fédération de Paris du P.s.; M. Bidar, conseiller de Paris.

Les journalistes de : l'A.f.p., Le Monde, l'Humanité, Antenne 2, Le Matin, l'Hebdomadaire Médical.

#### ● Les messages reçus au meeting de la Mutualité

Bureau Confédéral de la C.g.t.; Confédération C.f.d.t.; André Henry, secrétaire général de la F.e.n.; Bureau National du S.n.e.s.u.p.-F.e.n.; E. Camy-Peyret, secrétaire général S.n.e.s.-F.e.n.; Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens C.g.t.; S.n.p.e.s.-C.g.t.; Syndicat C.f.d.t. de l'O.r.s.t.o.m.; Syndicat C.g.t. de l'I.n.e.d.; Sections syndicales S.n.t.r.s.-C.g.t. et S.g.e.n.-C.f.d.t. du Palais de la Découverte; Syndicat C.g.t. de l'I.n.r.a.; S.p.e.p.e.n.-C.g.t.; U.n.s.e.a. (C.e.a.) C.g.t.; Collectif intersyndical interministériel des gestionnaires de recherche et d'études sur contrat; Robert Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée Nationale; Gaston Defferre, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale; Marcel Champeix, président du groupe socialiste au Sénat; Danielle Bidard au nom du groupe communiste au Sénat; G. Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris; Henry Meillat, secrétaire du groupe communiste au Conseil de Paris; groupe communiste à l'Hôtel de Ville; Fédération de Paris du P.s.; Fédération de Paris du P.c.f.



### ALLOCUTION DE RICHARD VARIN SECRETARE NATIONAL DU SNTRS-CGT AU MEETING DU 1<sup>er</sup> FEVRIER



Jamais Secrétaire d'Etat à la Recherche n'a acquis en aussi peu de temps la notoriété de M. Pierre Aigrain. Il est vrai que quelques semaines après sa nomination à ce poste, dans le nouveau gouvernement Barre rescapé des élections de mars dernier, M. Aigrain a fait preuve d'une rare détermination à exprimer publiquement sa volonté d'ouvrir les laboratoires publics au secteur privé et à prêter des chercheurs aux entreprises, ainsi que le rapporte le journal « les Echos » de juillet dernier.

Il faut d'ailleurs rendre justice au Secrétaire d'Etat à la Recherche, en reconnaissant qu'il n'a pas perdu de temps pour mettre en application ses orientations.

Dès le mois d'août 1978, il met en place à l'INRA une procédure d'audit scientifique, véritable commission de contrôle politique ayant pour objectif, selon ses propres termes de M. Aigrain :

1) de formuler un avis sur les travaux que poursuit actuellement l'I.n.r.a. en regard des orientations de la politique agricole et agro-alimentaire, sur la qualité de l'effort de recherche déployé et sur les conditions d'utilisation des moyens mis à la disposition de l'I.n.r.a.;

2) de proposer toutes mesures utiles pour lui permettre de jouer un rôle plus efficace et d'améliorer ses liaisons avec le monde économique.

Début septembre, le C.e.a. met à la disposition de la société Thomson les résultats de ses travaux dans le domaine de l'électronique, le tout de concert avec M. Giraud, ministre de l'Industrie, qui fut en son temps chargé de dénationaliser le nucléaire, alors qu'il dirigeait le C.e.a., en faveur du groupe Empain.

Dans la même foulée, une série d'accords entre le C.e.a. et Thomson et Motorola (firme américaine) sont annoncés, ainsi qu'un accord avec Rhône-Poulenc pour les matériaux de pointe dans le cadre d'une société conjointe Rhône-Poulenc - C.e.a.

Début octobre, de passage à Toulouse, M. Giraud annonce d'importantes réformes du Centre National d'Etudes Spatiales dont il précisait ainsi le sens : « placer l'industrie française dans les créneaux où apparaissent dès aujourd'hui des marchés prometteurs et souder étroitement le C.n.e.s. aux industriels ».

La recherche spatiale étant ainsi tout bonnement encouragée par Giraud à ne « pas avoir de complexe à sortir du spatial ».

On le voit, M. Aigrain n'a pas attendu le fameux conseil interministériel du 13 septembre

dernier, pour mettre en œuvre ses orientations fondamentales.

Ceci étant, le conseil interministériel du 13 septembre a eu au moins le mérite de la clarté et de la précision quant aux intentions gouvernementales en matière de recherche.

On peut résumer ces intentions en quelques mots-clés en matière d'emploi : obligation de mobilité et de disponibilité.

En matière de structure une structure centrale de décision plus efficace, et des départements susceptibles de fonctionner comme de véritables « agences d'objectifs ».

En matière de financement, le maître mot, c'est le « pilotage par l'aval » : une partie des crédits allant actuellement directement aux organismes publics par la voie budgétaire normale transitera vers les entreprises (...) qui pourront désigner les laboratoires publics chargés de réaliser les programmes, et M. Aigrain d'ajouter afin que toute ambiguïté soit levée une certaine concurrence sera ainsi instituée entre ces derniers.

Le communiqué officiel publié à l'issue de ce conseil prend soin de préciser que tout ceci concerne certains organismes, tels que le C.n.r.s.

Jamais depuis novembre 1975, le discours gouvernemental n'a été aussi clair, c'est ainsi que M. Aigrain déclare : « Il convient que le potentiel de recherche français s'adapte aux exigences socio-économiques, que les laboratoires publics puissent collaborer avec les entreprises, dans le double souci de valoriser leur effort de recherche fondamentale et d'en orienter la qualité vers des objectifs utiles à l'ensemble de la collectivité ».

Les exigences socio-économiques dont fait état M. Aigrain, sont fort bien précisées dans les travaux pour la révision du VII<sup>e</sup> Plan effectué en 1978 X on peut ainsi lire au nombre des propositions tendant à renforcer la compétitivité de l'économie et pour que la politique industrielle rende notre système productif (citation) cohérent avec la division internationale du travail X cette recommandation : les aides à l'industrie doivent être reconsidérées et prioritairement orientées vers le soutien de la recherche — développement et de l'innovation industrielle, et vers la détection de nouveaux exportateurs.

Ainsi après le plan Davignon sur la sidérurgie dont on connaît les effets en Lorraine et dans le Nord, le rapport Guichard sur les collectivités locales, et le rapport Guillaumet sur la S.n.c.f. qui vise à terme à désengager les responsabilités de l'Etat, nous avons désormais le Plan Aigrain pour la recherche.

Sans doute serait-il injuste de laisser au seul Aigrain la paternité d'une orientation, dont le ministre des universités, Alice Saunier-Séité, avait tracé les grandes lignes au cours de son audition au C.e.s. en février dernier, en se livrant à une brutale attaque contre le C.n.r.s., et mettant en cause nommément sa direction générale et ses instances scientifiques.

Attaques qu'elle réitère en septembre dernier, dans le style que lui connaissent bien les journalistes, en dénonçant violemment les techno-structures de la recherche devenues de plus en plus lourdes et contraignantes visant ainsi directement le comité national du C.n.r.s. Non seulement le Plan Aigrain - Saunier-Séité n'apporte aucune réponse aux problèmes revendicatifs des personnels, mais il constitue une véritable offensive contre l'effort public de recherche sommé de se plier aux exigences actuelles de la crise, notamment en aidant les sociétés multinationales dans leurs luttes pour la domination des marchés extérieurs.

Comment prétendre améliorer les relations entre la recherche publique et l'industrie en fondant cette relation sur la pratique du pilotage par l'aval ?

Comment prétendre développer une recherche de qualité audacieuse, tandis que l'aval par lequel on voudrait nous faire piloter est en train d'organiser la destruction de notre appareil productif, comme en témoigne la situation dans la sidérurgie ?

Que ce même secteur aival a liquidé progressivement nos secteurs de pointe ?

Il faut une audace singulière pour rendre les chercheurs coupables d'une situation dont seuls les états-major des grandes firmes sont responsables en organisant la fermeture de leurs propres centres de recherche, dont on pourrait multiplier les exemples.

En vérité, le pouvoir tente de pallier les carences du secteur privé dont il a encouragé le développement, en s'efforçant d'insérer plus étroitement le potentiel public de recherche à des stratégies étrangères à l'intérêt national.

La vérité, c'est que la part de la recherche fondamentale dans l'enveloppe budgétaire est passée de 28 % à 24 % en quatre ans.

Depuis 1968, le rapport de la défense nationale de recherche à la production intérieure brute n'a fait que décroître, passant de 2,16 % à 1,8 % en 1978. Tendence que ne vient pas corriger le budget 1979.

La légère progression du budget 1979, en francs courants, ne suffit pas à corriger la tendance générale à la baisse des autorisations de programme en francs constants telle qu'on l'enregistre depuis 1969, elle ne permet pas de parler d'un début de reconstitution de l'outil de recherche, comme l'a déclaré la Direction du C.n.r.s. au cours du dernier conseil d'administration. Au contraire, par effet cumulatif, cela constitue une amputation telle du « pouvoir d'achat » des formations de recherche que bon nombre d'entre elles sont à la limite de l'asphyxie. Des secteurs entiers, hors programme d'action prioritaire sont marginalisés, leurs équipes vouées au dépérissement.

En matière d'emploi, l'évolution budgétaire du C.n.r.s. ne respecte pas contrairement aux propos officiels, le taux de progression de 3 % décidé au conseil ministériel de février 1975. (rappelons que ce taux était considéré comme insuffisant par la commission recherche du VII<sup>e</sup> Plan qui estimait que seule une progression de 5 à 6 % permettait de redresser la situation démographique de l'enveloppe recherche).

Non seulement le taux de 3 % n'est pas respecté, mais il distingue les chercheurs des I.t.a.

Ainsi, le taux de progression des postes par rapport à 1978 sera de 2,25 % pour les chercheurs et 0,64 % pour les I.t.a.

Cette progression différenciée des emplois de chercheurs et d'I.t.a., marquée par le faible

taux de croissance des I.t.a. aggrave dangereusement la structure de l'emploi scientifique, en ne permettant pas un rapport de 2 I.t.a. par chercheur, rapport considéré comme un seuil minimum d'équilibre pour la plupart des offices internationaux.

Qui plus est, la décroissance permanente des créations de postes d'I.t.a. renforce le blocage général des carrières.

Il n'est donc pas exagéré de considérer que la première des menaces contre le C.n.r.s., c'est la régression constante de ses moyens financiers et humains.

Dans ce contexte, les déclarations d'Aigrain estimant que notre politique de recherche devra désormais s'apprécier moins en fonction de la quantité de ses moyens qu'en fonction de la qualité des résultats qu'elle propose pour affronter les grands problèmes sociaux et économiques prennent une résonnance qui en dit long sur la volonté du pouvoir de maintenir la recherche dans un état de régression marquée.

N'en doutons pas, c'est bien le plan Aigrain que le pouvoir veut s'efforcer d'appliquer au C.n.r.s., et la campagne menée actuellement par le pouvoir qui vise à désamorcer la réaction des personnels ne peut nous encourager qu'à la plus grande vigilance à l'égard des manœuvres de diversions en cours et à renforcer nos actions.

A lire l'interview d'Aigrain dans « Le Monde » du 18 janvier, tout laisserait à penser qu'en définitive les choses ne sont pas aussi graves que cela, que les chercheurs sont inquiets par nature ainsi qu'il le dit.

Nous n'avons pas l'illusion de croire qu'une restructuration passe nécessairement par la promulgation d'un décret, comme une certaine campagne orchestrée par le pouvoir tendait à la faire croire jusqu'à présent.

Nous avons des yeux pour voir, et des oreilles pour écouter.

Des oreilles pour écouter les propos rassurants tenus par les différentes directions scientifiques du C.n.r.s. pendant la dernière session d'automne, tandis que sous nos yeux, pour la première fois les commissions élues du Comité National se sont vues retirées toute décision dans la répartition des crédits aux formations, tandis que seuls les comités sectoriels restreints et nommés assuraient ce travail au mépris de toute concertation avec la communauté scientifique élue.

Que s'est-il passé, si ce n'est le désaisissement total des prérogatives du Comité National au profit des « structures centralisées » dont fait état le plan Aigrain ?

Oui, nous sommes en face d'une tentative concrète d'application du plan Aigrain au C.n.r.s.

La voie choisie par le pouvoir semble être la tactique des petits pas et de la dose homéopathique, il encourage les directions à rassurer les personnels, voire à prendre en charge une partie des aspirations de la communauté scientifique, tandis qu'il cherche à contourner les mécontentements, résolu à appliquer ses orientations.

La rapidité même avec laquelle se mettent en œuvre les orientations doit retenir notre attention, qu'on en juge :

En juillet, un texte intitulé projet de création d'un groupement d'intérêt économique associant le C.n.r.s. et le groupe d'Etat S.a.n.o.f.i. en vue de recherches et de développement d'intérêts pharmacologiques voit le jour.

En novembre dernier, avec la plus grande discrétion, M. Chabbal, directeur général M. Morel, D.s. de la chimie et M. Pottier, directeur des « programmes base scientifique des médicaments » se déplacent à Toulouse pour examiner le problème.

Le résultat ne se fait pas attendre : par le biais des laboratoires Pancor, contrôlés à 50 % par Sanofi ((2<sup>e</sup> groupe pharmaceutique fran-

çais) et filiale d'Elf-Erap, le laboratoire de pharmacologie et de toxicologie se voit contraint d'accueillir 16 à 17 personnes de la Sanofi, de financer les hébergements, de mettre à la disposition du groupement le matériel lourd — la Sanofi ne prenant en charge que les frais de petit matériel.

But du groupement : la recherche et le développement de nouveaux médicaments. Le projet précise qu'aux chercheurs du secteur public, cette action devrait assurer une stimulation de leur réactivité, attendue par une opinion publique altérée quant à la rentabilité d'activités spéculatives, jugée souvent comme excessivement dogmatique, et mal perçue dans leur finalité.

L'opinion publique a bon dos dans cette affaire. La réalité étant que la liberté d'activité, de publication du laboratoire se trouve sérieusement compromise dans une opération destinée uniquement à dégager la grande industrie du poids financier de la recherche.

Il en est de même de la création d'une société civile qui embauchera environ 80 personnes sur un statut de droit privé, pour construire et gérer le projet radio astronomique franco-allemand.

Par ailleurs, on vient d'apprendre l'existence d'un projet d'Institut de Mécanique regroupant plusieurs laboratoires propres du C.n.r.s., dont le mode de financement serait assuré par la seule voie des contrats.

Ces exemples montrent bien que le plan Aigrain est une réalité bien vivante, que nous devons le mettre en échec au risque de voir le C.n.r.s. vidé de sa substance et écarté de sa mission.

Le secret qui en toure la mise en œuvre de tels projets va de pair avec le mépris dans lequel sont tenus les personnels qui se voient imposer par la voie autoritaire les nouvelles orientations.

C'est dans ce cadre de l'application du plan Aigrain qu'il faut situer la circulaire du 20 décembre concernant la nouvelle procédure d'affectation pour le recrutement et l'affectation des I.t.a. Non seulement la direction n'a pas pris soin de consulter les organisations syndicales en violation des textes sur le droit syndical, mais elle met en œuvre une procédure autoritaire destinée à éponger les agents sur article 46.

D'une part, cette mesure prépare la liquidation des clauses de garantie de l'emploi des I.t.a. contenues dans notre statut, d'autre part, elle réaffirme l'autorité absolue des directeurs scientifiques qui seront seuls à juger des affectations et à les imposer aux responsables de laboratoires.

Dans la même période, la direction prenait la décision de supprimer l'automatisme de l'attribution des aides mensuelles en cas de longue maladie, enfin elle décidait de moduler la prime de participation d'1/6 pour 30 jours de maladie, alors qu'auparavant elle appliquait ce 1/6 qu'au bout de 60 jours.

Il s'agit là de graves atteintes aux acquis des personnels qui donnent la mesure du contenu des mesures Aigrain !

La direction veut aller plus loin. C'est ainsi qu'elle a indiqué que des réformes du Directoire et du Conseil d'Administration du C.n.r.s. étaient à l'étude, dont le fil directeur ne serait autre qu'une séparation entre la gestion et l'élaboration de la politique scientifique.

Mais comment est-il possible de concevoir une politique cohérente en dehors des personnels et de la reprise en compte de leurs intérêts ?

Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de grande politique de recherche sans que soient résolus les grands problèmes revendicatifs en suspens ! Nous ne faisons aucune séparation entre la satisfaction des revendications essentielles et le développement du C.n.r.s. !

Comment fonder une politique de recherche

en oubliant ceux-là même qui sont les auteurs du progrès scientifique.

On chercherait en vain une réponse à ces questions dans la conférence de presse du 13 septembre. Tout au contraire, le pouvoir veut figer le contentieux revendicatif en aggravant la situation de l'emploi.

Cependant les responsables de formation et l'ensemble des scientifiques savent par expérience pour y être confrontés dans leur pratique quotidienne que des milliers d'ingénieurs, de techniciens et d'administratifs ont des postes sans rapport avec leurs qualifications — et que le blocage de leur carrière crée un handicap constant au bon déroulement du travail d'équipe.

Situation admise en juin par le directeur général sans qu'aucune réponse n'y ait été apportée depuis.

De même, nous affirmons qu'une recherche de qualité a besoin d'un personnel administratif spécifique, auquel la direction du C.n.r.s. rendait hommage en janvier dernier sous la pression des administratifs en lutte!

Comment pouvons-nous tolérer que nos collègues administratifs qui contribuent à l'effort de recherche vivent dans une disparité de traitement permanent avec les ingénieurs et techniciens et qu'ils se voient refuser ce dont chacun reconnaît le bien-fondé : l'égalité de leur prime avec celle des techniciens!

Comment admettre cette organisation systématique du licenciement de certaines de hors-statuts qu'est devenu le fameux plan d'intégration de novembre 1976?!

Enfin, plus de 1/3 des agents des P.o.s. reclassés à partir du décret du 24 août 1976 continuent d'attendre leur nomination effective.

Pour toutes ces raisons nous pensons que la lutte contre le plan Aigrain est indissociable de notre lutte pour l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble de ce lourd contentieux revendicatif.

Alors que pendant 8 mois, la direction n'a reçu aucune organisation syndicale — fait sans précédent dans l'histoire du C.n.r.s., voilà qu'on nous propose une entrevue avec la direction du personnel sans ordre du jour pour le 7 février!

La direction du C.n.r.s. doit savoir que le S.n.t.r.s.-C.g.t. ne se livrera pas à une parodie de rencontre — nous exigeons que le 7 février s'ouvrent de véritables négociations sur un calendrier précis.

De ce point de vue cette puissante journée de grève et d'action du 1<sup>er</sup> février doit être une étape dans la mise en mouvement des milliers d'agents du C.n.r.s., prolongée par des actions multiformes à tous les niveaux, locaux, régionaux et centraux, jusqu'à ce que s'ouvrent enfin de vraies négociations avec la direction et qu'enfin des solutions concrètes soient apportées aux revendications.

Nous pensons qu'il est possible de faire reculer le pouvoir et la direction à condition que se renforce l'unité des personnels et nous voulons croire que nos camarades de F.o. et de la C.g.c. se décideront enfin à prendre leur place à os côtés dans cette lutte pour la défense et le renouveau du C.n.r.s.

Dans quelques jours les élections pour le renouvellement du C.n.a.s. seront closes.

Dans le contexte actuel ces élections revêtent une double signification :

— d'abord, elles doivent être l'occasion de dire non à l'aggravation brutale des conditions de l'action sociale et de se prononcer pour une extension des conquêtes sociales du C.n.r.s.

— ensuite, elles doivent être l'occasion de mesurer le rapport de forces entre les syndicats représentatifs et la direction.

Nous appelons l'ensemble des personnels à s'exprimer le plus massivement possible pour les organisations syndicales qui sont aujourd'hui dans la lutte.

Pour notre part, nous espérons que la confiance qui nous a été accordée aux dernières élections se renouvelle avec la même force et qu'elle permette ainsi aux élus de la C.g.t. de prendre toute leur place dans ce combat pour la préservation et l'extension des conquêtes sociales au C.n.r.s.

Pour nous, les élections au C.a.e.s., s'inscrivent comme une étape dans le profond mouvement

de lutte contre les orientations du pouvoir que nous voulons travailler à développer.

La lutte dans laquelle nous sommes engagés risque d'être longue et difficile si l'on considère les moyens et la résolution de l'adversaire, c'est pourquoi nous pensons qu'il doit être l'occasion pour nous d'amorcer un grand débat avec l'opinion publique sur la recherche et le C.n.r.s. que nous voulons.

**Les orientations défendues dans le plan Aigrain visent à accroître les déséquilibres autant à l'intérieur de la recherche, qu'entre la recherche et les activités sociales.**

Elles sont marquées par la volonté de centraliser les décisions et d'étouffer l'expression des scientifiques, de même qu'elles se refusent à envisager toute forme de relation démocratique entre les personnels scientifiques et la population.

Nous pensons au contraire qu'une recherche de qualité au service des besoins sociaux et économiques et génératrice de connaissances nouvelles a besoin en priorité de moyens budgétaires qui permettent de redresser la situation catastrophique de l'ensemble des catégories de personnel scientifique et permettent d'assurer au C.n.r.s. les moyens matériels et technologiques que réclame sa mission.

Nous pensons également que la démocratisation la plus poussée du C.n.r.s. est une des conditions de son développement. Non seulement cette démocratie doit s'exercer depuis le niveau des directions d'organismes jusqu'au niveau des équipes de recherche, avec toutes les catégories de personnel — mais en outre elle doit permettre la mise en place de structures à tous les niveaux centraux, locaux, régionaux au sein desquelles doivent être représentés

et associés à la vie scientifique les représentants de la population.

Nous disons qu'il est devenu nécessaire pour le pays, comme pour le C.n.r.s. que les liens entre les besoins sociaux immenses et la recherche se développent au sein de structures d'échanges et de consultations permanentes.

Nous voulons une recherche puissante, à la fois capable de contribuer au progrès des connaissances, et capable de répondre aux besoins socio-économiques du pays et de sa population laborieuse.

Cette journée du 1<sup>er</sup> février doit pouvoir contribuer à populariser nos conceptions sur le rôle du C.n.r.s.

Elle est une étape importante dans la vie des succès revendicatifs que nous sommes résolus à imposer au pouvoir et à la direction du C.n.r.s.!

Cette journée du 1<sup>er</sup> février doit permettre d'imposer les moyens nécessaires au C.n.r.s. pour remplir sa mission!

Elle doit enfin porter un coup d'arrêt aux tentatives de démanteler le C.n.r.s. et de contrôler le pouvoir à renoncer au plan Aigrain contraire à l'avenir du pays et condamné par l'ensemble des travailleurs scientifiques!

### INTERVENTION DE J.P. BONVALET AU NOM DE L'INTERSYNDICALE (SNCS, SNTRS, SGEN)



Je voudrais donner ici, au nom de l'intersyndicale (S.n.c.s., S.n.t.r.s., S.g.e.n.) de l'I.n.s.e.r.m. quelques éléments spécifiques concernant l'I.s.e.r.m., par rapport à la politique de recherche et au plan Aigrain.

L'I.n.s.e.r.m. est en effet directement concerné par ces mesures. Ce n'est pas l'organisme privilégié dont l'image est présentée à l'opinion publique. Certes, il est moins défavorisé sur le plan budgétaire que ne le sont le C.n.r.s. ou d'autres organismes. Néanmoins, si l'on exclut la masse salariale, le pouvoir d'achat en francs constants des laboratoires stagne ou décroît.

C'est un organisme qui, en fait, vit déjà, peut-être plus que d'autres, ce qu'on appelle le plan Aigrain.

De taille relativement réduite (3.000 personnes) finalisé vers la recherche biomédicale et de santé, il se trouve réaliser déjà des conditions favorisant un pilotage « relativement » aisé et, croyez-moi, il est « bien », je veux dire « fermement » piloté.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui, pour le personnel de l'I.n.s.e.r.m., d'une grève qui serait en quelque sorte de « solidarité » pour le C.n.r.s., mais bel et bien d'une grève sur des problèmes spécifiques graves.

Les mesures du plan Aigrain, nous pouvons dire que, dans une certaine mesure, nous les vivons actuellement à l'I.n.s.e.r.m.

Le pilotage dit « d'amont », c'est-à-dire par les instances gouvernementales et ministérielles. L'I.n.s.e.r.m. est étroitement et de plus en plus

chapeauté par la D.g.r.s.t. N'est-il pas symbolique de voir que le responsable du secteur médical auprès du ministre de la recherche, M. le Pr Royer, a assisté, ce qui ne s'était pas vu depuis 5 ans, à la dernière session du conseil scientifique de l'In.s.e.r.m. C'est certes son droit, mais quel symbole que la présence directe, à présent, du représentant « es qualité » de la D.g.r.s.t. à ce conseil ! Pour ce qui est des options prioritaires, on peut, sans exagérer aucunement, affirmer que l'In.s.e.r.m. précède, va au devant des souhaits exprimés dans le plan.

Loin de préparer, en toute autonomie, et de présenter des options qui lui sont propres, qui seraient l'expression de l'analyse et des besoins ressentis, dans son domaine, par la population et les scientifiques concernés, l'In.s.e.r.m. s'inscrit a priori, délibérément et de façon automatique, dans le cadre du plan.

Il s'agit là, certes, d'un moyen de se faire « récompenser » (relativement aux autres, bien sûr) sur le plan budgétaire, mais où se trouvent là-dedans la réflexion, l'indépendance, même relative, l'efficacité, la démocratie, l'intérêt de la population.

Il n'est d'ailleurs que de voir la Pharmacologie et le génie biologique et médical, c'est-à-dire les deux secteurs qui intéressent le plus directement et le plus rapidement l'industrie, figurer au premier rang des priorités de l'In.s.e.r.m. pour se convaincre de l'étroite dépendance de l'In.s.e.r.m. par rapport aux objectifs économiques du gouvernement.

Cette adéquation se fait, notons-le, par un système de plus en plus élaboré, sophistiqué, de découpage vertical (par organe : cœur, rein...) et horizontal (discipline) permettant de bien délimiter les « cases intéressantes » et d'y transférer les moyens de l'In.s.e.r.m. Rien de tel qu'un découpage perpendiculaire pour mener une politique oblique, pourrait-on dire ! Rien de plus facile non plus, et sans rien changer aux statuts, si l'on considère l'importance quantitative formidable qu'a déjà prise la politique de financement contractuelle de l'In.s.e.r.m. Il y a quelques années, une enquête menée par des membres du Conseil Scientifique, avait montré que dans certains secteurs les trois quarts des crédits de fonctionnement (masse salariale exclue) était d'origine contractuelle.

Pas de survie pour une équipe sans contrats, et pas de contrats hors des axes prioritaires, pas d'axes prioritaires autres que ceux déterminés au ministère.

On peut ajouter à cela, pour s'en inquiéter, les diverses tentatives, réalisées ou non, pour mettre en place de grands laboratoires de « haut niveau », intriquant étroitement l'In.s.e.r.m., le C.n.r.s., l'Université, de telle sorte qu'au bout du compte aucun de ces organismes ne se trouve plus à même de contrôler l'orientation scientifique de ces ensembles, qui sont ainsi livrés : « bons à piloter ».

La notion de pilotage d'aval, par l'industrie utilisatrice, n'est pas moins inquiétante. Nous nous limiterons à l'exemple de l'industrie pharmaceutique.

Ce n'est certes pas la première fois que les firmes pharmaceutiques tentent, par des voies directes ou indirectes, de mettre la main sur le potentiel scientifique public dans le domaine qui l'intéresse. Rappelons l'opération I.a.m.o.v. (Inter Action Molécules - Organismes Vivants, de la D.g.r.s.t.) qui outre une politique de bourses, aboutissait à un véritable quadrillage région par région des potentialités de recherche publique intéressant les firmes, et à diverses opérations « séduction - menaces » incitant les laboratoires à marcher dans le bon sens, ou à faire le bon choix ! Rappelons les accords C.n.r.s. - Rhône-Poulenc, et le quasi-contrôle de Pasteur production (et par là de Pasteur fondation) par la S.a.n.o.f.i., filiale d'E.I.f. Erap. Aujourd'hui, il est vrai, nous ne connaissons pas d'accord global entre l'In.s.e.r.m. et l'industrie pharmaceutique. Mais combien d'accords partiels, pour raisons « alimentaires » entre

tel et tel laboratoire et telle ou telle firme ! Et puis de toutes façons, l'In.s.e.r.m. doit faire de la pharmacologie !...

Il faut bien s'entendre. Nous savons, nous pensons qu'il faut faire des médicaments. Nous souhaitons un développement actif de la recherche publique ou privée, pharmaceutique. Nous souhaitons une collaboration loyale, efficace, à égalité de droits et de devoirs avec l'industrie. Mais nous récusons formellement la notion de pilotage de la recherche médicale par l'industrie pharmaceutique ! Et cela pour au moins deux ordres de raisons.

Tout d'abord, les motivations des firmes pharmaceutiques (pour la France, elles sont à 70 % sous contrôle étranger) ne les autorisant en aucun cas à jouer un tel rôle. Leur motivation est en effet de réaliser des profits commerciaux, au mépris évident de l'intérêt des populations en matière de santé, comme cela a été nettement dénoncé par l'O.m.s. (cité dans Le Monde, 3-1-79) qui s'interroge même sur la simple possibilité de mener une politique de santé vraie tant que la toute puissance des sociétés multinationales n'aura pas été remise en cause.

Dans la revue française de gestion (septembre, octobre 1977), M. Mahieux expliquait tout crûment l'intérêt pour les firmes de faire travailler pour elles les laboratoires publics : gardant pour elles seules le plan d'ensemble de la recherche, telle firme peut donner des programmes partiels à tel ou tel laboratoire, ignorant le plan d'ensemble, laboratoire plus apte que la firme à mener le travail qu'il est d'ailleurs facile d'arrêter (ce qui paraît-il n'est pas le cas dans l'industrie privée) en cas d'échec ou de changement d'orientation. Quel mépris pour la recherche et les chercheurs !

Quelle ignorance délibérée de ce qu'est la recherche !

Cela conduit à s'interroger sur la capacité même de l'industrie pharmaceutique à piloter une recherche.

Dans un projet de document justificatif de la création d'un G.i.e. (groupement d'intérêt économique) entre la S.a.n.o.f.i. et un laboratoire du C.n.r.s. (le tout dans des locaux et avec du matériel C.n.r.s., bien sûr) on trouve les arguments suivants :

● un tel groupe pourra utiliser l'activité conceptuelle de la recherche fondamentale publique,

● il pourra transférer l'information scientifique vers l'industrie,

● il permettra d'en finir avec le « screening » au hasard de molécules pharmacologiquement actives, tel qu'il est réalisé, de façon de moins en moins intéressante par l'industrie,

● il permettra « de répondre avec souplesse aux incitations du marché du médicament.

On est effaré : c'est donc une industrie qui s'avoue dépassée, incompetente, qui ne veut que transférer des concepts et répondre aux lois du marché, qui devrait piloter la recherche ? C'est absurde et ce serait criminel !

On voit actuellement des progrès immenses en neurobiologie, qui déboucheront, à n'en pas douter, sur d'énormes progrès en thérapeutique. Ces progrès résultent d'efforts à long terme, depuis 10, 20 ans. Est-ce en « répondant avec souplesse aux incitations du marché » qu'on les aurait fait ?

Présentement, les firmes pharmaceutiques s'arrachent avec rapacité le moindre brevet dans le domaine des manipulations génétiques, riches de potentialités thérapeutiques. Il y a vingt ans, quelle firme s'intéressait à la génétique fondamentale ?

Il y a plus, et il faut s'interroger sur le problème de fond suivant : une politique de recherche en santé doit-elle être, comme elle l'est maintenant, basée exclusivement sur le « médicament » ?

Certes non, et chacun sait que, pour la santé publique, la prévention, l'urbanisme, l'environnement, les conditions et la médecine du travail, la médecine scolaire, les nuisances, les

données socio-culturelles en général... sont au moins, sinon plus, importantes que le « médicament » !

Mais voilà, contrairement aux médicaments, ces domaines ne sont pas générateurs de profit ! L'attitude de Mme Simone Veil, ministre de la Santé, et ministre de tutelle de l'In.s.e.r.m., est à cet égard pour le moins étrange. D'un côté, elle dénonce le « gaspillage » de médicaments, stigmatise les médecins qu'elle veut enfermer dans un « profil », attaque la Sécurité Sociale, dénigre l'hospitalisation publique.

Dans tout cela, pas un mot sur l'industrie pharmaceutique, blanche comme neige ! De l'autre côté, et dans le même temps, elle assiste sans rien dire aux actions de son gouvernement qui entend asservir la recherche médicale aux firmes pharmaceutiques.

Etrange cas de dissociation de la personnalité ! Il y avait à l'In.s.e.r.m. une division de la recherche médico-sociale, chargée justement de recherche en santé publique, et cherchant, justement, les interactions entre santé et conditions socio-économiques ou autres. Elle a été supprimée : pas assez souple pour entrer dans les cases du plan !

Il y avait à l'In.s.e.r.m. une division de la recherche médico-sociale, chargée justement de recherche en santé publique, et cherchant, justement, les interactions entre santé et conditions socio-économiques ou autres. Elle a été supprimée : pas assez souple pour entrer dans les cases du plan !

Non, décidément, il serait absurde et criminel de livrer la recherche biologique, médicale et de santé publique aux firmes multinationales, par un quelconque pilotage d'aval. Je ne développerai pas ici les questions relatives au dessaisissement des instances scientifiques de l'In.s.e.r.m. ni aux problèmes de statut du personnel, dans la mesure où ces aspects ne se différencient guère de l'In.s.e.r.m. au C.n.r.s.

Je dirai juste un mot du « tableau de bord » de plus en plus utilisé dans le domaine de la recherche. Le tableau de bord, nous le connaissons bien, à l'In.s.e.r.m., certainement plus qu'au C.n.r.s. Il recouvre en fait deux choses : au plan général, c'est un état constamment remis à jour de la recherche : qui fait quoi, où, comment et avec quels moyens, dans l'In.s.e.r.m. Cela, on en comprend l'utilité éventuelle, même si l'on peut s'inquiéter de l'utilisation qui peut en être faite. Mais c'est aussi, au plan individuel, une espèce de livret scolaire dont est affublé chaque chercheur, selon des critères arbitraires et qui lui échappent. Par exemple, 4 « points » pour un article en anglais, 2 pour un article en français, 1 pour un article au Sud de la Loire ! On pourrait seulement rire de cette caricature à peine forcée. Mais on rit moins lorsque l'on sait que ce tableau est de plus en plus consulté, à tous les niveaux (avec d'ailleurs fort peu de souci pour l'absence totale de discrimination entre discipline, qu'il implique) depuis le recrutement, au point qu'il est envisagé de supprimer, à l'In.s.e.r.m., les rapports d'activité scientifique.

Y aura-t-il une limite aux ravages technocratiques ?

En conclusion, je dirai deux choses :

1) l'In.s.e.r.m. est réellement, immédiatement, gravement menacé. Notre ministre de tutelle ne dit rien, ne répond rien. Il faut aller les voir, demander des réponses claires, et nous appelons tout le personnel à nous soutenir à cette occasion.

2) Il faut certes lutter dans les instances scientifiques, auprès de la direction, du ministère. Il faut faire plus. Il faut élargir et populariser la définition des besoins de recherche en santé. Pour cela, il est indispensable de développer une large information de l'opinion, des travailleurs. Il faut que ceux-ci puissent exprimer leurs besoins.

Il faut aussi avancer dans la voie d'une élaboration démocratique d'une politique de santé et de recherche en santé.



**INSTITUT DE LA LANGUE FRANÇAISE**

## **LE PROJET CHICAGO A NOUVEAU REPOUSSÉ**

Faudra-t-il un jour contacter les Etats-Unis pour avoir des informations sur l'état des recherches de la linguistique française ? C'est la question paradoxale qui se posait l'an dernier à cette époque à propos de l'avenir de l'Institut de la Langue française. Le projet « Chicago » vient d'être une nouvelle fois battu en brèche. Une décision d'importance qui correspond à une aspiration du personnel de l'institut de Nancy.

Le conseil de laboratoire et le comité de direction de l'I.l.f. se sont réunis respectivement les 21 et 22 mars 1979. L'ordre du jour portait sur deux points : le bilan de la réunion des linguistes tenue à Nancy les 22, 23 et 24 février 1979, pour un nouveau cahier de normes de rédaction pour le dictionnaire (U.r.l. 1) et l'examen de nouveaux projets de collaboration extérieure pour l'I.l.f.

Le personnel avait demandé depuis longtemps qu'une réflexion scientifique soit menée sur le dictionnaire afin d'en améliorer la rédaction. Cela

a enfin été fait. Il a été pris acte du caractère entièrement positif de cette réflexion. Il a été par ailleurs souligné qu'elle ne constituait qu'une étape, qu'elle devrait être poursuivie et que les modalités de son application dans la pratique rédactionnelle devraient être définies.

Nos représentants sont intervenus sur la politique générale du C.n.r.s. quant aux moyens et à la recherche informatiques ainsi que sur sa politique documentaire. Deux exemples précis ont été donnés : les menaces pesant sur l'I.r.i.a. (décentralisation - éclate-

ment, sacrifice de la recherche fondamentale au profit d'applications informatiques à court terme jugées « rentables » et les projets de restructuration - démantèlement du C.d.h.s.

Le directeur scientifique M. Pouilloux, a tenté de justifier ces projets en utilisant une argumentation bien connue : la mise en cause de la qualité du travail documentaire accompli par le C.d.s.h. par une violente attaque contre certains bulletins signalétiques accusés d'être « une honte pour la communauté scientifique ».

On se souvient de l'émotion qu'avait soulevée la révélation d'un projet d'« association » de l'I.l.f. avec l'Université de Chicago par lequel la direction du C.n.r.s. livrait l'ensemble des données informatisées du centre de Nancy. Le projet, mis en sommeil à la suite notamment de la vigoureuse campagne de presse menée à l'initiative du S.n.t.r.s.-C.g.t. et de l'opposition du comité de direction et des sections 35 et 36 du comité national, a fait résurgence. La direction du C.n.r.s. a tenté de le faire accepter par le conseil de laboratoire et le comité de direction ; elle espérait vraisemblablement pouvoir signer avec une délégation américaine dont l'arrivée à Paris pour le lundi 26 mars était annoncée devant le comité de direction.

Au conseil de laboratoire, une situation « délicate » était créée par la motion suivante, votée par tous les membres du conseil, y compris ceux du S.g.e.n. sauf les deux élus du

S.n.t.r.s.-C.g.t. : « Dans sa réunion du 21 mars 1979, le conseil du laboratoire se déclare favorable au principe de la coopération internationale, mais il tient à affirmer que tout accord concernant la base de données et la banque de textes de l'I.I.f. ne pourra être signé, notamment avec les Universités de Chicago et de Québec que lorsque les moyens (en matériel informatique en particulier) d'implantation et de fonctionnement de cette base et de cette banque, dans l'I.I.f. et à Nancy, auront été accordés par le C.n.r.s. » (10 pour, 2 contre).

Le comité de direction n'est pas entré dans ce marché de dupes, où l'on liait l'acceptation du projet Chicago à l'attribution normale de crédits pour le renouvellement d'un matériel informatique entrée-sortie vieilli. Par un vote unanime, il a souligné auprès de M. Pouilloux l'urgence de l'attribution des crédits déjà refusés deux fois par le C.n.r.s.

Le comité de direction, à la suite d'un long débat sur les conditions et les règles de la coopération internationale, sur l'effort financier qu'avait représenté la constitution des fonds de Nancy, sur les aspects commerciaux du projet de l'Université de Chicago, a repoussé le projet dans sa forme actuelle. Les sections 35 et 36, le comité de direction seront à nouveau consultés sur les suites qui seront données à l'entrevue avec la délégation américaine.

Le comité de direction a souligné la nécessité d'un colloque réunissant les utilisateurs de l'informatique dans la discipline (Linguistes, littéraires, etc.) dans le but de préciser les finalités et les modalités d'une banque de données. Il s'agit là d'une décision d'importance qui correspond à une aspiration de l'ensemble du personnel de l'I.I.f.

Le personnel nancéen de l'I.I.f. avait décidé un arrêt de travail au moment de la tenue du comité de direction, à l'appel du S.n.t.r.s. et du S.g.e.n., contre le projet Chicago. Cet arrêt a été suivi à 80 %.

## 27 MARS : ENTREVUE AVEC LA DIRECTION DU CNRS

# DANS LE DROIT FIL DE LA POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ

Marquée par quelques reculs, dus essentiellement à l'action, cette entrevue au plus haut niveau laisse entier le contentieux revendicatif, notamment en ce qui concerne la carrière des I.t.a.

Ouvrant la réunion, M. Chabbal, directeur général du C.n.r.s., a indiqué « qu'elle entrerait dans le cadre des entrevues trimestrielles convenues lors de la réunion du 20 décembre 1978, et que la prochaine aurait lieu le 20 juin ». Il a poursuivi en précisant « que ces réunions permettraient d'étudier les problèmes immédiats et à plus long terme, compte tenu des contraintes générales... on ne pouvait pas répondre positivement... à tout mais que cela permettait tout de même de s'informer réciproquement »...

**Le ton était donné : nous pouvons discuter... discuter et discuter!!!**

Au nom du S.n.t.r.s., G. Dupré est intervenu dans le sens des deux lettres adressées par le S.n.t.r.s.-C.g.t. au directeur général, le 22-12-1978 et le 19-1-1979 (voir S.n.t.r.s.-INFO n° 39-78 et n° 40-79) pour exiger que la direction change d'attitude et ouvre enfin de véritables négociations sur l'ensemble des problèmes intéressant les personnels. Il a rappelé notre exigence que la direction revienne sur toutes les décisions autoritaires et unilatérales prises dans la dernière période.

Répondant aux questions posées, le directeur général a d'abord souligné « que les déclarations des organisations syndicales faisaient état du double souci de défendre les personnels et l'organisme ».

Il a poursuivi en déclarant « que la direction avait conscience des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons tous ensemble, que dans ces conditions, particulièrement dures, alors que chercheurs et I.t.a. ont conscience de bien faire leur travail, et de bien servir le pays, ils se trouvaient en position d'accusés, devant cette situation, il nous fallait redresser mois après mois la vérité pour redonner à la recherche française une place plus importante ».

Avant de répondre aux différents points évoqués, il a conclu en indiquant « que dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, il fallait, à chaque fois, trouver les solutions permettant d'assurer les carrières et les moyens de travail ».

Le directeur général a ensuite abordé les différents points.

### LA SITUATION DE L'ORGANISME

La direction n'a pas apporté d'éléments nouveaux que nous ne connaissions déjà, elle a plutôt apporté un certain nombre de précisions.

C'est ainsi que, selon M. Chabbal, « depuis le 20-12, à l'occasion de plusieurs réunions (directoire, réunion de présidents de sections du comité national, réunions du Secrétaire d'Etat à la recherche et du ministre des universités avec les présidents de sections) l'unité du C.n.r.s. a été réaffirmée officiellement ».

« Il n'est pas question », a-t-il poursuivi « du moindre démantèlement, ni des structures ni du corps des personnels » !

« Il s'agit » a-t-il dit « d'organiser l'unité (comme c'est bien dit!) en officialisant les 7 ensembles que constituent les directions scientifiques sans aller au-delà, comme on pouvait le craindre à une époque ».

Concernant l'unité du C.n.r.s., il a par ailleurs donné l'information selon laquelle « le ministre des universités l'avait réaffirmée le 26 mars, veille de cette réunion, devant l'Académie des sciences ».

Sur les autres éléments de la réforme, le directeur général a ajouté « que le découpage actuel du comité national, quoiqu'imparfait, serait conservé ».

« En ce qui concerne le directoire, il a

**POUR LA LUTTE  
REGLEZ  
VOTRE  
COTISATION**

une vue d'ensemble appropriée à des discussions générales et sur des cas très concrets comme l'examen des laboratoires propres mais inadaptée à l'examen de politique de discipline. Ce qui implique que les **comités sectoriels** prennent plus d'importance pour mieux associer les scientifiques ». Quant au **conseil d'administration**, c'est, selon le directeur général, un organisme qui ne correspond pas à la situation.

Dans un contexte où la définition par thème et par objectif se fait de plus en plus pressante, il importe que ceux-ci soient déterminés à l'intérieur du C.n.r.s., sinon... le secteur aval aurait de plus en plus tendance à vouloir orienter le secteur amont après avoir programmé son propre développement (n'est-ce pas M. Aigrain ?).

En conclusions sur ce premier point le directeur général a résumé ses propos en indiquant « que ces problèmes se discutaient encore au niveau gouvernemental et que cela se traduirait par :

- l'officialisation des directions scientifiques,
- un C.a. renforcé,
- des comités sectoriels ayant un poids plus important ».

A une question concernant l'ouverture de négociations sur ces réformes, le D.g. a indiqué que « des discussions avaient lieu au niveau des instances (lesquelles ?) mais que la direction du C.n.r.s. n'était pas... qualifiée pour discuter du statut de l'établissement. Par contre lorsque les textes seront... sortis, nous pourrions discuter de leur application : c'est ce qui est le plus important ! ».

A une autre question sur la présence des I.t.a. dans les instances, M. Chabbal a confirmé les informations dont nous disposons : « des projets » a-t-il dit « tendraient à les éliminer, ceux en cours maintiendront une certaine présence des I.t.a. ». Autrement dit leur participation sera réduite et sans doute limitée aux seuls ingénieurs.

## LE RAPPORT MASSENET

Le directeur général a déclaré qu'il « avait transmis au Secrétaire d'Etat à la recherche la demande de communication du rapport, maintenant déposé devant le gouvernement. Ce rapport sera publié ultérieurement quand M. Aigrain aura mis au point sa position... ».

Pour ce qui est de la **réforme du statut**, ce travail sera fait en coïncidence avec la préparation du budget

1980, c'est-à-dire fin juin » (période des vacances particulièrement propice pour porter des coups aux acquis des travailleurs).

Concernant l'ouverture de négociations, le Secrétaire d'Etat a affirmé à la direction du C.n.r.s., qu'il entamerait des discussions avec les syndicats après communication du rapport Massenet.

Le directeur général a indiqué « qu'il avait insisté auprès du Secrétaire d'Etat pour que celui-ci reçoive les organisations syndicales et que c'est seulement dans le cadre de ce nouveau statut que pourraient être résolus notamment les problèmes de carrière et de garanties sociales ».

**Concernant le statut des I.t.a.**, le directeur général a indiqué que nombre de problèmes étaient liés à une redéfinition de la carrière.

Il a conclu sur ces problèmes de statut en affirmant qu'il n'y avait aucun projet « dans les tiroirs » et qu'après la discussion sur le cadre général de ce statut, l'application se ferait au niveau des différents organismes (M.d.u.-C.n.r.s. ; S.n.a.t.e.-l.n.s.e.r.m.)

## HORS-STATUTS

Devant les menaces de licenciement de nombreux « non intégrables », la direction refuse d'envisager des mesures globales. Elle accepte, cependant, de continuer à discuter cas par cas.

En ce qui concerne les **hors-statut D.r.e.t.** (ex D.r.m.e.) et malgré l'ouverture de négociations au niveau des directions, le directeur général a indiqué « qu'un long chemin restait à parcourir ».

A propos des difficultés rencontrées pour l'intégration des chercheurs étrangers, la direction est prête à en discuter.

Personnels de cantine et de cafeteria : le D.g. s'est engagé à discuter les dossiers de ces agents cas par cas. L'action engagée dans la dernière période n'est sans doute pas étrangère à ce recul de la direction (rappelez-vous que la direction du personnel s'était refusée à toute discussion sur ce problème).

Les propos du directeur général concernant la restauration sociale, faisant référence à une décision récente de l'INRA de remettre les personnels de cantine à la disposition des laboratoires et de faire appel à des « marchands de soupe », confirmant toutes nos craintes dans ce domaine.

## ARTICLE 46

Le directeur général a confirmé le refus d'abrogation de la circulaire du 20-12-1978 exprimé par M. Mazières, directeur du personnel lors de l'entrevue du 7 février.

Il a tenu à préciser que l'article 46 serait maintenu mais sous réserve d'une application « correcte ».

Cette procédure a été selon la direction « une machine à crever les effectifs en constituant un stock de surnombres payés en dehors des effectifs budgétaires servant ainsi de prétexte aux ministères de tutelle pour refuser les moyens budgétaires ».

Après un long développement sur l'unité du corps des I.t.a., le directeur général a indiqué « que la circulaire du 20 décembre était nécessaire pour faire face à une situation d'urgence permettant de régler le cas des surnombres ».

Il s'est déclaré prêt... à ouvrir des négociations pour établir la... **prochaine circulaire** en « régime de croisière » (c'est un comble alors que nous demandons l'ouverture de négociations sur l'application de l'article 46 depuis plusieurs années).

En conclusion sur ce point, le directeur général a donné son accord pour porter à notre connaissance la liste des surnombres.

## CARRIERE DES I.T.A

Après avoir indiqué que « les discussions avaient tourné court l'année dernière », le D.g. a immédiatement mis en avant pour les opposer à toutes réelles négociations les limites budgétaires, à savoir, la situation financière de tous les établissements publics (voir directives de Barre dans le présent bulletin) et la croissance du coût financier en matière de personnel (augmentation de l'indice budgétaire moyen par catégorie, découlant du vieillissement de la pyramide des âges).

A propos du suivi des carrières, le directeur général, tout en confirmant le refus de donner aux C.p.p.r. 1978 des prérogatives dans ce domaine, a laissé entendre que des discussions dont le cadre reste à définir pourraient avoir lieu. Ces « discussions à long terme » seraient selon M. Chabbal « le germe des solutions permettant des avantages catégoriels ».

## RETRAITES

Le directeur général a indiqué que la direction du personnel recevrait les organisations syndicales sur ce problème.

## AVANCEMENT

- Les possibilités de promotions (voir page 12).
- Retard d'un an de la tenue de la C.p.n. : la direction envisage de rattraper le retard en 1980 en bloquant sur une même année les avancements 1980-1981.
- Commission des titres : une prochaine réunion aura lieu en mai ou juin. Elle sera précédée par une discussion avec les organisations syndicales.

## CENTRES DE DOCUMENTATION

Le directeur général a souligné « qu'il s'agissait d'utiliser au mieux les compétences des documentalistes formés par le C.n.r.s. pour le C.n.r.s. lui-même et pour l'extérieur, que les choses avaient été clarifiées dans le domaine des sciences exactes mais qu'en ce qui concerne le C.d.s.h. (sciences humaines) il existait une « désharmonie » entre les utilisateurs scientifiques et les documentalistes. Il est justifié que l'on rediscute de la façon dont fonctionne le C.d.s.h. mais le



C.n.r.s. gardera intact le potentiel de documentation ».

Il a conclu en indiquant que « les sections du comité national seraient consultées ».

## DROIT SYNDICAL

Devant la protestation commune du S.n.t.r.s. et du S.n.c.s. à propos d'une interdiction du droit de reproduction d'un appel aux personnels à participer à la marche du 23 mars à Vitry et à Gif, M. Chabbal a affirmé qu'il faisait confiance à M. Mazières... couvrant ainsi les agissements scandaleux de ce dernier.

## PREPARATION DU BUDGET 1980

Le directeur général a indiqué « que la direction avait l'intention de se « battre » et que le problème des transformations d'emplois serait prioritaire malgré les difficultés résultant du carcan financier » (encore un coup des directives Barre !).

Pour ce qui est des **crédits de matériel**, le directeur général a clairement indiqué « qu'il redoutait l'asphyxie de la recherche par manque de moyens ». Dans une enveloppe bloquée au niveau de l'ensemble du secteur public « il ne nous est pas interdit de penser », a poursuivi le directeur général « qu'on puisse considérer que la recherche française et en particulier la recherche fondamentale doit être préservée, et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu d'être tout à fait pessimiste ».

Cette conclusion du directeur général donne le ton de cette réunion, dont **la politique d'austérité du gouvernement a constitué, sur tous les problèmes fondamentaux, le véritable fil rouge.**

Marquée par quelques reculs dus essentiellement à l'action, **cette entrevue au plus haut niveau laisse entier le contentieux revendicatif notamment en ce qui concerne la carrière des I.t.a.**

Il est clair également que, si l'action au niveau de la direction doit se poursuivre, nous devons « **aller frapper** » là où cela bloque fondamentalement, c'est-à-dire au niveau du gouvernement : **de nos ministères de tutelle (M.d.u., Secrétariat d'Etat à la recherche).**

C'est en ces termes que le Conseil Syndical National du 30 mars dernier a conclu ses travaux ; c'est à cela que doivent s'attacher les militants et tous les adhérents du S.n.t.r.s. pour élever le niveau des luttes et imposer des reculs à la direction du C.n.r.s. et aux pouvoirs publics.

Alain MONTINTIN.

## CALENDRIER DES COMMISSIONS PARITAIRES 1979 MODIFIÉ UNE NOUVELLE FOIS PAR LA DIRECTION

6 - 8 - 20 mars : Ilrage et envoi aux administrateurs délégués des documents visés au § IV (procédure fiches notation plus bordereaux.

6 - 24 mars : Vérifications dans les A.d. (1) et envoi aux labos.

15 mars - 15 avril : Proposition par les labos et retour des documents aux A.d.

Avril : Fiches synoptiques.

17 - 30 avril : Transmission au bureau central des I.t.a. de l'original des documents 1, 2, 3, 6 et 7. Echelon / catégorie.

17 avril - 12 mai : A.d. — élimination des fiches synoptiques en trop et complémentation des fiches des agents proposés.

— dès achèvement, envoi des fiches au bureau central des I.t.a.

2 avril - 10 mai : D.i.g. (2) — saisie des notes chiffrées,

— saisie des propositions d'accélération et de retards.

1<sup>er</sup> mai - 10 juin : Bureau central des I.t.a., travail sur :

— échelons accélérés et retardés,

— fiches synoptiques, à partir du 1<sup>er</sup> juin, résultats des C.p.p.r.).

15 - 25 mai : A.d. : consultation des fiches pas les syndicats.

25 mai - 10 juin : tenue des C.p.p.r. (3).

— communication des résultats bureau central des I.t.a.

15 - 30 mai : D.i.g. - édition des listes d'avancement accéléré et retardé adressées à la D.p.a.s. (4) communication aux syndicats.

1<sup>er</sup> - 15 juin : Tenue des C.p.n. (5) sur les échelons accélérés et retardés.

15 - 25 juin : Consultation par les syndicats des propositions de changement de catégorie.

25 juin - 10 juillet : C.p.n. catégories.

Ce nouveau retard confirme bien ce que nous avons dénoncé, à la fois les carences de la direction du personnel et la volonté de grignoter au maximum les répercussions financières des maigres avancements octroyés.

(1) Administrations déléguées.

(2) Direction de l'informatique et de la Gestion.

(3) Commission Paritaire Préparatoire Régionale.

(4) Direction du Personnel et des Affaires Sociales.

(5) Commission Paritaire Nationale.

# LES POSSIBILITÉS

## D'AVANCEMENT 1979

### PIRE QU'EN 1978 !

Avec beaucoup de retard (on comprend pourquoi !) la Direction du CNRS vient de nous communiquer les possibilités d'avancement 1979.

Catégorie	Paritaire	Dérogation	Titres	Concours ou essais
	*			
1A	16 (16)			—
2A	6 (8) — 2	4 (3) + 1	9 (10) — 1	—
3A	6 (8) — 2	6 (3) + 3	7 (10) — 3	—
<b>Total catégories A</b>	<b>28 (32) — 4</b>	<b>10 (6) + 4</b>	<b>16 (20) — 4</b>	<b>—</b>
1B	10 (11) — 1	9 (9)	10 (20) — 1	—
1B bis	0 (3) — 3	2 (1) + 1	0 (1) — 1	—
2B	13 (18) — 5	12 (12)	17 (21) — 4	—
3B	15 (18) — 3	8 (9) — 1	0 (21) — 21	—
4B	1 (3) — 2	2 (1) + 1	0 (3) — 3	—
5B	9 (14) — 5	3 (3)	20 (9) + 11	48 (54) — 6
6B-7B	12 (18)	41 (35)		
<b>Total catégories B</b>	<b>60 (85) — 25</b>	<b>77 (70) + 7</b>	<b>56 (75) — 19</b>	<b>48 (54) — 6</b>
1D	2 (2)	0 (2) — 2	1 (0) + 1	2 (2)
2D	1 (4) — 3	2 (4) — 2	4 (0) + 4	5 (4) + 1
3D	8 (13) — 5	1 (7) — 6	4 (0) + 4	8 (6) + 2
4D	8 (13) — 5	0 (7) — 7	8 (0) + 8	8 (4) + 4
5D	2 (1) + 1	0 (1) — 1	—	—
6D bis	0 (0)	—	—	0 (10) — 10
<b>Total catégories D</b>	<b>21 (33) — 12</b>	<b>3 (21) — 18</b>	<b>17 (0) + 17</b>	<b>23 (26) — 3</b>
<b>Total général</b>	<b>109 (150) — 41</b>	<b>90 (97) — 7</b>	<b>89 (95) — 6</b>	<b>71 (80) — 9</b>
Pertes en % par rapport à 1978	— 27,3 %	— 7,2 %	— 6,3 %	— 11,2 %
% possibilités par rapport effectif l.t.a.	0,86	0,71	0,70	0,56

(\*) entre parenthèses : les possibilités 1978.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes, ils sont l'illustration du « carcan budgétaire » dont parlait le directeur général lors de l'entrevue du 27 mars.

Les conséquences de la politique de récession continue de la recherche et en particulier du C.n.r.s. dénoncées par notre syndicat et ses élus à la C.p.n., trouvent ici une nouvelle et désastreuse concrétisation.

Toutes les catégories de personnels, sans exception, sont touchées par cette nouvelle diminution des possibilités d'avancement :

● **En paritaire** : il y a régression pour toutes les catégories des possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude.

● **En dérogation** : La chute brutale au niveau des administratifs (— 85,7 %, par rapport à 1978) est « compensée » par une progression analogue des postes ouverts aux agents sur titres, ce choix de « déshabiller Pierre pour habiller Paul » montre la volonté de la Direction de passer outre aux règles statutaires pour répartir les promotions en fonction de ses besoins.

● **Sur titres** : Hormis pour les administratifs pour les raisons indiquées ci-dessus, la chute est de 20 % pour les ingénieurs et de 34 % pour les autres catégories. Il s'agit bien d'une dégradation de la situation de nombreux agents inscrits sur la L.a. sur titre et du refus de reconnaître la qualification qu'ils ont acquise et a été sanctionnée par un titre ou un diplôme.

● **Concours ou essais** : La quasi-totalité des possibilités est consacrée à l'examen professionnel 6B/5B et rien n'est prévu pour les essais des P.o.s. (ce qui confirme le refus de négocier de la direction pour mettre en place les essais prévus par le décret du 24 août 1976). De même, rien n'est prévu pour les examens d'informaticiens au-dessus de la 5B, la direction refusant délibérément d'appliquer le statut en ce qui les concerne.

Ainsi, il est bien clair que la direction du C.n.r.s. s'inscrit totalement dans les directions du gouvernement en matière d'austérité, allant même jusqu'à passer outre à l'application des dispositions statutaires dans de nombreux domaines.

Il n'y a pas de solution miracle à cette situation, seule la lutte peut modifier cet état de choses, et nous ne pouvons que répéter que la tenue des C.p.p.r. comme celle de la C.p.n. doit être un moment privilégié de la lutte contre les conséquences du plan Aigrain en matière d'avancement.

Alain MONTINTIN

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE**  
**FICHE DE NOTATION - AVANCEMENT D'ECHELON**  
 (à n'utiliser que pour un avancement accéléré ou retardé)

NOM : ..... Prénom : .....

N° d'agent

Emploi : .....

Catégorie

Nom et adresse du laboratoire : .....

Echelon

Ancienneté au 31-12-78

Dans l'échelon		Dans la catégorie		Au C.N.R.S.	

**I. — NOTATION**

Note générale .....

/20

Cocher les cases du tableau ci-dessous si ce dernier a été rempli par votre patron ; dans le cas contraire, donner ces explications sur l'établissement de ces feuilles dans votre labo. (par gain de place les rubriques sont numérotées ou abrégées).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Ex									
TB									
B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
I	I	I	I	I	I	I	I	I	I

Moyenne des notes attribuées dans le laboratoire ou service

Appréciation générale du directeur :

**II. — PROPOSITION D'AVANCEMENT D'ECHELON**

Avancement accéléré

Avancement normal

Avancement retardé

Nom et qualité du signataire de votre feuille de note :

**TRES IMPORTANT** : Joindre une enveloppe à votre adresse pour la réponse.

Aucun résultat ne sera envoyé pour des avancements normaux, ceux-ci ne sont pas examinés par la Commission Paritaire mais traités directement par la mécano du C.n.r.s.

Pour toute remarque, joignez une note à ce questionnaire.

Ce dossier est à envoyer à : S.n.t.r.s.-C.g.t. - Commission d'Avancement : 57, avenue d'Italie, 75013 Paris

**CHANGEMENT DE CATEGORIE**

● **Commission paritaire nationale**       (1)

● **Commission de dérogation**             (1)

**CATEGORIE POSTULEE**

NOM : ..... Prénom : .....  
(en majuscules)

N° d'agent

Emploi : .....  
(décrire très précisément  
la fonction exercée)

Catégorie

NOM et adresse du laboratoire : .....

Echelon

**I. — SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'AGENT**

Ancienneté au 31-12-78 :

Dans l'échelon		Dans la catégorie		Au CNRS	

**II. — PROPOSITION D'AVANCEMENT**

Les représentants du personnel ont la possibilité de consulter tous les dossiers avant la tenue des commissions (dans les Administrations déléguées pour les CPPS, au CNRS pour le CPM et la commission de dérogation). Néanmoins, vous pouvez joindre la photocopie de votre dossier si vous en avez la possibilité.

**Pour toute remarque complémentaire pouvant être utile à vos défenseurs, joignez une note à ce questionnaire.**

**TRES IMPORTANT :** Joindre une enveloppe portant votre adresse pour la réponse.

— **Pour la Commission Paritaire Nationale**, ce dossier doit être établi en 2 exemplaires à remettre l'un aux représentants C.g.t. à la C.p.p.r. de votre circonscription, l'autre à la **Commission Avancement du S.n.t.r.s.C.g.t.**, 57, avenue d'Italie, 75013 Paris.

— **Pour la commission de dérogation**, envoyer le dossier à la Commission Avancement du S.n.t.r.s.-C.g.t. à l'adresse indiquée ci-dessus.

**CADRE RESERVE AU SYNDICAT**

**Classement de la proposition :**

Dans la catégorie :

Parmi les propositions présentées  
dans le groupe A, B ou D

Appréciations des représentants C.g.t. :

Observations et résultat de la commission :

## ACTION SOCIALE ACTION SYNDICALE ?

Action sociale = action syndicale ?

Une phrase bien souvent répétée comme un slogan et qui reste un slogan dont on ne saisit pas toujours ce qu'il veut dire.

Pourtant, il s'est passé ces derniers temps une série de mouvements au C.a.e.s. qui contribuent à donner à ce slogan un sens tout à fait vécu et clair aux yeux de l'ensemble du personnel, notamment l'exemple de l'action des personnels de cantine. La direction du C.a.e.s. a été de tout temps confrontée aux problèmes des cantines. Elle s'est vue en effet imposer par l'action syndicale alliée à l'action et aux propositions du C.a.e.s. une orientation qui tend à préserver les intérêts du personnel et des personnels de cantine en matière de restauration, à savoir :

1. refus des marchands de soupe (et pourtant les tentatives de les introduire ici ou là furent nombreuses et le sont encore plus que jamais),
2. reconnaissance du principe selon lequel les usagers ne doivent payer que le contenu de l'assiette,
3. reconnaissance dans un premier temps de normes de qualification des personnels en rapport avec la grille C.n.r.s. (normes qui ne nous satisfont pas certes, mais qui marquent l'état d'un rapport de force à un moment sur cette question),
4. intégration enfin dans le statut C.n.r.s. de ces personnels.

Toutes choses qui n'ont été acquises que par l'action ; faut-il rappeler les innombrables actions qu'il a fallu mener pour aboutir à ces résultats ?

Toutes choses dont la direction du C.n.r.s. ne se satisfait pas, toutes choses constamment remises en cause par l'administration.

C'est ainsi que les intégrations se firent dans des conditions qui aboutirent à d'importantes réductions de salaires pour certaines personnes — situation totalement identique à celle de tous les hors-statut.

C'est ainsi qu'en cas de vacance de poste le C.n.r.s. les récupérait, parfois purement et simplement au dé-

triment de la cantine et donc des intérêts de tout le personnel — situation qui est de plus en plus identique à celle des labos notamment depuis la circulaire Creyssel du 20 décembre.

C'est ainsi que des sommes importantes sont parfois dues par le C.n.r.s. à certaines cantines hébergées au titre de sa participation au fonctionnement de ces cantines.

C'est ainsi, la liste de toutes les tentatives faites par le C.n.r.s. pour se désengager de ses responsabilités ou refuser de les assumer... serait fastidieuse.

Face à cette situation, seule une action menée conjointement par le C.a.e.s. et les organisations syndicales du C.n.r.s., action ayant amené la plupart des cantines et de leurs personnels à manifester d'une façon ou

d'une autre, a pu faire reculer l'administration du C.n.r.s., puisqu'elle accepta enfin de revoir cas par cas tous les problèmes posés par certaines intégrations au rabais.

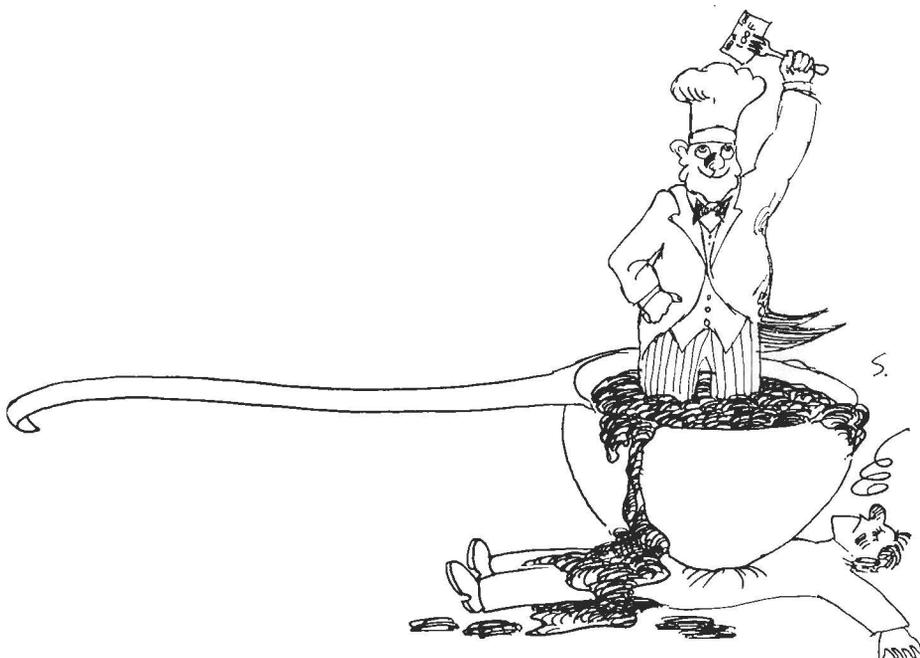
Cette action exemplaire par certains côtés nous montre que seule une action concertée du C.a.e.s. et des organisations syndicales est susceptible d'infléchir la politique d'austérité du C.n.r.s., elle ne doit pas nous masquer d'autres exemples négatifs ceux où l'absence de réaction syndicale des personnels a laissé le champ libre à l'administration du C.n.r.s. pour procéder à des réductions importantes de crédits. C'est le cas notamment des logements et des crèches :

% de réduction. Et c'est le cas il faut le dire aussi pour le budget des sections locales du C.a.e.s.

Malgré les importantes restrictions opérées ces derniers temps, malgré de multiples tentatives syndicales (toutes à l'initiative de la C.g.t. d'ailleurs) pour tenter de mobiliser les personnels sur cette question les résultats sont loin d'être à la hauteur de la situation.

Le C.a.e.s. a décidé de tout mettre en œuvre pour accélérer le processus : c'est le sens du C.n.a.s. extraordinaire des 14 et 15 mai qui s'est donné pour objectif non seulement d'associer tous les C.n.a.s. à l'élaboration budgétaire du C.a.e.s., mais aussi à l'élaboration des modalités propres à rassembler l'ensemble des personnels dans une action de nature à donner un contenu précis sur le plan du budget au slogan qui donne son titre à cet article.

Michel POIZAT.



**23 MARS : « NON CONFORME A L'EXERCICE  
DU DROIT SYNDICAL » !**

## **LES PERSONNELS DE LA RECHERCHE AVEC LES SIDÉRURGISTES**

Il ne manquait que la direction du C.n.r.s. pour apporter sa minuscule voix au grand concert du gouvernement et du patronat sur le thème de « l'action à caractère politique du 23 mars ».



Le but était évident ; menacer et décourager les travailleurs du C.n.r.s. d'apporter leur solidarité aux sidérurgistes, aux travailleurs et aux populations de leurs régions en lutte pour sauver les entreprises et l'emploi.

Cette vieille accusation de la « politisation de l'action syndicale », ressortie régulièrement par le pouvoir et le patronat lorsqu'ils craignent le développement des luttes des travailleurs, manquait à l'arsenal de la direction du C.n.r.s. pour se livrer à une nouvelle attaque contre le droit syndical, c'est maintenant chose faite. Hélas pour elle, et pour le gouvernement avec des centaines de milliers de travailleurs, les personnels du C.n.r.s. et de l'I.n.s.e.r.m. étaient nombreux dans la marche du 23 avec les sidérurgistes... et aussi pour eux, bien que les appels (très largement suivis dans tous les labos de la région parisienne) du S.n.t.r.s.-C.g.t. soient « non conformes à l'exercice du droit syndical » (sic).

**La marche sur Paris a bien rempli son rôle en contribuant à créer un rapport de force plus favorable aux sidérurgistes, ce dont les luttes qui se développent depuis le 23 mars témoignent amplement.**

L'action du 23 mars a posé les problèmes de la désindustrialisation du pays dans toute leur ampleur, elle a fait la démonstration que le plan de démantèlement de la sidérurgie est rejeté massivement par la population.

Le gouvernement et le patronat sont obligés aujourd'hui de tenir compte de cette réalité dans les négociations avec les sidérurgistes, de même l'action puissante du 23 mars a donné une nouvelle dynamique aux luttes revendicatives dans tous les secteurs.

On ne peut que regretter l'attitude négative de la C.f.d.t. qui, non seulement a refusé l'action commune ce jour-là, mais a été jusqu'à démobiliser les travailleurs, en taxant la marche des sidérurgistes de « marche des cantonales ».

On comprend la satisfaction du pouvoir et du patronat devant ce renfort inespéré.

Bernard Stasi, dirigeant du C.d.s., parti de la majorité gouvernementale et de Lecanuet, écrivait à ce propos dans « Le Monde » du 24 mars : « comment ne pas prendre acte avec satisfaction de la position de la C.f.d.t. et des propos d'Edmond Maire à l'égard de la manifestation du 23 mars... cette attitude ouvre, semble-t-il, d'intéressantes perspectives ».

Les félicitations, comme celle-ci et

ANDRÉ LEJARE



d'autres, venant des pires hommes de la réaction sociale, devrait faire réfléchir nos camarades de la C.f.d.t., y compris ceux du C.n.r.s. qui ont suivi leur confédération dans l'inaction du 23 mars.

## A PROPOS DES FAMEUX « INCIDENTS » DU 23 MARS, ET... DE LA PRETENTION D'INTERDIRE LES MANIFESTATIONS !

### Le 24 mars, la C.g.t. déclarait :

Pour tenter de dissimuler l'ampleur et l'efficacité de la manifestation du 23 mars à Paris et de l'action pour la défense de la sidérurgie, le pouvoir et le ministre de l'Intérieur, notamment, se sont livrés à une vaste entreprise utilisant la violence des casseurs et la diversion en vue d'impressionner les travailleurs et la population.

Mais M. Bonnet vient d'être pris la main dans le sac. Les révélations faites par l'Union régionale C.g.t. de l'Ile-de-France et les déclarations communes publiées avec le Bureau Confédéral ont rencontré un grand écho dans l'opinion et mis le gouvernement dans l'embarras.

Le ministre de l'Intérieur, M. Bonnet, a dû essayer de se justifier à la télévision. La virulence de sa déclaration ne peut masquer son vide.

Le ministre est obligé de reconnaître que le casseur neutralisé par les militants du service d'ordre de la C.g.t.

En saluant le succès de la marche sur Paris et des innombrables actions qui se sont déroulées à travers le pays le 23 mars, le bureau confédéral de la C.g.t. déclarait :

« Le Bureau confédéral félicite toutes les organisatoins et les militants de la C.g.t. qui se sont dépensés sans compter pour assurer la préparation et le bon déroulement de la marche. » Cette puissante action du 23 mars confère une nouvelle dynamique aux luttes revendicatives.

« La C.g.t. considère plus que jamais que l'unité d'action est indispensable à tous les niveaux pour impulser les actions de toutes natures. Elle entend prendre toutes les initiatives unitaires propres à surmonter les obstacles et aller de l'avant. Elle souhaite que tous les travailleurs prennent conscience de la nécessité de s'organiser. » Ils ont pu, en cette circonstance, mesurer ce que représente pour eux l'existence d'un C.g.t. forte et résolue. » Le Bureau confédéral de la C.g.t. les invite à adhérer en masse, à se donner dans toutes les entreprises les syndicats C.g.t. dont ils ont besoin ».

est bien un policier et qui plus est en service commandé. Il faut une certaine impudence pour reprocher aux syndicalistes d'avoir fait leur devoir de citoyen et d'avoir pris soin de conserver les preuves d'une provocation pour les remettre à la justice.

Tous les observateurs ont reconnu le sérieux de la manifestation et le sang-froid du service d'ordre de la C.g.t. De nombreux policiers sur les lieux mêmes et les syndicats de la police ont souligné son attitude responsable.

Quand les militants ont maîtrisé ce casseur, ils ne pouvaient évidemment savoir qu'il était membre d'un service de police. Ils ne l'ont pas choisi, ils l'ont trouvé parmi d'autres casseurs en pleine action faisant la même chose qu'eux : en l'occurrence en train de lancer des projectiles sur une unité de C.r.s.

Le ministre de l'Intérieur ne peut rien contre ce fait indiscutable qui pose de graves questions.

Il y peut d'autant moins que ce poli-

cier n'était pas le seul dans ce cas et que d'autres faits significatifs pourraient bien venir au jour. Il y avait beaucoup de monde, beaucoup d'acteurs et beaucoup de témoins irréfutables le 23 mars.

De même, le ministre de l'Intérieur ne peut-il nier les faits qui ont indigné de nombreux policiers chargés du service d'ordre, notamment certains aspects du dispositif adopté et des consignes données qui aboutissaient à des lenteurs calculées favorisant les agressions des casseurs.

Par-delà son embarras, la déclaration du ministre de l'Intérieur confirme finalement le sens de toute une opération dont nous venons de connaître un nouvel épisode. Sous le prétexte de l'existence de groupes prétendument « incontrôlés », il s'agit de porter préjudice à l'action revendicative des travailleurs et de s'en rendre par ce biais au droit de manifestation.

Or, ces groupes sont en réalité très bien organisés et ne sont pas « incontrôlés » pour tout le monde. Ils agissent pour des intérêts évidents et sont dirigés, manipulés par des gens haut placés que le ministre de l'Intérieur connaît fort bien.

Le problème que pose la C.g.t. dépasse de très loin la péripétie ou la bavure. Ce n'est pas seulement tel ou tel syndicat qui est visé, mais tout le mouvement syndical, l'ensemble des forces populaires, tous les démocrates.

La question est posée publiquement et il faudra que toute la lumière soit faite. Il faut mettre fin aux activités des groupes de casseurs. Il faut mettre un terme aux activités de certains services manipulateurs du ministère de l'Intérieur, dangereux pour la sécurité publique et qui portent tort à l'ensemble des forces de police.

C'est une question de salubrité, de propreté de la vie publique, c'est une exigence de la démocratie.

La C.g.t. appelle les travailleurs et tous les démocrates à élever bien haut cette exigence.

Dans le même temps, elle entend poursuivre et développer ses initiatives unitaires pour donner toute leur dimension aux actions revendicatives indispensables et qu'aucune provocation, aucune intimidation ne saurait freiner ou atténuer alors que les besoins des travailleurs en commandent la nécessité.

**Depuis, le dossier constitué par la C.g.t. grossit de jour en jour, comme l'a démontré Henri Krasucki, secré-**

taire de la C.g.t. au cours d'une conférence de presse :

Après avoir relevé le caractère menaçant des propos de M. Bonnet et sa tentative de faire porter la responsabilité des incidents sur la C.g.t., Henri Krasucki pose trois questions.

• Qui a décidé une telle mise en place du dispositif policier et pourquoi ?

• Les ordres donnés aux forces de police ne leur permettaient pas d'intervenir efficacement. Qui a donné ces ordres et pourquoi ?

• Les vandales étaient peu nombreux, largement noyautés par la police. Pourquoi si peu d'arrestations. Quels ordres réels ont été transmis aux forces de l'ordre et qui les a donnés ?

Pourquoi cette manifestation montée contre des travailleurs qui défendaient simplement leur emploi, leur région ?

Cette provocation a échoué pour l'essentiel, mais il faut que toute la vérité soit dite.»

Le secrétaire de la C.g.t. estime qu'une commission d'enquête parlementaire constituerait une instance autorisée devant laquelle tous les responsables à quelque niveau qu'ils se trouvent devraient s'expliquer.

Bernard Deleplace (syndicat général de la police parisienne) qui se trouvait aussi place de l'Opéra, corrobore ce qui vient d'être dit, donne d'autres précisions et se satisfait que la C.g.t. fasse sur les incidents la même analyse que son syndicat. « Que veut-on faire, questionne-t-il ? Quel jeu mène-t-on contre les libertés ? Le rôle des policiers banalisés en casseurs doit être une simple tâche de renseignements pour les autres forces de police chargées d'arrêter les délinquants.

Mais noyauter pour casser, cela nous ne pouvons l'admettre ».

Selon le S.G.P. il y avait le 23 mars 300 gardiens de la paix en civil dans la manifestation, plus d'authentiques policiers en civil. Le S.g.p. déclare :

« Nous aimerions bien que le préfet de police nous dise où ils étaient et ce qu'ils faisaient ».

Les observateurs du S.g.p. ont rencontré plusieurs gardiens coiffés de casques de moto et armés de matraques.

Le syndicat des commandants et officiers de police (C.s.o. affilié à la C.g.c.) a lui aussi constaté que les ordres pour disperser les casseurs se faisaient attendre parfois pendant dix minutes.

L'OPINION D'UN « GRAND PATRON »

## LE MÉTIER DE CHERCHEUR NE PEUT PORTER DES FRUITS QUE S'IL S'EFFECTUE DANS DES CONDITIONS FAVORABLES

Au moment où le C.n.r.s. est l'objet d'attaques des milieux gouvernementaux, avec l'objectif avoué de remettre en cause son rôle et ses missions fondamentales, il nous a semblé intéressant de publier les réflexions d'une haute personnalité scientifique, M. Pierre Jacquinot, ancien directeur général du C.n.r.s. de 1962 à 1969.

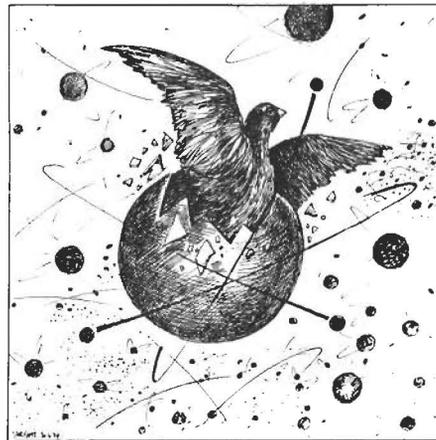
Il s'agit de l'allocution prononcée par M. Pierre Jacquinot le 13 mars 1979 à l'occasion de la remise de la médaille d'or du C.n.r.s., qui lui avait été attribuée pour 1978 par le Directoire.

« Comment pourrais-je ne pas être ému et fier de recevoir cette distinction. D'abord, à cause de la liste tout à fait impressionnante de mes prédécesseurs. J'ai souvent fait remarquer la très haute qualité de cette liste en des temps où je ne pensais certes pas que mon nom viendrait s'y ajouter. L'autre raison de cette émotion et de cette fierté est que cette distinction me vient du C.n.r.s. auquel je suis si attaché et auquel, en tant que chercheur, je dois tant. C'est en effet grâce au C.n.r.s. (et aux organismes qui l'ont précédé) que j'ai pu depuis plus de quarante-cinq ans poursuivre une œuvre de recherche, d'abord en tant que chercheur à temps plein pendant près de dix ans, puis grâce aux moyens efficaces que m'a procurés un laboratoire propre du C.n.r.s. Ce ne sont pas seulement ces moyens efficaces mais aussi et surtout le fait de pouvoir travailler dans la continuité qui m'ont permis d'obtenir des résultats tout au long d'une ligne sinueuse, certes, mais continue.

### MEMBRE DE LA COMMUNAUTE SCIENTIFIQUE

**Je pense que beaucoup, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du C.n.r.s., ne lui rendent pas assez justice du rôle qu'il joue dans la vie de la science en France et dans leur vie personnelle.**

Il y a certes, heureusement, des exceptions. L'une d'entre elles m'a particulièrement frappé. Cela se passait il a une douzaine d'années alors que j'étais directeur de cette maison. Un



jour, je reçus une lettre d'un jeune chercheur du C.n.r.s., maître de recherche. Il venait d'être nommé maître de conférences dans une université et, au moment où il quittait sa fonction de chercheur à temps plein, il écrivait au directeur pour remercier l'organisme qui lui avait permis de se consacrer entièrement à la recherche avec efficacité et continuité pendant une dizaine d'années. C'est le seul exemple que je connaisse de reconnaissance aussi bien exprimée, et je ne sais pas si cela s'est reproduit depuis. Mais combien auraient pu et dû (à commencer par moi-même) donner de tels témoignages. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et je suis heureux de pouvoir exprimer aujourd'hui devant un auditoire aussi choisi toute la reconnaissance que j'ai, en tant que chercheur, envers cet organisme. Bien entendu, à tous les motifs de cette reconnaissance, s'ajoute cette médaille d'or qui m'est remise aujourd'hui. Il est vrai que

**NDLR** : Les intertitres sont de la rédaction du B.r.s. et les passages en caractère gras ont été soulignés par nos soins.

j'ai aussi été Directeur général du C.n.r.s., de 1962 à 1969. Mais j'aime à croire — dût ma modestie en souffrir — que cette distinction m'a été décernée non pas parce que j'ai été Directeur, mais bien que j'ai été Directeur. Il y a en effet presque dix ans que j'ai quitté cette fonction et l'on peut admettre qu'il y a prescription, comme pour certains crimes. Je m'efforcerais donc aujourd'hui d'oublier la période où j'ai eu la responsabilité de cette maison, bien que je la considère comme l'une des plus passionnantes de ma vie et que j'en conserve un souvenir d'une extrême sensibilité. Et c'est essentiellement en tant que chercheur et membre de la communauté scientifique que je vais m'exprimer.

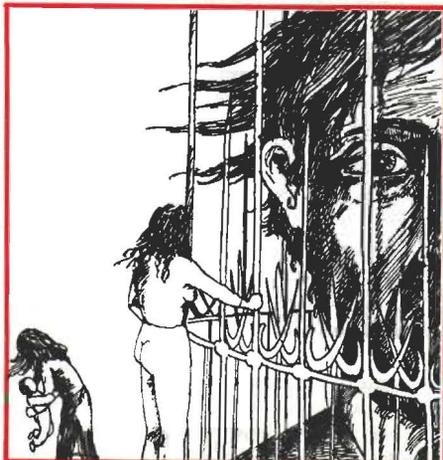
### QUE ME SOIT PARDONNE MON PECHE CONTRE LA MOBILITE

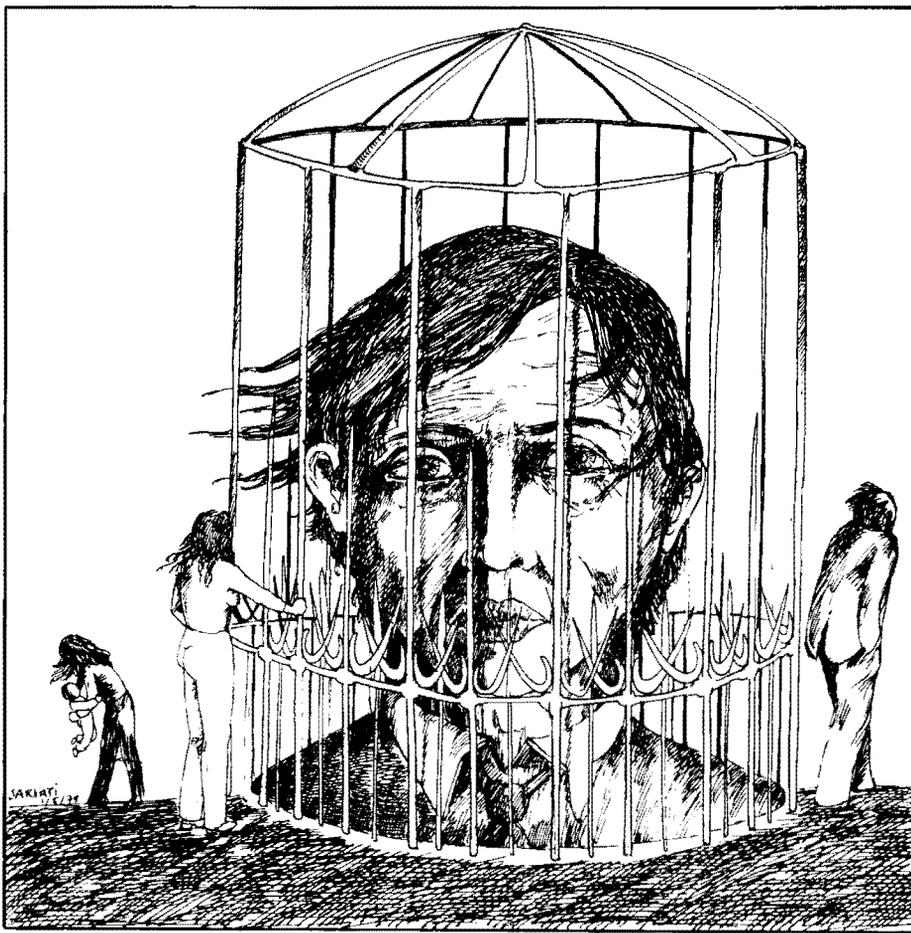
A part deux intermèdes — cinq ans dans une université de province, sept ans à la direction du C.n.r.s. — ma vie scientifique s'est déroulée au sein d'un même laboratoire. Par parenthèse, je ne suis pas sûr que cela réponde bien à certains critères de mobilité dont on parle souvent maintenant. Mais ce laboratoire a subi depuis sa création une forte et constante évolution tout en gardant, je crois, une profonde unité : que me soit donc pardonné mon péché contre la mobilité. Comme mon histoire est inséparable de celle du laboratoire, je veux dire ici quelques mots de cette dernière en y mêlant un peu de la mienne. Cette histoire débute en 1927 lorsque mon Maître, Aimé Cotton, obtint, après des efforts inlassables, la construction d'un grand électro-aimant destiné à toutes sortes de recherches physiques, et qui pourrait être mis à la disposition de tous les chercheurs. Ce fut le premier exemple en France d'une grande machine nationale bien que son échelle nous semble bien modeste aujourd'hui en regard de nos grands accélérateurs. Une équipe de quelques chercheurs de grande qualité travaillait autour d'Aimé Cotton sur divers sujets de magnéto-optique. Quand j'arrivai de ma province natale en 1933 dans ce laboratoire, je fus chargé d'y développer la spectroscopie que l'on peut faire avec un grand électro-aimant. Comme presque toute recherche, celle que je devais faire comportait un aspect instrumental — il est plus noble de dire méthodologique — et celui-ci était essentiellement optique. Mais la spectroscopie (atomique) a pour but de déchiffrer le langage des atomes constitué par les radiations lumineuses qu'ils émettent ou absorbent. Il faut donc aussi interpréter ce message pour, acquérir



des connaissances sur la structure des atomes et tous les mécanismes complexes qui interviennent dans leur comportement interne ou leur interaction avec l'extérieur. Et la somme de connaissances que l'on peut ainsi acquérir est impressionnante. Celles qui furent acquises au début du siècle sont à l'origine de la profonde révolution scientifique que l'on connaît. L'autre aspect de ma recherche relevait donc d'un autre domaine de la physique, la physique atomique, qui est un tout autre genre d'exercice. J'ai exécuté plusieurs oscillations entre ces deux domaines, mais j'avoue

que j'ai un faible pour l'invention de méthodes expérimentales nouvelles. Il est peu d'exemple que des méthodes permettant d'observer ou de mesurer des objets ou des événements plus petits, plus lointains, plus faibles ou plus rares n'aient pas conduit à d'importants progrès de la connaissance, sans parler même des applications pratiques. Quant au laboratoire, il a toujours œuvré à la fois dans les deux domaines mais dans des proportions différentes suivant les périodes de son évolution. En simplifiant beaucoup les choses, on peut dire qu'il y a d'abord eu une grande période de développement de méthodes nouvelles d'analyse de la lumière. Parmi ces méthodes nouvelles de spectroscopie interférentielle, l'une au moins a eu un impact important dans d'autres domaines : il s'agit de la spectroscopie de Fourier qui n'a pu atteindre le degré de perfection auquel elle est arrivée, que grâce à la contribution de Pierre Connes. Le paysage du laboratoire devait changer notablement vers le début des années soixante grâce à l'introduction d'une intense activité théorique dans l'étude de la structure atomique. Cette activité permit des progrès importants dans la compréhension des spectres complexes de certains atomes, domaine dans lequel le laboratoire a acquis une place





de choix dans le concert international. J'ai peu de mérite dans cette période, puisque, en mon absence, la responsabilité du laboratoire avait été mise entre les mains d'un de mes plus brillants collaborateurs qui s'appelait Robert Chabbal. Après cette période d'une dizaine d'années, est intervenu un autre renouvellement presque complet des thèmes du laboratoire. Les immenses possibilités du laser en physique atomique furent à ce moment rapidement comprises et activement développées : le laboratoire a alors connu — et connaît encore — une véritable joie d'avancer en terrain presque vierge et d'obtenir quelques succès assez spectaculaires. Ainsi ce laboratoire, fondé en 1927 par Aimé Cotton autour du grand électro-aimant de Bellevue, est-il maintenant essentiellement un laboratoire de physique atomique.

#### **SEPARER CNRS ET UNIVERSITE SERAIT PREJUDICIALE**

En 1951, après le décès de son fondateur, il prit le nom de laboratoire Aimé Cotton. Depuis 1967, il est installé à Orsay et groupe une quarantaine de chercheurs, presque tous confirmés qui se répartissent également

entre chercheurs du C.n.r.s. à temps plein et chercheurs ayant des fonctions d'enseignement à l'université Paris-Sud. Si les sujets ont beaucoup évolué, la structure du laboratoire a aussi beaucoup changé. A la structure en équipes constituées et plus ou moins permanentes s'est substituée maintenant une organisation beaucoup plus fluide : des groupements de chercheurs sont effectués suivant les besoins autour de certaines expériences et sont modifiés au fur et à mesure de l'évolution des sujets. Une telle structure semble beaucoup plus apte à s'adapter rapidement à l'évolution et à la compétition que connaissent les domaines de pointe. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que le laboratoire Aimé Cotton fut le premier laboratoire propre du C.n.r.s. Il a toujours été très fortement couplé à l'université, surtout depuis son installation sur le campus d'Orsay, ainsi que le montre l'équipartition de ses chercheurs entre chercheurs à temps plein et chercheurs-enseignants. **Ce fort couplage entre le C.n.r.s. et l'université me semble une condition nécessaire à l'épanouissement de l'un comme de l'autre. Tout ce qui tendrait à les séparer me semblerait préjudiciable : il en serait de même d'ailleurs de toute fusion entre les deux systé-**

**mes dont les modes d'action doivent rester complémentaires beaucoup plus qu'identiques.** Avant de quitter l'histoire du laboratoire, je tiens à mentionner les noms des principaux chercheurs avec lesquels j'ai été en collaboration directe et sans qui ma vie scientifique n'aurait certainement pas été ce qu'elle est. Que les autres me pardonnent : ils sont nombreux et ils n'ont certes pas moins d'importance ou de mérite que Jean Brochard, Jean Blaise, Charles Dufour, Robert Chabbal, Pierre Giacomo, Brigitte Roizen, Pierre et Janine Connes, et plus récemment Tuan Duong, Sylvain Liberman, Jacques Pinard. Je cite à part Serge Feneuille qui a partagé avec moi depuis plusieurs années la direction du laboratoire Aimé Cotton et m'y a succédé depuis quelques mois.

#### **NE JAMAIS SACRIFIER LA PART DE LA RECHERCHE**

Au cours de ces nombreuses années de recherche, j'ai vécu au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la communauté scientifique : je veux en dire quelques mots ici car je suis très sensible à son existence et à son éthique. Non pas certes qu'elle soit meilleure que toute autre communauté ; mais elle en est, je crois, bien différente dans la plupart de ses aspects, les bons comme les mauvais, car bien entendu il y en a de mauvais, autant que partout ailleurs, mais pas plus. Dans cette communauté on trouve, entre autres, une dimension verticale le long de laquelle se situent tous les chercheurs depuis le débutant hésitant ou téméraire jusqu'au « grand patron », sûr de lui ou envahi par le doute. Il y a aussi la dimension géographique qui atteint tout naturellement le niveau international où règne une cohésion très forte. La dimension relative aux différentes sciences, disciplines, spécialités et sous-spécialités, conduit certes à une certaine fragmentation entre micro-communautés, mais malgré cette fragmentation, je crois que les critères suivant lesquels on juge qu'une recherche est bonne ou mauvaise et les critères suivant lesquels se font les orientations ou les choix sont à peu près les mêmes. Ce sont des critères propres au petit monde de la science, qui reposent essentiellement sur l'apport fait à l'édifice de la connaissance. Certes la communauté scientifique n'est qu'une toute petite partie de la société : celle-ci lui procure les moyens d'exister et de travailler et il est normal qu'elle se préoccupe de savoir si ces moyens sont suffisants ou exagérés et s'ils sont bien utilisés. Et ici, j'affirme que la société a tout intérêt

à tenir le plus grand compte de l'évaluation faite par la communauté scientifique elle-même suivant ses critères propres et internes, même si cela doit sembler choquant au premier abord et dans une vue à court terme.

En effet, seul l'accroissement de la connaissance peut conduire à des progrès importants : les exemples sont trop connus pour que je les rappelle ici. Or, cet accroissement ne peut se produire que si la recherche est orientée suivant les critères propres de la science, appliquée par la communauté scientifique elle-même. Excusez-moi de répéter ici des banalités bien familières pour la plupart d'entre nous. Mais il est si naturel et si tentant de les oublier. Bien entendu, je n'ai pas voulu dire que le monde scientifique doit rester un monde fermé. En particulier, une partie de son activité doit être consacrée à répondre à des besoins plus ou moins immédiats de la société et travailler « sur commande » à plus ou moins court terme. Il est même bien connu que ce genre d'activité peut lui aussi déclencher d'importants progrès de la connaissance. Mais la part de la recherche pilotée par la communauté scientifique elle-même doit rester très importante et ne jamais être sacrifiée.

## LES CHERCHEURS ONT BESOIN D'ÊTRE COMPRIS

La vie du chercheur, élément de base de la communauté scientifique, est souvent mal comprise et mal jugée. On ne peut porter un jugement sain si l'on n'a pas vécu, ou du moins bien observé la vie quotidienne des chercheurs et respiré l'atmosphère d'un laboratoire. Si vous vous promenez dans le laboratoire Aimé Cotton, par exemple, vous rencontrerez les chercheurs qui dépouillent avidement les



derniers numéros des périodiques (américains pour la plupart), en font des photocopies pour les étudier chez eux, en discutent passionnément dans les couloirs, ou surveillent leurs appareils dans leurs pièces obscures sillonnées de fins faisceaux lasers de toutes les couleurs. Là, c'est absolument certain, il n'y a pas de chaise longue (sauf celle qui sert au veilleur de nuit et pour les blessés éventuels).

Ici, je voudrais dire combien il a été attristant et choquant de voir dans certaines revues des articles dont le titre évoquait des « chercheurs en chaise longue ». De telles publications font beaucoup de mal à une communauté de recherche qui ne l'a pas mérité. Le proverbe sur la calomnie et ce qu'il en reste toujours est hélas toujours vrai. Moi qui ai depuis longtemps vécu dans les milieux de chercheurs, j'ai le devoir de dire que s'il y a, évidemment, des cas critiquables, il n'y en a pas plus qu'ailleurs, dans les administrations ou les entreprises.

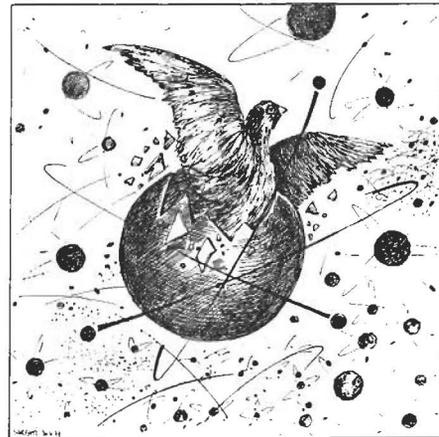
J'ai connu des chercheurs de tous les types et j'ai vu beaucoup plus d'angoissés que de paresseux. Malgré les joies intenses qu'il procure de loin en loin le métier de chercheur est un métier dur et il ne peut porter tous ses fruits que s'il s'effectue dans des conditions favorables. Et le climat de suspicion, ou au moins d'incompréhension, révélé par ce genre d'articles peut être extrêmement nocif. Les milieux de la recherche réclament souvent des moyens financiers, des postes, des promotions, que sais-je encore.

De tout cela, ils ont certes besoin. Mais ce dont ils ont peut-être le plus besoin, c'est d'être compris, j'oserais presque dire d'être aimés. Et pourquoi ne pas imaginer — en rêvant un peu — un défilé de chercheurs avec des pancartes où l'on pourrait lire « Nous voulons qu'on nous aime ». Après tout, le jeune Mozart à qui l'on demandait ce qu'il préférerait, ne répondait-il pas : « Je veux qu'on m'aime ».

## UNE MISE EN COHERENCE DU TRAVAIL DES CHERCHEURS

Et la création scientifique n'a-t-elle pas bien des traits communs avec la création artistique ? Bien sûr, tous les chercheurs ne sont pas des Mozart, ni — heureusement — des Schumann que son angoisse conduisit au suicide.

Le défaut que l'on risque le plus d'observer chez eux — et que l'on observe effectivement quelquefois — c'est de tourner en rond et de n'apporter, malgré un travail très méritoire, qu'une contribution peu utile au progrès de la connaissance. Il est vrai qu'il faut être très attentif à cette forme dé-



gradée de la recherche. C'est pourquoi, il faut qu'il existe des organismes tels que le C.n.r.s. qui procèdent à une évaluation et à une mise en cohérence du travail des chercheurs tout en laissant à la recherche la liberté qui seule peut conduire à de véritables découvertes. Certes, cette évaluation n'est pas facile à faire et il ne faut pas s'étonner que les mécanismes, tels qu'ils fonctionnent actuellement — le Comité national, les divers comités d'actions programmées, les comités de directions des laboratoires, les comités de réflexion et de prospective — semblent allier de façon satisfaisante bien diversifiée de la communauté scientifique. Je participe à beaucoup de ces comités et je puis dire que leurs membres y font un travail considérable avec un très grand dévouement et le sentiment justifié d'accomplir une œuvre utile.

J'arrive ainsi au terme de ce discours. Mais vous pourrez peut-être vous étonner que je n'ai pas du tout parlé de mon métier de professeur. J'ai en effet partagé mon activité à peu près également entre la recherche et l'enseignement. Je puis même dire qu'il y a eu en gros, un tiers d'enseignement proprement dit, un tiers de recherche proprement dite et un tiers dans lequel les deux se mélangent si étroitement qu'il est impossible de les distinguer. Mais ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est uniquement la recherche et c'est pourquoi je n'ai parlé que de cela. Mais l'enseignement a tenu autant de place et m'a probablement apporté autant de satisfaction que la recherche, sans m'avoir donné, probablement, les mêmes joies.

Cette fois-ci, je suis bien au terme de mon discours, et je tiens à vous exprimer mes remerciements profonds pour l'honneur que vous me faites, Madame le Ministre, en me remettant cette médaille. Elle est une de ces joies que l'on rencontre de loin en loin sur la longue route de la recherche.»



## A PROPOS DE LA COMMISSION « FEMMES TRAVAILLEUSES »

# LES FEMMES ? TOUT LE MONDE EN PARLE ...NOUS AUSSI

Plus de 12.000 femmes  
travaillent au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m.

Et si l'on faisait vivre  
la commission « femmes travailleuses » du syndicat !

Depuis peu de temps, la sollicitude vis-à-vis des femmes est au cœur des débats, des déclarations de tous les partis et associations. Qui n'a pas fait son étude sur : les femmes travailleuses, les femmes au foyer, les femmes et l'éducation des enfants, les femmes et l'Europe, l'émancipation des femmes ?...

La réalité au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m., c'est ce que nous sommes : plus de 12.000 femmes, chercheuses, ingénieurs, techniciennes, administratives, ouvrières, ayant des revendications, des préoccupations les plus diverses.

Notre situation ? Dans notre vie professionnelle, malgré les textes qui régissent nos statuts, « garantissant » l'égalité hommes-femmes, nous subissons grand nombre de discriminations. Nombre de femmes sont cantonnées dans les emplois d'exécution, sans perspective de promotion ; que ce soit dans le secteur « scientifique » ou « administratif », l'accès aux

postes de responsabilités leur est pratiquement interdit.

Non seulement l'Etat accepte et gère cette situation, mais de plus il fait en sorte de l'aggraver. Il préconise d'instituer dans tous ses ministères une diminution du temps de travail avec diminution de salaire (mercredi chômé, non payé, mi-temps, temps partiel, etc.). Il refuse de donner aux femmes les moyens et le temps de vivre, de permettre aux parents un réel partage des responsabilités familiales.

Quant au C.n.p.f., lui aussi il s'en occupe, des femmes. Il a constitué en son sein, une « commission femmes et entreprise » et ses travaux sont nombreux.

Nous ne pouvons plus ignorer aujourd'hui, la spécificité des problèmes féminins. La « prise en compte » par le gouvernement et le patronat des problèmes posés par les femmes doi-

vent nous amener à réfléchir sur la riposte la plus large que nous devons apporter aux attaques contre les femmes.

Ce doit être une préoccupation de toutes les femmes qui militent au S.n.t.r.s.-C.g.t., d'obtenir du syndicat de :

- prendre en compte les revendications actuelles des femmes au C.n.r.s. et à l'I.n.s.e.r.m.,
- se battre pour faire progresser les mentalités sur l'égalité réelle entre hommes et femmes dans la vie quotidienne : professionnelle, et familiale.

Mais sommes-nous nous-mêmes convaincus de l'importance de faire vivre la commission « femmes travailleuses » du syndicat aujourd'hui ?

Aujourd'hui peut-être. Mais hier, certainement pas. La preuve : c'est qu'elle n'a jamais véritablement fonctionné. Pourquoi ? Certainement parce que les femmes elles-mêmes ne voyaient pas l'intérêt de son existence. Bien entendu, d'autant moins les hommes.

Il dépend donc bien de chaque adhérente du syndicat de l'aider à vivre. Un exemple qui nous montre combien nous devons être vigilant : « La loi Veil » sur l'avortement. Vous vous souvenez, il y a près de 5 ans, l'Assemblée nationale votait une loi sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, permettant aux femmes et aux couples de choisir le moment des naissances. Fait exceptionnel, cette loi était révisable dans les ans qui suivaient. L'échéance est bientôt là. Ce qui est certain, c'est que cette loi, pourtant restrictive, votée sous la pression de l'opinion publique, a vu son application mise en cause par la limitation des moyens nécessaires.

Il s'agit maintenant pour nous de créer les conditions d'une pression encore plus forte afin que cette loi soit définitivement votée, avec des moyens réels permettant son application et que la loi de 1920 soit immédiatement abrogée.

Nos préoccupations que nous ne pouvons pas toutes évoquer ici (le travail à temps partiel, les salaires, les carrières, la contraception...), ne doivent pas être limitées. Les rassemblements, les rencontres, les forums-débats, les initiatives de toute sorte, organisées sur le plan local, ne peuvent que nous aider à contraindre les directions de nos organismes, le gouvernement, à prendre en compte toutes nos revendications.

**Colette JAN.**

## DEGRADATION DE L'EMPLOI

Tous les travailleurs (et chômeurs !...) de notre pays se trouvent confrontés à des problèmes d'emploi et de conditions de travail. Les personnels de l'I.n.s.e.r.m. n'échappent pas à cette dégradation de l'emploi, qu'ils soient sous-statut ou non. Même dans le cadre d'un budget déjà attribué (et par trop insuffisant) l'administration de l'I.n.s.e.r.m. trouve les moyens d'économiser sur le dos du personnel.

On peut rapporter dans ce sens les faits suivants :

- Un retard de paiement dans les bourses I.n.s.e.r.m. : début mars, les boursiers n'avaient reçu aucun salaire depuis janvier 1979. A la suite d'une réunion intersyndicale à Villejuif, une délégation s'est rendue au siège de l'I.n.s.e.r.m. et a obtenu la régularisation de la situation dans des délais très brefs.
- La circulaire limitant les bourses à 3 ans (mise en application à l'initiative de M. Burg en 1976) va entraîner un certain nombre de licenciements dès cette année et jusqu'en 1981.
- Rappelons également le problème des hors-statut intégrables : alors que l'administration de l'I.n.s.e.r.m. disposait de postes budgétaires, certains d'entre eux n'ont pas été attribués, faute de trouver des hors-statut intégrables correspondant à ces postes !...

• En ce moment même, des hors-statut non intégrables (payés hors enveloppe recherche) voient leurs contrats se terminer sans perspective d'être payés sur d'autres financements : c'est le licenciement, sans possibilité de recours, le plus souvent sans indemnité.

Cependant, le travail reste à faire : travail dans les unités I.n.s.e.r.m., financé dans son fonctionnement (achat de matériel, etc) par des contrats I.n.s.e.r.m. On pourrait dans ces conditions voir en parallèle la création de postes I.t.a. au budget ; on sait qu'il n'en est rien.

Ainsi, les hors-statut, les boursiers, les vacataires sont les premières victimes en cette période de pénurie et d'abandon de la recherche ; tous les moyens sont bons pour économiser : licenciement bien sûr, non création de postes, mais aussi retard de paiement pour un travail qui, lui, a été effectué en temps et heures.

Mais les postes budgétaires de l'I.n.s.e.r.m. sont également menacés : prenons pour exemple le devenir des postes libérés dans les unités (départ de l'I.n.s.e.r.m., départ en retraite etc). Dans un premier temps le poste ne reste pas à l'unité mais est repris par l'I.n.s.e.r.m. pour être mis dans le « pool commun » des postes budgétaires avec l'argument suivant :

Ces postes ainsi libérés serviront au reclassement des personnels sur listes d'aptitude. Une telle attitude pose plusieurs problèmes :

- d'une part, cela signifie une diminution du nombre de postes créés pour le reclassement, alors que le statut prévoit la création de ces postes. Donc économie au budget.
- d'autre part, vue la non-crédation de postes frais (= nouveaux postes créés par l'I.n.s.e.r.m. pour le recrutement chaque année) cela signifie que bientôt plus personne d'extérieur ne pourra rentrer à l'I.n.s.e.r.m. sur poste !
- enfin, une telle procédure fait perdre beaucoup de temps, et le poste laissé vacant peut fort bien ne pas être attribué dès sa libération.

On peut citer un exemple : celui d'un poste 1D (administratif gestionnaire) qui a été complètement supprimé à Ste Anne. Le travail restant repose



sur une personne occupant un poste 3D.

Ce qui pose des problèmes pour cette personne faisant un travail sur-qualifié pour lequel elle n'est pas rémunérée en conséquence, mais aussi pour toute l'unité.

Quant au poste supprimé, on ne sait pas s'il est gelé ou s'il a été attribué ailleurs. Ceci nous amène à formuler à nouveau la demande du droit de regard sur les postes.

**Catherine DRIANCOURT**

## CES CATEGORIES DITES « PETITES »

La dégradation des conditions de travail et de la situation des personnels est sensible à tous les niveaux, y compris pour les catégories 6, 7 et 8B.

En effet, dans ces trois catégories, les conditions de recrutement sont identiques sans diplôme et sans qualification.

C'est pourquoi même, avant 1970, la C.g.t. demandait la suppression des catégories 7 et 8B, dont les salaires sont plus bas que dans la 6B, pour exécuter le même travail. Si le nombre des 8B a beaucoup diminué, il en subsiste encore, malgré nos demandes répétées de transformation des postes 7 et 8B en 6B. Les conditions de promotion sont également plus défavorables que dans les autres catégories : en effet, dès le deuxième échelon, il faut compter deux ans pour changer d'échelon, alors que dans les autres catégories les changements du 2° au 3° échelon et du 3° au 4° échelon se font après un an et demi. Ceci entraîne un retard de promotion d'un an pour les 6, 7 et 8B qui arrivent au 4° échelon en 5 ans au lieu de 4 ans.

De plus, si les catégories 6 et 7B perçoivent une prime de recherche qui est de 12 %, ce n'est pas le cas des 8B qui reçoivent le montant de quelques heures pour travaux supplémentaires. Ces discriminations au niveau du salaire sont d'autant plus scandaleuses qu'il s'agit des catégories où les salaires sont les plus bas.

## ALITÉS ■ INSERM - ACTUALITÉS



Ces agents sont aussi ceux pour lesquels il y a le moins de demandes de dérogation. Ceci s'explique par le fait qu'un très petit nombre de ces agents demande et est autorisé à suivre une formation permanente ou des stages pour améliorer leur qualification.

Pourtant, comme leurs des autres catégories, ils subissent dans leur travail, les répercussions de l'évolution scientifique et technique. On ne leur demande plus seulement de faire la vaisselle de laboratoire, ou l'entretien des locaux. Bien souvent s'ajoutent des tâches plus délicates et dangereuses, qui demandent dans leur accomplissement beaucoup de soin et d'attention, mais aussi des connaissances que nos camarades n'ont pas les moyens d'acquérir. C'est en grande partie ce qui est la cause de nombreux cas de conseil de discipline, qui sont en fait des tentatives de licenciement à peine déguisées.

Faute de personnel suffisant en nombre et en qualification, il est fréquent de donner aux agents des laboratoires, à tous niveaux, des responsabilités sans se préoccuper d'une part des possibilités réelles de l'agent, d'autre part surtout de niveau de compétence dont relève le travail demandé et ceci, bien sûr, sans répercussion sur le salaire.

Dès lors, pourquoi s'étonner quand un accident survient, et traduire devant le conseil de discipline un agent dont le seul tort est de ne pas savoir refuser de faire un travail qui relève d'une catégorie et d'une compétence très au-dessus des siennes.

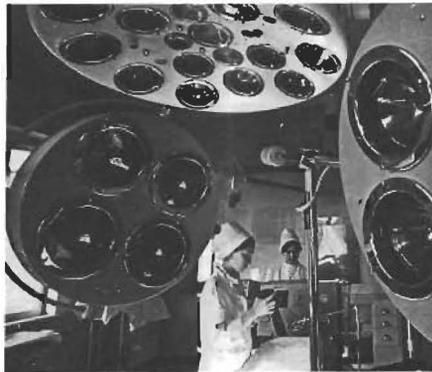
Pour beaucoup d'agents 6, 7 et 8B, cette évolution se traduit après quelques années par une qualification qu'il serait normal de sanctionner par une promotion.

Ce n'est pas souvent le cas. De plus dans la plupart des laboratoires, le nombre des chercheurs a augmenté et le nombre d'agents techniques ou personnel d'entretien, non. Le résultat est outre la qualification dont il est fait mention auparavant, la somme de travail augmente. Ainsi de toutes les façons, les personnels des catégories 6, 7 et 8B comme les autres techniciens sont victimes d'une sur-exploitation, les conditions de travail laissant souvent à désirer, faute de contrôle par la commission d'hygiène et sécurité.

Ainsi, pour remédier à cette situation, il faut obtenir la suppression des postes 7 et 8B, une augmentation du nombre de postes 6B. Il faut aussi que ce personnel puisse bénéficier des avantages de la formation permanente et que cette nouvelle compétence, comme toute amélioration de qualification, débouche sur une promotion. Pas plus que le reste du personnel, il ne doit subir les conséquences d'une mauvaise gestion qui consiste à faire payer chèrement au personnel les suites prévisibles d'une politique de pénurie budgétaire délibérément arrêtée par le gouvernement.

Annie COURTALON

### QU'EST-CE QU'UN TECHNICIEN



La définition de l'U.g.i.c.t. prend en compte le niveau de formation pour définir le 1<sup>er</sup> degré de chacun des deux niveaux de qualification (la référence aux diplômes constitue une garantie minimum pour l'embauche des salariés débutant dans la vie active

opérant ainsi une concordance initiale entre la fonction exercée et la formation reçue).

Cette définition prend ensuite en compte, pour chaque degré la nature de l'information, nature de la recherche, nature de l'élaboration, nature de la réalisation, nature d'échanges (fonctions de commandement). Afin d'essayer de cerner une définition du technicien, cette définition vous convient-elle ?

Vous y retrouvez-vous ?

Dans le statut de l'I.n.s.e.r.m., les techniciens sont classés dans les catégories 3B et 5B et les techniciens supérieurs dans les catégories 1B et 2B.

Les définitions des fonctions de ces catégories datent de 1964, or depuis la recherche médicale et les techniques on évolué et notre statut n'est plus adapté.

On ne peut plus concevoir l'organisation de la recherche en 1979 comme en 1964. L'évolution des connaissances entraîne la nécessité à la fois d'une plus grande spécialisation (... pointure) et d'un travail pluridisciplinaire ce qui entraîne une grande diversité de situations allant du technicien isolé au « pool » de techniciens ainsi qu'une diversité de spécialités : dessinateur, informaticien, physiologiste, biologiste, biochimiste, enquêteur, etc.

Cette évolution pose un grand nombre de problèmes aux techniciens, entre autre celui d'une information rapide et efficace des techniques nouvelles, du matériel nouveau. Il serait donc souhaitable que l'I.n.s.e.r.m. organise des colloques répondant à ce souci et facilitant les relations entre les différentes disciplines d'une part et avec l'industrie d'autre part.

Pour que ce système soit efficace et rentable pour les équipes de recherche, il nous paraît nécessaire que cette relation (industrie-recherche) soit décentralisée au niveau d'un groupe de laboratoire et, plus concrètement, nécessite la création de postes d'ingénieurs. Ces ingénieurs seraient chargés de prendre en compte les besoins des équipes de recherche et de prospecter les disponibilités du marché dans ce domaine, y compris en proposant les adaptations nécessaires.

Un autre problème des techniciens est le fait que pratiquement aucune

littérature scientifique ou technique n'est réalisée en français mais en anglais ou en allemand. Il paraît impératif que les techniciens aient une formation au moins dans ces deux langues d'où la nécessité pour l'I.n.s.e.r.m. d'organiser lui-même des cours d'anglais et d'allemand technique (ce qui n'exclut pas une formation plus générale telle qu'elle nous est proposée, bien que de façon très insuffisante, dans le cadre de la Formation Permanente).

Si ces propositions tendent à améliorer les conditions de travail des techniciens cela ne doit pas nous faire perdre de vue que la plus grande injustice à leur égard demeure leur déclassement massif ;

5B	11 %	de l'effectif de la catégorie
3B	7,3 %	de " "
2B	25 %	de " "
1B	61 %	de " "

Ces pourcentages représentent les déclassés à la dérogation et au diplôme sans tenir compte de la sous-estimation de certains diplômes dans leur classification (ex : D.u.t. en 2B au lieu de 1B ; certains C.a.p. non reconnus par l'I.n.s.e.r.m.).

Ce déclassement serait encore plus flagrant si les élus de la Commission Paritaire pouvaient apprécier le décalage réel entre la situation administrative de l'agent et ses fonctions réelles ; sans le rendre obligatoire, il serait souhaitable que les techniciens fournissent à leurs élus un rapport d'activité, il devient nécessaire en cas de désaccord avec le rapport du Directeur Scientifique.

Ceci implique, en tout état de cause, que l'agent puisse lire la totalité du rapport du directeur.

**Yvonne ALEXANDRE**



## LES ADMINISTRATIFS DES UNITES ONT AUSSI DES REVENDECTIONS



Le rôle des secrétaires dans les unités est mal connu et surtout mal reconnu de l'Administration. Du fait du nombre très faible de postes accordés dans les unités, elles sont la plupart du temps submergées de travail et doivent faire face aux tâches les plus variées : gestion de crédits (dont chacun sait maintenant qu'ils sont un vrai labyrinthe dans lequel il faut être bien habile pour ne pas s'égarer) courrier, relations avec les fournisseurs, manuscrits d'articles, bibliographie missions scientifiques, vacations, coordination à l'intérieur des laboratoires, utilisation courante de l'anglais.

Comme chacun sait, la direction des unités I.n.s.e.r.m. est assurée presque toujours par un hospitalo-universitaire qui déverse sur sa secrétaire un ensemble de travaux qui n'ont qu'un lointain rapport avec le laboratoire : programmes d'enseignements, courrier de consultations, rapport pour des commissions où ils siègent, organisation de congrès...

La diversité des travaux confiés aux secrétaires et leur degré d'autonomie (en particulier dans la gestion, domaine où les patrons ne veulent pas « perdre de temps ») fait apparaître nettement que le niveau des postes est tout à fait insuffisant par rapport à leur qualification.

Bien heureux que les labos qui ont un poste 3D. Rarissimes sont ceux qui ont un poste 2D.

Et pourtant 3D devrait être le seuil et 2D devrait être reconnu dès que la secrétaire a acquis quelques années d'expérience.

La fonction de secrétaire de laboratoire n'est pas reconnue au niveau correspondant aux services rendus. Cette fonction est devenue plus importante ces dernières années, du fait de la complication de la « gestion de la recherche » et il faut maintenant arriver à reconnaître la qualification réelle des secrétaires.

Une secrétaire, en permettant un bon approvisionnement, une documentation sérieuse et des finances saines fait partie intégrante de l'équipe de recherche et devrait bien entendu percevoir la prime de recherche, au même titre que les chercheurs et techniciens. La discrimination dont elles sont victimes doit cesser, leur niveau de qualification étant tout à fait comparable à celui d'un technicien.

## INFORMATIENS DE L'INSERM

Voilà plus de 4 ans qu'un texte du Journal Officiel reconnaissait et classifiait les professions informatiques. Depuis seul travail de l'administration : un entrefilet dans le dernier bulletin de l'I.n.s.e.r.m. appelant les informaticiens désirant être reclassés à faire acte de candidature à un examen professionnel !

Quand ? Comment ? Constitution d'un jury ? Qu'advient-il de tous les informaticiens remplissant des fonctions depuis plusieurs années qui figurent sur la liste de dérogation ?

Le mécontentement des informaticiens va croissant ; certes, ils sont conscients de ne pas être les seuls à être déclassés à l'I.n.s.e.r.m., mais cette perspective de reclassement bien qu'imparfaite a fait naître une espérance.

Ils sont bien résolus à faire enfin appliquer ces textes classifiant leurs professions, à obtenir la mise sur pied d'une commission de travail, où leurs représentants pourront avec l'administration mettre au clair les définitions de fonctions, la composition des jurys, d'examen, un calendrier, avoir l'assurance que les épreuves se dérouleront sur des matériels, les langages qu'ils pratiquent dans l'exercice de leur profession.

## L'ACTION SOCIALE



Les élus parisiens au C.a.e.s. se sont réunies avec les membres du bureau de la section nationale I.n.s.e.r.m. afin de faire le point sur l'action de nos élus au C.n.a.s. pour faire appliquer notre plate-forme (\*).

Comme le budget du C.a.e.s. progresse à un rythme inférieur à la masse salariale du personnel, on voit que la simple continuité même sans autre développement) amènera rapidement le C.a.e.s. rapidement en rupture d'activité en cours d'année.

Deux attitudes sont alors possibles. La notre consiste à faire du budget C.a.e.s. une revendication prioritaire, à continuer de développer les réalisations C.a.e.s. dans les domaines existants et surtout dans ceux (action

culturelle, sport...) où les réalisations sont toujours embryonnaires ; montrer que le budget actuel ne suffit pas à la simple satisfaction des besoins essentiels, faire pression sur la direction de l'I.n.s.e.r.m. pour obtenir un budget décent indexé à la masse salariale. Cette attitude ne dispense pas d'une certaine critique

sur le gâchis et les dépenses disproportionnées de certaines activités.

L'autre attitude est celle de la C.f.d.t. qui est de ne surtout pas déplaire à la direction et de faire des parts de gâteau plus petites et de ne surtout pas dénoncer clairement le gâchis et les dépenses dépourvues de caractère socio-culturel collectif.

Nos élus sont intervenus plus précisément dans deux directions : les vacances ; adultes enfants, voyages et l'action culturelle et sportive à implication locale ou régionale. (\*\*).

### Secteurs vacances :

Nos élus sont aussi intervenus pour le développement du secteur enfance. Dans ces secteurs, vacances familiales, enfance, les grilles d'interventions vont être modifiées dans le sens demandé par nos élus.

Le secteur voyage à l'étranger, s'il est individuellement couteux représente le volet des propositions envers les agents non intéressés pour des raisons personnelles aux vacances familiales.

Mais le coût très élevé de cette activité a amené nos représentants à faire les propositions suivantes :

- un seul voyage à l'étranger par an
- étudier les propositions P.a.t. de Tourisme et Travail,

en effet, Tourisme et Travail propose aux collectivités des voyages à un prix beaucoup plus bas que ceux pratiqués par le C.a.e.s. à la seule condition que ceux-ci réservent un quota de places un an auparavant (ce qui représente en fait le temps nécessaire au C.a.e.s. pour préparer un voyage). Les élus C.f.d.t. étant sujets à l'urticaire quand on parle de Tourisme et Travail, cela ne peut pas encore se faire.

Enfin, nos élus ont demandé que les tarifs de subvention soient déterminés par rapport au quotient social qui tient mieux compte des revenus par personne à charge.

### Action culturelle et sportive locale :

Notre action dans ce domaine doit partir d'une réalité qui est la suivante :

D'abord, le C.n.a.s. n'a jamais été capable de mettre sur pied ces acti-

vités et que les sections locales (à part certains « grands » centres de province) intéressent chacune trop d'agents pour pallier sur ce terrain la carence du Comité National. Il faut ajouter à cela que le budget des sections locales (34 % du budget total) est, du fait des raisons que nous venons d'évoquer, sujet à un important gâchis qui ne peut être réduit avec les structures locales actuelles.

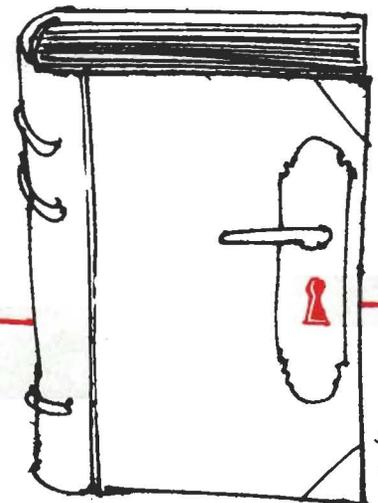
Nous avons donc proposé de donner à la commission S.l.c. les moyens de mettre en place les activités qui relèvent de sa compétence : action culturelle, ski, montagne, randonnées... ; c'est-à-dire :

Ces sections locales abandonneraient à la commission S.l.c. la part de leur budget consacrée normalement aux activités relevant de la commission. Celle-ci, sur proposition des C.l.a.s. au d'association de membres des C.l.a.s. diffuserait, organiserait et subventionnerait l'activité avec l'aide du secrétariat administratif.

Conjointement, nos élus ont demandé qu'une enquête soit effectuée auprès des C.l.a.s. pour avoir l'avis des personnels sur ces propositions d'association.

Ces propositions reprennent une partie de celles faites il y aura bientôt deux ans par nos élus et refusées par la majorité S.g.e.n./S.n.i.r.s. ; cette fois-ci, la proposition a été adoptée mais le bureau du C.a.e.s. a décidé unilatéralement de bloquer les fonds cédés par les C.l.a.s. à la commission S.l.c. jusqu'à conclusion de l'enquête.

On est en droit de se demander si cette manœuvre n'est pas destinée



*de bisse*

à étouffer dans l'œuf cet essai de redéveloppement de la commission S.l.c.

Il est donc important que nos militants interviennent dans les C.l.a.s. pour qu'une discussion la plus large possible s'engage autour de cette enquête, il en va de l'avenir du C.a.e.s. qui ne peut et ne doit pas se résigner à rester une « agence de voyage ».

Nos élus insistent pour que les militants prennent conscience que l'action pour le C.a.e.s. est un volet important de l'action syndicale et que s'ils veulent voir le C.a.e.s. se développer, perdre ses infirmités et ses carences, c'est par leur action que cela se fera, sans cela c'est se satisfaire d'un C.a.e.s. étroit dont ce sera, du fait des conditions d'exercice (absence de droit social, régression budgétaire) le dépérissement à plus ou moins long terme.

Le C.a.e.s. étant celui de tous les travailleurs de l'I.n.s.e.r.m., si l'on doit tenir compte effectivement de la notion de solidarité collective qui aboutit à ce que les agents le plus défavorisés bénéficient plus largement des actions du C.a.e.s., il n'en reste pas moins vrai que le budget du C.a.e.s. représente un salaire différé, toutes les catégories sociales de l'I.n.s.e.r.m. doivent pouvoir participer à ces actions.

L'action de nos élus ne peut s'enviesager qu'au travers du budget qui est en fait le moyen essentiel d'application de l'action sociale.

Tout d'abord, le développement de certains secteurs C.a.e.s. en particulier ; enfance, vacances, voyages a entraîné un dépassement de la ligne budgétaire allouée annuellement. Si le C.a.e.s. n'a pas mis la clé sous la porte, la raison tient à un fond de réserve que le C.a.e.s. possède depuis plusieurs années (ces fonds étaient destinés à des investissements et à un centre aéré qui n'ont pas été réalisés).

Nos élus ont soulevé le problème des accompagnateurs de ces voyages qui se recrutent dans le même petit noyau. Ils souhaitent qu'un plus grand nombre d'agents s'intéressent et participent à l'organisation et au choix des voyages et de l'accompagnateur.

**Daniel HENZEL**

(\*) L'action de nos élus est d'autant plus difficile que le budget est ridiculement petit et l'action du S.g.e.n. de plus en plus gestionnaire.

(\*\*) Si le personnel n'intervient pas pour que le budget du C.a.e.s. augmente, les activités de celui-ci risquent d'être bloquées en cours d'année.

## LA CGT PARTOUT A L'INITIATIVE

# PROPOSONS LA CARTE A TOUS NOS COLLÈGUES DE TRAVAIL

Les nombreux collègues du C.n.r.s. ou de l'I.n.s.e.r.m. qui à chaque élection professionnelle font confiance à la C.g.t. ont leur place au S.n.t.r.s.

C'est notre rôle de les convaincre.

**Combativité des travailleurs, explications de la C.g.t. : des succès sont arrachés !**

Ce sont les 2.600 salariés postés à St-Gobain qui obtiennent la semaine de 38 h sans réduction de salaire. Ce sont les conducteurs de Lyon, qui après un débrayage de 5 h obtiennent le maintien de leur prime à 4 %, ou les travailleurs de la céramique qui obtiennent un relèvement de 2 à 4 % de leurs salaires. Depuis la rentrée de septembre, en multipliant les initiatives locales, régionales et nationales, la C.g.t., seule, en prenant ses responsabilités, a multiplié les actions contre la politique anti-sociale du pouvoir : campagne contre les projets de réforme des conseils de prud'homme (en automne 1978 : refus de la C.f.d.t.) semaine pour la défense de l'emploi (grand rassemblement à la Trinité le 14 novembre, refus de la C.f.d.t.) campagne pour la défense de la sécurité sociale (manifestation de rue de 21 décembre, refus de la C.f.d.t. de s'y associer). Marche sur Paris des sidérurgistes le 23 mars (nouveau refus d'unité d'action de la C.f.d.t. et de la direction de la F.e.n.) action dans le secteur public avec l'U.g.f.f. le 29 mars (refus de la C.f.d.t. et des autres organisations syndicales).

Si le niveau des luttes s'est élevé, c'est bien grâce aux initiatives de la C.g.t. La politique de recentrage de la C.f.d.t., les multiples préventions qu'elle cultive à l'égard de la C.g.t., outre qu'ils constituent un frein au développement des luttes sont une aide inespérée pour le pouvoir et le patronat.

L'attitude (préoccupante) de nos collègues de la C.f.d.t. doit donc nous inciter à expliquer toujours plus sereinement nos positions, nos propositions de lutte, les solutions que pro-

pose la C.g.t. Seul le débat avec les personnels peut permettre une unité d'action sur des bases claires. Une unité d'action qui soit au plus haut niveau possible ; l'unité ne se fait pas « au rabais ».

C'était là toute la signification du comité national d'unité d'action proposé par Georges Seguy aux autres centrales syndicales au 40<sup>e</sup> Congrès (elles l'ont refusé). Avons-nous suffisamment fait connaître cette proposition autour de nous ?

Aujourd'hui, la C.g.t. constitue le rempart le plus solide face à un patronat et à un pouvoir décidés à imposer l'austérité, le chômage et qui n'hésitent pas à user de provocation pour endiguer le mécontentement et porter atteinte au droit de manifestation.

## LA CONFIANCE DES TRAVAILLEURS

Organisation de classe et de masse, la C.g.t. est la première centrale syndicale de notre pays. Est-ce un hasard ? Certes non, la confiance se mérite : 2.500.000 adhérents, la confiance de 8 millions de salariés.

Parmi les ingénieurs et cadres, la C.g.t. est aussi la première organisation : 350.000 d'entre eux sont adhérents de l'U.g.i.c.t.-C.g.t., et ceci malgré les manœuvres du pouvoir, qui tente d'accréditer l'idée que la C.g.c. étroitement catégorielle, serait la plus représentative parmi ces catégories.

D'ailleurs, les résultats aux élections collègues cadres sont significatifs : l'U.g.i.c.t.-C.g.t. obtient 23,6 % contre 16 % à la C.g.c. On comprend que le ministre du travail et de la participation se refuse à publier de tels résultats !

Dans l'action, la confiance des travailleurs ne s'est pas démentie. Malgré les appels à l'inaction, les pressions de tous bords, le black out de la presse écrite et parlée, les attaques anti-C.g.t., ce sont des centaines de milliers de travailleurs qui ont répondu à l'appel de la C.g.t. le 23 mars, infligeant un net démenti aux affirmations du premier ministre sur la « désaffection des Français à l'égard des organisation syndicales ».

### SUCCESSIONS DE LA CGT AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Après une phase de tassement due à la formidable campagne anti-C.g.t. et au temps nécessaire à la réflexion et à la prise de conscience de l'aggravation de la crise et de la nécessité des luttes, on constate que les explications de la C.g.t. ont porté.

**Métallurgie secteur industriel :** Usinor Dunkerque : C.g.t. + 4,66 % (pris sur F.o. et la C.f.d.t.); Bull (Belfort) + 2,15 % ; Snias (Chatillon + 3,13 % ; Staubli (Faverges) + 5,54 % ; Renault (Flins) + 9,47 % ; Renault (véhicules industriels) + 8 % (1<sup>er</sup> collège) + 12 % (2<sup>e</sup> collège).  
**Chimie :** Michelin (Poitiers) + 9,29% ; Pcu (Lannemezan) + 5,28 % ; Ugine acier (Gard) % 9,38 % ; Mobiloil (Gravenchon) + 4,49 %.

**Transports :** Nice : transports urbains : + 8,40 %.

**Papiers cartons :** Cellulose aquitaine : + 15,46 % ; Sopalin : + 11,28 %.

**Verre :** B.s.n. Nord : + 5,83 %.

**Céramique :** Faïencerie Digouin : + 8,45 %.

### AU CNRS ET A L'INSERM AUSSI :

Succès du S.n.t.r.s. à Grenoble (élections au conseil de groupe) : S.n.t.r.s.-C.g.t. en progression de 4 %.

A l'I.n.s.e.r.m. succès du S.n.t.r.s.-C.g.t. aux élections au conseil d'administration : + 7 % chez les administratifs ; + 8 % dans les collèges chercheurs, ingénieurs, techniciens.

Succès aux commissions scientifique spécialisées de l'I.n.s.e.r.m. Le S.n.t.r.s.-C.g.t. progresse de 9,9 %.

### D'IMPORTANTES POSSIBILITES DE RENFORCEMENT EXISTENT

La C.g.t. est ouverte à tous les salariés, quelle que soit leur profession, leur fonction, leur niveau de responsabilité, sans distinction d'opinions politique, philosophiques ou religieuses. Parce qu'ils se retrouvent chaque jour sur le lieu de travail,

parce qu'ils y subissent, à des degrés divers, les mêmes conditions de travail, les mêmes rythmes, la même politique, parce qu'ils sont soumis (au C.n.r.s.) au même statut, les agents ont des intérêts communs.

Ils ont donc besoin d'une organisation syndicale forte, active, qui ait le soutien et la sympathie des personnels.

Chaque adhérent, autour de lui, peut en convaincre ses collègues de travail. En effet :

- Est-il normal que l'activité syndicale ne repose que sur 1/4 des salariés alors qu'elle profite à tous lorsqu'elle obtient des résultats.

- N'est-il pas normal, naturel d'être syndiqué ? En quoi diable le fait d'être syndiqué à la C.g.t. nuit-il à l'indépendance de l'individu, à sa liberté d'opinion ?

- Pourquoi tant de salariés demeurent-ils à côté de l'organisation syndicale et hésitent-ils à adhérer ? Leur avons-nous proposé la carte C.g.t. ?

- N'est-il pas préjudiciable à la défense de nos intérêts que seuls 20 % des salariés de ce pays soient syndiqués, lorsqu'on sait (par exemple) que les patrons sont syndiqués à 80 % dans un syndicat unique (le C.n.p.f.) qui bénéficie quant à lui de toutes les faveurs de l'état ?

- Pourquoi certains collègues non syndiqués perçoivent-ils le syndicat comme un « étouffoir » un « catéchisme », où l'on suit aveuglément une ligne d'action « définie par les dirigeants » ?

Ces collègues connaissent-ils le vrai visage de la C.g.t. ? Savent-ils com-

ment ont préparés nos congrès ? Savent-ils que chaque adhérent peut s'exprimer dans les assemblées et peut proposer un amendement ? Savent-ils par exemple qu'au S.n.t.r.s.-C.g.t. il existe 27 commissions composées de militants et d'adhérents chargés de réfléchir à l'action du syndicat dans tel et tel secteur (femmes, ingénieurs, hors-statut, libérés, hygiène et sécurité, administratifs, etc) ? A la seule manifestation du 23 mars, plus de 1.000 adhésions ont été recueillies. En Seine Maritime, dans la semaine qui a précédé le 23 mars, plus de 500 adhésions ont été réalisées !

Au S.n.t.r.s.-C.g.t., 25 adhésions ont été réalisées au cours des A.g. amicales de début d'année. Il faut bien sûr que nous allions plus loin notamment dans les importantes concentrations d'I.t.a. Les résultats des élections montrent les possibilités de recrutement qui existent, exemple :

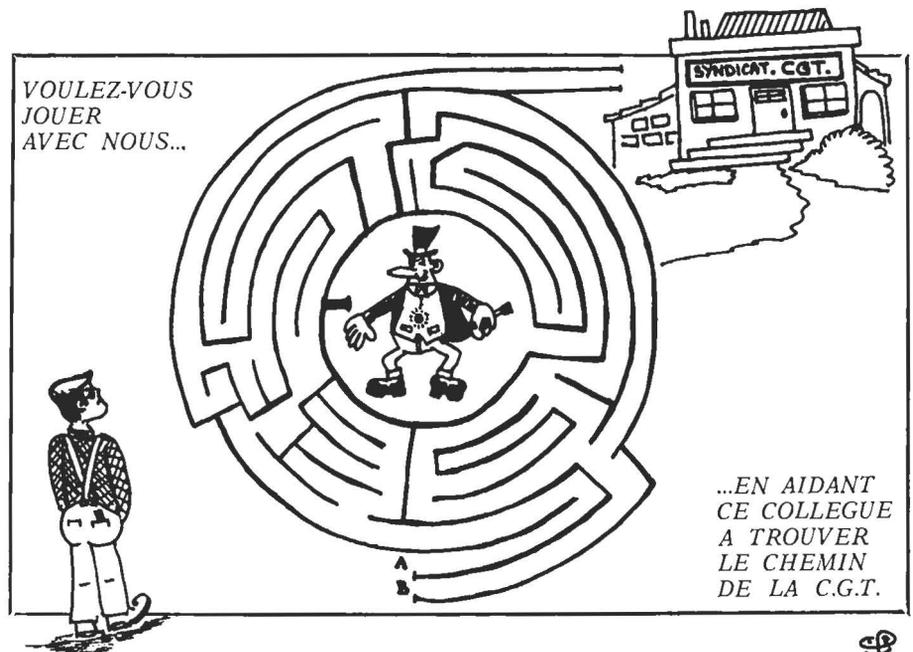
Quai Anatole France : la liste C.g.t. obtient 234 voix (alors que la section compte seulement 72 adhérents).  
I.r.i.a. Rocquencourt : C.g.t. 99 voix, 17 adhérents,

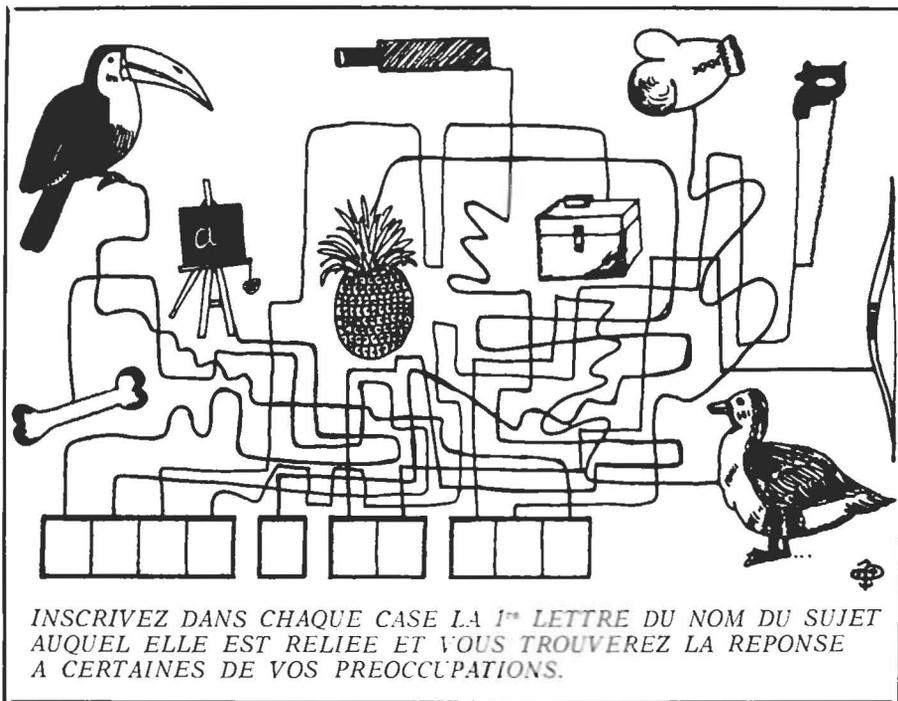
Muséum : C.g.t. 24 voix, 17 adhérents.  
Verrières : C.g.t. 61 voix, 37 adhérents,

Bellevue : C.g.t. 77 voix 54 adhérents.  
Pourquoi tous ces collègues, qui accordent leur confiance au S.n.t.r.s.-C.g.t. ne trouveraient-ils pas leur place au sein de la section syndicale de leur labo ou de leur atelier ?

Il nous appartient de les convaincre d'adhérer à la C.g.t.

**Charles MARIANI**





## DES ACQUIS DE TOUT LE PERSONNEL

# DROITS SYNDICAUX ET SOCIAUX

Pour nous réunir, débattre, nous informer, décider ensemble des actions à entreprendre, pour organiser notre action, nous avons besoin de locaux, de temps, de libertés.

De même, pour toutes les activités sociales, culturelles et sportives, pour la conquête de droits sociaux nouveaux, les personnels et militants du CAES doivent disposer de tous les moyens nécessaires.

C'est cela le droit syndical et social ! Ces droits sont des acquis de tout le personnel. Ils ne sont pas un « fait du prince » mais le résultat des longues luttes dans l'histoire du mouvement ouvrier.

Depuis 1864, date à laquelle le droit de grève est reconnu, 1884 (reconnaissance des associations de travailleurs), 1936 (délégués du personnel), 1946 (comités d'entreprise) et 1970 (instruction Chaban-Delmas reconnaissant la section syndicale dans le secteur public) ont été autant d'étapes de cette longue lutte.

Les faits les plus récents — provocations organisées par le ministère de l'Intérieur, puis mise en cause de la liberté de manifestation par le pouvoir, auxquels il convient d'ajouter

plusieurs cas d'interdits professionnels (voir l'article de G. Bernet dans ce même B.r.s.) et les tentatives de deux administrateurs délégués pour empêcher le tirage de nos tracts, montrent bien qu'aucune conquête sociale n'est définitive si elle ne s'accompagne pas de changements politiques profonds et si les travailleurs ne sont pas vigilants.

Il n'y a pas d'application de droits sociaux et syndicaux sans combat.

Ce combat ne peut pas, **ne doit pas** être celui des seuls militants syndicaux : il est celui de tous les adhérents, de tout le personnel.

**Prenons l'exemple du droit social :** Est-il possible aux militants d'un comité local d'action sociale de déve-

lopper toutes les activités que souhaite le personnels sans locaux, sans moyens, sans matériel, et si de surcroît, les élus au CLAS ne disposent pas d'un crédit de dispenses de service suffisant ?

Le S.n.t.r.s.-C.g.t. a toujours défendu la conception d'un droit social et syndical pour tous les personnels.

Or, cette appréciation (qui peut sembler évidente) est loin d'être celle de la direction du C.n.r.s. et des autres organisations syndicales ! (cela a été très clair tout au long des négociations sur le droit syndical et social) **seul le S.n.t.r.s.-C.g.t.** a défendu la conception d'un droit syndical et social élargi, répondant aux besoins des personnels, pour tous les personnels (cette conception a été appuyée par les délégations du SNCS et du SNPCEN).

En effet :

- la direction du CNRS est très attachée à maintenir « le distinguo » entre les « militants » et les personnels. Les uns disposant de droits les plus réduits possibles (des heures, du temps, etc.), les autres rien. Excellent moyen pour marginaliser les « responsables syndicaux », sorte de « syndicalistes professionnels ».

- Les autres organisations syndicales (à l'exception du S.n.c.s. et du S.n.p.c.e.n.) n'ont pas mené de bataille véritable, laissant la C.g.t. seule face à la direction du C.n.r.s. qui a pu imposer un droit syndical et social restrictif, insuffisant et qui ne répond pas aux besoins (S.n.t.r.s.-info spécial droit syndical n° 11 ; spécial droit social, à paraître).

Dès aujourd'hui, dans chaque laboratoire, chaque service, chaque administration déléguée, chaque atelier, engageons la bataille.

1. Pour tous les I.t.a., un **minimum** d'une heure mensuelle d'information syndicale prise sur le temps de travail et payée comme telle.

2. Pour tous les I.t.a., le droit de s'adresser aux responsables syndicaux (la section locale, le coordinateur régional) pendant les heures de travail : le droit de s'absenter.

3. Pour tous les I.t.a. : une application élargie des droits syndicaux, conformément à l'instruction du Premier ministre du 14 septembre 1970 qui précise que « la reconnaissance du droit syndical demeurerait inefficace si elle n'était accompagnée de la reconnaissance du droit de disposer des moyens nécessaires à son exercice ». De même, aucune discrimination ne saurait s'exercer sur

l'adhérent (ou le non-adhérent) pour activités syndicales !

Pour tous l.t.a. militant syndical accédant à des responsabilités syndicales (locales ou extérieures) permanentes ou non : les facilités nécessaires, c'est-à-dire décharge de service (avec compensation : les collègues du labo ne doivent supporter aucune surcharge de travail du fait de l'absence du militant, en clair, à toute décharge doit correspondre une création de poste compensatoire.

5. Pour tous les l.t.a. : le droit à l'éducation ouvrière à la Formation Syndicale (Ecoles, Stages, journée d'étude, etc.).

6. Pour chaque l.t.a. : le droit d'exprimer son désaccord sur les questions professionnelles dans ses rapports avec la hiérarchie.

7. Pour chaque organisation locale, régionale ou nationale, mise à la disposition d'un contingent d'heures nécessaires à leur fonctionnement, à partir des besoins réels des personnes.

8. Le droit, pour l'ingénieur ou le cadre (cadre scientifique, technique ou administratif), quelle que soit sa fonction d'autorité, de pouvoir réellement exercer ses droits syndicaux sans que cela donne lieu à des discriminations au niveau promotion, relations professionnelles, carrière.

9. L'exigence que les syndicats représentatifs soient systématiquement consultés préalablement à toute décision, restructuration ou réforme. Bafouant son propre texte sur le droit syndical, la direction du C.n.r.s. décide seule et ne consulte ni n'informe les représentants des personnels (ex : les organisations syndicales ont-elles été consultées préalablement à l'élaboration des projets de réforme du C.n.r.s. ?

Il est **urgent** que chacun prenne conscience de la bataille à mener pied à pied, à partir des contrepropositions du S.n.t.r.s.-C.g.t., en matière de droits syndicaux et nationaux.

Cette bataille ne doit pas se limiter à une joute entre les bureaux des sections et l'A.d. ! Le personnel ne peut rester sur la touche. L'action des sections syndicales sur le plan des droits sociaux et syndicaux est insuffisamment développée et surtout, en rupture avec l'action revendicative.

En matière de droits syndicaux et sociaux, le fait a toujours précédé le droit. Le meilleur moyen d'élargir nos droits, c'est d'abord de les exercer pleinement.

**Charles MARIANI.**

## EN DIRECT

# LE VII<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UGICT ET NOUS



Le VII<sup>e</sup> congrès de l'U.g.i.c.t. va se tenir à Lyon du 21 au 24 juin prochain.

Nous avons posé quatre questions à Marie-Thérèse Valadas, technicienne C.n.r.s., secrétaire de l'U.g.i.c.t., membre de la C.e. de la C.g.t.

**Q : — COMMENT SE SITUE LE 7<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UGICT DANS LA VIE DE LA CGT ?**

**MTV :** Il devrait être, pour toute la C.g.t. et pour l'U.g.i.c.t., un prolongement des travaux et des réflexions du 40<sup>e</sup> Congrès Confédéral.

C'est ainsi que sur un certain nombre de questions soulevées à Grenoble, il se veut un enrichissement à partir du vécu professionnel et syndical des Ingénieurs, Cadres et Techniciens que nous représentons, à partir de leurs revendications particulières et de la manière dont elles trouvent leur place dans l'activité générale de la C.g.t.

Il doit aborder également des questions nouvelles à peine ébauchées à Grenoble, et pour lesquelles les l.c.t. sont très sensibles.

C'est là notre contribution originale.

Il devrait être aussi le moment privilégié, pour les organisations affiliées à la C.g.t., de faire le point sur la manière dont nous avons fait entrer, dans notre pratique syndicale, les grandes orientations du 40<sup>e</sup> Congrès.

Aborder notre congrès ainsi, c'est la meilleure manière à notre avis de traduire ce que nous sommes réellement dans la C.g.t. : à la fois une organisation spécifique de la C.g.t. qui prend en compte les revendications des l.c.t., qui aide à les organiser et

à les faire agir ensemble et une composante à part entière de la C.g.t. situant son activité par rapport à l'ensemble des orientations et du programme d'action de la C.g.t. et permettant la convergence d'action entre les différentes catégories de travailleurs.

De ce point de vue d'ailleurs, notre document d'orientation et notre programme d'action ne sont pas un deuxième programme confédéral, mais un complément à celui-ci.

**Q. — QUELLES QUESTIONS ABORDEES PAR LE 7<sup>e</sup> CONGRÈS DE L'UGICT INTERESSENT PARTICULIEREMENT LE SNTRS-CGT ?**

**MTV :** A mon avis, toutes intéressent le S.n.t.r.s.-C.g.t.

Toutes ne correspondent pas au vécu particulier et quotidien des Ingénieurs, Cadres et Techniciens du C.n.r.s. dans leurs laboratoires et leurs centres de recherche, ni même dans leur organisation syndicale dont il est important de rappeler qu'elle comporte 70 % d'ingénieurs, cadres et techniciens, ce qui situe les problèmes de notre syndicat d'un point de vue différent de ceux que rencontrent des syndicats d'entreprise où il y a peu d'l.c.t. Ce problème est d'ailleurs soulevé dans le document d'orientation comme une piste de réflexion pour nous inciter à adapter notre activité spécifique en conséquence, et ceci est valable pour d'autres secteurs que le notre, qui connaissent des situations identiques. Pour sa part, le S.n.t.r.s.-C.g.t. tente

d'y répondre, et la préparation du 7<sup>e</sup> Congrès de l'U.g.i.c.t. peut être un bon moyen de faire le point.

Un autre problème important est soulevé qui, à première vue, pourrait paraître éloigné de nos préoccupations parce que peu comparable à ce que nous connaissons. Il s'agit notamment de la manière dont nous devons adapter notre activité syndicale aux nouvelles méthodes patronales et gouvernementales, notamment en raison du rôle particulier que ceux-ci veulent faire jouer aux l.c.t. pour en faire des alliés objectifs à la mise en place de leur politique et briser les résistances sociales.

Il est vrai que nous sommes un secteur très particulier au sein de l'activité économique et sociale de notre pays.

On a souvent l'habitude de considérer que les rapports entre catégories (disons plutôt les contradictions), les rapports entre les salariés et la direction de l'établissement ne se vivent pas comme dans la production, du moins d'une manière aussi conflictuelle.

Mais l'aggravation de la crise, le rôle de plus en plus utilitariste assigné à l'activité de recherche, le renforcement des mesures autoritaires de la part du gouvernement et de la direction du C.n.r.s., qui se traduit notamment par la marginalisation des structures scientifiques « démocratiques » du C.n.r.s., n'ont-ils pas comme corollaire une modification des rapports entre catégories qui vont devenir le plus en plus contradictoires ?

Ces contradictions, certes secondaires, sont une difficulté pour la conduite des luttes, et dans la prise en charge à égalité de droit des revendications particulières à chaque catégorie.

Si nous ne les surmontons pas, nous risquons de ne pas permettre que les luttes se développent.

Mais, comment les surmonter ? Est-ce en uniformisant les revendications et les formes d'action que, sous prétexte d'unité syndicale, risquent de conduire à un laminage des revendications de certaines catégories qui ont pourtant toute leur place dans la C.g.t. ; ou bien est-ce en libérant des énergies dans l'entreprise, par l'expression de toutes les revendications, telles

---

L'affiche du 7<sup>e</sup> congrès de l'U.g.i.c.t.-C.g.t. 21-24 juin 1979 au Palais des Congrès à Lyon : ENTRE SOI-MEME ET AGIR ENSEMBLE



qu'elles sont ressenties, vécues au plus près du travail, de la vie quotidienne, tenant compte des préoccupations propres à chaque catégorie, dont on sait qu'elles naissent et s'expriment en fonction du rôle et de la place des salariés dans le travail.

C'est bien sûr cette seconde démarche que propose l'U.g.i.c.t., ce qui suppose une activité syndicale à l'entreprise très diversifiée selon les catégories et le développement sans précédent d'une réelle activité spécifique, ce qui est le contraire d'une activité catégorielle où les l.c.t. ne s'occuperaient que de leurs revendications catégorielles, les ouvriers des problèmes de fond, fixant les orientations de classe de la C.g.t. ou inversement.

Ce débat est la poursuite des travaux du 40<sup>e</sup> Congrès.

On peut mesurer combien notre syndicat peut avoir un apport riche, à la fois à propos de l'analyse de ce qui change dans la politique du pouvoir, de ses répercussions sur toutes les catégories du C.n.r.s., et à propos de la réflexion que nous menons sur la manière d'adapter notre activité syndicale pour une C.g.t. efficace, novatrice et conquérante.

De cet aspect, avons-nous bien mesuré quelles contradictions nouvelles entre différentes catégories et quelles possibilités de les aviver et d'agir dessus pour la direction entraînerait la mise à l'écart des structures démocratiques du C.n.r.s. ?

#### Q. — ET LA RECHERCHE ?

MTV : J'ai volontairement peu parlé de cet aspect car il est bien connu dans le S.n.t.r.s.-C.g.t., ce que notre syndicat a pu apporter sur ce problème dans l'U.g.i.c.t. et le travail que l'U.g.i.c.t. peut faire dans ce secteur.

Ce qui est positif, c'est que l'U.g.i.c.t. a réellement joué à ce sujet son rôle de composante à part entière de la C.g.t. en faisant en sorte qu'au 40<sup>e</sup> Congrès un amendement sur la recherche soit inclus dans le programme d'action de la C.g.t. et en aidant à la prise d'initiative de la C.g.t. sur ce problème. Même insuffisants, des efforts réels, conduits depuis plusieurs années, commencent à se traduire dans la vie de la C.g.t.

Pour résumer les raisons qui conduisent l'U.g.i.c.t. à faire de ce secteur un élément important de son activité, je citerai le préambule du paragraphe : « développer la recherche scientifique et technique, agir sur son utilisation économique et sociale » inclus dans le programme d'action :

« Le rôle important de développement scientifique comme moyen du progrès économique et du progrès social, la liaison étroite qui existe entre le développement d'un pays sous l'effet du progrès scientifique et technique, son utilisation sociale et le rôle des ingénieurs, cadres et techniciens pour le mettre en œuvre, ont toujours conduit l'U.g.i.c.t. à accorder à la recherche, à son utilisation économique et sociale, aux travailleurs scientifiques et aux luttes qu'ils conduisent une grande importance ».

A partir de ce paragraphe, d'un autre paragraphe, situé dans le document d'orientation, le 7<sup>e</sup> Congrès risque d'être riche d'échanges et de débats sur ce thème, entre syndicats de la recherche du secteur public et du secteur privé, et entre syndiqués de la production, de la recherche et de la culture. Au-delà du débat, il s'agit aujourd'hui de conduire des luttes communes entre ces secteurs et le congrès de l'U.g.i.c.t. devrait aider à le renforcer.

Pour notre part, il ne tient qu'à nous que le document de l'U.g.i.c.t., pour la C.g.t. soit encore enrichi par notre expérience.

**Q. — AU CNRS IL EXISTE UN SYNDICAT DE LA CGC ON A TENDANCE A CROIRE QUE C'EST LA SEULE OU LA PREMIERE ORGANISATION DE CADRES DANS LE PAYS. COMMENT SE SITUE L'UGICT ?**

MTV : Avec 23,6 % des voix dans le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> collège, tous secteurs confondus (public, nationalisé, privé), l'U.g.i.c.t. est la première organisation de cadres du pays.

Mais ce fait nous est contesté par le ministère du Travail et la C.g.c. elle-même qui ne veulent pas reconnaître l'U.g.i.c.t. comme une organisation de cadres à part entière dans une centrale ouvrière.

A nous de faire la démonstration que malgré ces obstacles, la C.g.t., avec l'U.g.i.c.t., est bien l'organisation des l.c.t., celle dont ils ont besoin pour conduire des luttes efficaces, pour la satisfaction de leurs revendications.

A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de s'interroger sur ce simple fait, qui est de notre responsabilité. En effet :

Alors que le S.n.t.r.s.-C.g.t. est l'organisation qui défend le plus les revendications des ingénieurs, cadres et techniciens du C.n.r.s., qu'elle est celle qui a le programme revendicatif le plus élaboré pour ces catégories, nous arrivons malgré cela au troisième rang après la C.g.c. et la C.f.d.t. aux élections des commissions paritaires ! Préparer concrètement le congrès de l'U.g.i.c.t. dans le S.n.t.r.s.-C.g.t., pour l'action et pour le renforcement de la C.g.t., n'est-ce pas déjà s'interroger sur cet aspect important de la vie de notre organisation syndicale et rechercher avec les ingénieurs et cadres les moyens à se donner pour que le S.n.t.r.s.-C.g.t. soit perçu par eux comme l'organisation qui les défend réellement et à qui ils font massivement confiance.

### ABONNEMENT A OPTIONS

Je m'abonne à Options, bimensuel de l'UGICT-CGT

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse exacte : .....

.....

.....

Je joins un chèque de 80 francs (édition générale) pour un abonnement d'un an à l'ordre de :

OPTIONS - 221, rue Lafayette, 75010 PARIS

Autres publications de l'UGICT : « Les cahiers d'Options » (abonnement un an : 70 F pour 5 numéros) « Cadres Informations » (40 F pour 20 numéros par an).

**RENFORCEZ LA CGT,  
ADHEREZ,  
FAITES ADHERER VOS COLLEGUES  
AU SNTRS-C.G.T.**



**BULLETIN D'ADHESION**

NOM ..... Prénom ..... Age ..... Catégorie .....

Lieu de travail .....

Adresse personnelle ..... Signature .....

Remettez ce bulletin à un militant SNTRS-CGT de votre établissement ou adressez-le au siège du SNTRS-CGT, 57, avenue d'Italie. 75013 Paris.

# ABONNEZ-VOUS AUX PUBLICATIONS DE LA CGT

## ABONNEMENT A LA VIE OUVRIERE

Je m'abonne à La Vie Ouvrière, hebdomadaire de la C.G.T.

Nom (ou organisme) : .....

Prénom : .....

Adresse exacte : .....

Je joins un chèque de 188 francs (abonnement annuel) ou 100 F (6 mois) et l'adresse à :

La Vie Ouvrière - 33, rue Bourret -  
75940 Paris Cédex 19

## ABONNEMENT A LA R.P.D.S.

(Revue Pratique de Droit Social - Guide juridique complet de la CGT)

SECTION SYNDICALE (adresse exacte - Nom du responsable) : .....

Je joins un chèque de 120 francs (abonnement d'un an) que j'adresse à :

R.P.D.S. - S.A. La Vie Ouvrière  
33, rue Bouret  
75940 PARIS CEDEX 19  
C.C.P. Paris : 8319 87 P - La Vie Ouvrière

## ABONNEMENT A ANTOINETTE

Je m'abonne à Antoinette :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse exacte : .....

J'adresse un chèque de 52 francs (un an) à :  
« Antoinette » - 50, rue Edouard-Pailleron  
75019 Paris, à l'ordre d'Antoinette.

## BERUFSVERBOTE ET... INTERDITS PROFESSIONNELS

Berufsverbote en Allemagne fédérale.

Traduisez en français :

atteinte au droit de l'homme, au droit au travail,  
à la liberté syndicale.

Les berufsverbote c'est, en République fédérale allemande, un ensemble de textes, établis par le gouvernement fédéral, qui interdisent l'accès aux emplois dans les services publics et assimilés aux militants syndicaux ou politiques qui s'opposent à la politique du gouvernement de Bonn.

Ces pratiques discriminatoires constituent des atteintes graves aux libertés individuelles et collectives, au droit au travail, au droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'association définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme pourtant co-signée par le gouvernement de Bonn. Elles sont condamnées par les grandes institutions internationales telles que l'O.n.u. et ses agences : B.i.t. (Bureau international du travail) et U.n.e.s.c.o.

Il a fallu la pression populaire des travailleurs de R.f.a., mais aussi la pression des syndicats et des partis démocratiques du monde entier, pour que le gouvernement fédéral adopte, le 17 janvier 1979, de nouveaux textes sur les modalités de l'embauche dans les services publics et assimilés. Cependant, ces nouveaux textes n'ont en fait atténué que partiellement, sans la faire disparaître, cette pratique contraire à toutes les règles démocratiques.

Une conférence internationale contre les berufsverbote s'est tenue les 27 et 28 janvier 1979 à Darmstadt et a lancé un appel au Chancelier fédéral et aux présidents des laender. Une grande manifestation démocratique contre les berufsverbote a eu lieu le 31 mars à Bonn, capitale de la R.f.a. Il s'agit d'obtenir l'abandon total de la pratique de berufsverbote, la fin des poursuites, la réhabilitation de toutes les victimes, leur réintégration professionnelle avec le rétablissement intégral de leurs droits et une totale indemnisation.

Outre ses interventions auprès des autorités compétentes et auprès des tribunaux de R.f.a., la C.g.t. a parti-

cipé de façon effective et agissante à la Conférence internationale de Darmstadt et à la manifestation de Bonn.

### EN FRANCE, EN TOUTE ILLEGALITE

Le gouvernement français n'a pas osé adopter des textes comparables à ceux du gouvernement allemand.

C'est donc en toute illégalité, non seulement internationale (Déclaration universelle des Droits de l'homme) mais aussi nationale (constitution française) que des travailleurs français sont victimes de telles discriminations.

Dans le secteur privé, la discrimination à l'embauche est en principe évitée par l'interdiction faite par la loi à l'employeur de se concerter avec le patron précédent et de disposer d'une enquête. En pratique, un coup de téléphone ou une conversation « amicale » entre patron précédent et nouveau patron est incontrôlable et les rapports patron-police sont... étroits. Quant au licenciement, le moindre prétexte « économique » ou de « restructuration » permet d'éliminer les indésirables. De fait, embauches et licenciements sont livrés à l'arbitraire patronal et seule l'action syndicale permet de limiter les abus. Dans le secteur public, l'embauche sur concours ou sur diplôme permet, en principe, d'éliminer toute discrimination syndicale ou politique, sous réserve d'un casier judiciaire vierge dans le cadre d'une « enquête de moralité ». Après l'embauche, la fameuse « sécurité de l'emploi » (cf. les privilégiés de M. Barre) évite le licenciement discriminatoire.

### ET POURTANT...

A l'Université d'Aix-Marseille U III (cette université « modèle » créée de toute pièce par le gouvernement pour

développer les « rapports contractuels » avec l'industrie privée) :

1) **une administrative non-titulaire**, membre du S.n.a.u.-F.e.n., licenciée arbitrairement et... discrètement en septembre 1978 ;

2) **un assistant non-titulaire**, membre du S.n.e.s.u.p.-F.e.n. également licencié arbitrairement et discrètement en septembre 1978 ;

3) **un aide-technique principal, fonctionnaire titulaire**, militant du S.n.p.-e.s.b.-C.g.t., délégué pour le centre d'Aix de U III, Michel Lavandier, se voit retirer, le 10 novembre 1978, toute activité professionnelle par son chef de laboratoire appuyé par la direction de l'U III, sans aucune explication valable, malgré l'avis des membres de son département qui témoignent de sa compétence et de sa conscience professionnelle. Une possibilité unique de promotion lui est refusée. Des pressions sont faites sur son entourage professionnel pour l'isoler et lui refuser tout travail. Aucun recours ne lui est permis.

4) **une sténo-dactylo, fonctionnaire titulaire**, militante du S.n.p.e.s.b.-C.g.t., déléguée pour le centre de Marseille de U III, Jeanine Gédin, est mise « à la porte » le soir du 13 septembre 1978 par coup de téléphone, avec suspension de son traitement. Cette mesure est confirmée par lettre du 14 septembre 1978 de M. Debbasch, alors président de l'Université ; il refuse par la même occasion la transformation du poste et la nomination sur place qui sont statutairement dues à J. Gédin en raison de son succès à l'examen professionnel de commis des services extérieurs. Sur intervention immédiate de la section C.g.t., le recteur a établi le salaire de J. Gédin, qui reste cependant interdite de travail. Depuis septembre, la C.g.t. (S.n.p.e.s.b., S.n.t.r.s., S.g.e.p.e.n.) soutenue par divers syndicats F.e.n. (S.n.e.s.u.p., S.n.c.s., S.n.a.u., S.n.p.t.e.s.) par la C.f.d.t. et par l'U.n.e.f., est intervenue auprès des pouvoirs publics (préfet, conseil régional) et des parlementaires de la majorité et de l'opposition, auprès du ministre de l'Education et du ministre des Universités, auprès du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, auprès du recteur et du nouveau président de l'U III.

Elle a formé un recours auprès du tribunal administratif de Marseille, organisé la grève et une manifestation de masse le 15 mars 1979. Cette très forte pression syndicale a porté ses fruits : seul maintenant le ministre des Universités, Mme Saunier-Séité fait encore obstacle à la réintégration de J. Gédin. Il faut dire qu'entre temps M. Debbasch, qui avait

ainsi violé le statut de la fonction publique, les textes régissant la gestion des carrières des personnels administratifs, l'avis de la commission paritaire, la décision du recteur et la confirmation par le ministère de l'Education du bien-fondé de la décision du recteur, est devenu... Conseiller du Président de la République !

**Au C.n.r.s. à Grenoble** (I.r.e.p. Université II), Pierre Boisgontier, salarié hors-statut depuis 1963 et reconnu intégrable au C.n.r.s. (reconnaissance confirmée par lettre de la direction du C.n.r.s. de janvier 1979 qui lui notifiait son niveau d'intégration dans le cadre ingénieur) a été informé le 2 mars, par l'administrateur délégué, du blocage de son dossier : la préfecture de l'Isère avait émis un « avis très défavorable » après l'enquête de moralité effectuée par... les renseignements généraux. Pourtant, Pierre Boisgontier n'a jamais fait l'objet d'une condamnation, son casier judiciaire est absolument vierge et la direction du C.n.r.s. a confirmé que son dossier professionnel est excellent.

En fait, il est menacé de non-intégration, c'est-à-dire de licenciement, parce qu'il est un militant politique connu dans la région grenobloise. L'action syndicale (S.n.t.r.s.-C.g.t., S.g.e.n.-C.f.d.t., S.n.c.s.-F.e.n.) soutenue par une campagne de presse et des initiatives diverses, n'ont pas permis à la direction du C.n.r.s., qui se retranche depuis plus d'un mois derrière une « demande complémentaire d'information » d'entériner ce refus d'intégration.

**Au centre européen de recherche nucléaire (C.e.r.n.) à Genève**, Jean-Pierre Cognard, dessinateur depuis 6 ans sur un poste fixe qui a besoin d'être pourvu, est licencié le 30 janvier 1979 sans aucun motif professionnel. En réalité, Jean-Pierre Cognard, syndicaliste et militant politique a mené une lutte active pour l'emploi en 1978 et une action victorieuse pour le reclassement d'un groupe de dessinateurs au C.e.r.n.

Ainsi, des pratiques discriminatoires officialisées en R.f.a. s'introduisent illégalement en France et sévissent dans des organismes de coopération scientifique européens comme le C.e.r.n.

Cette constatation nous impose d'aborder les problèmes de la coopération scientifique européenne et plus généralement le problème de « l'Europe », sous l'angle syndical de la défense des intérêts des travailleurs.

Que nous propose-t-on ? Que voulons-nous ? Comment l'obtenir ?

Guy BERNET



## COOPERATION SCIENTIFIQUE EUROPEENNE

### L'EXEMPLE DE L'IRAM

#### CE QUI NOUS EST PROPOSE

La première instance constituée dans le cadre de l'Europe qui nous est proposée a été le Marché commun. Créé sous la pression américaine pour maintenir le capitalisme européen, sa mise en application à partir de l'activité des sociétés multinationales a précipité le développement de la crise économique en Europe.

Présenté comme la constitution d'une « troisième force », nous constatons aujourd'hui que les « négociations » de la communauté européenne (à 6, à 9 ou à 12) sur le plan économique et commercial, ont lieu à l'O.c.d.e. (Organisation de coopération et de développement économique) et au G.a.t.t. (tarifs douaniers et de commerce) où siègent le Japon et les U.s.a. et que les monopoles américains assurent 50 % de la production industrielle de l'Europe. Le Traité de Rome est la base sur laquelle s'appuie

la solidarité monopoliste, et le Sommet de Londres en 1977 a décidé la cohésion des politiques d'austérité par l'harmonisation des plans nationaux.

Concrètement pour les travailleurs, il en résulte :

- **Le caractère autoritaire des prises de décision** : l'éloignement des centres de décision constitués par les directions étrangères de sociétés multinationales ou par les instances internationales et intergouvernementales qui les représentent, contrecarrent l'intervention des travailleurs et des populations ; les décisions prises sans contrôle démocratique, en vue de l'obtention des profits les plus élevés, ignorent les intérêts et les aspirations des populations concernées.

- **Un renforcement de l'exploitation de l'homme par l'homme** : alignement sur les conditions sociales du pays le plus défavorisé, blocage des salaires, réduction du pouvoir d'achat, chômage favorisé par la parcellisation internationale du travail.

- **Dans le domaine de la recherche scientifique**, l'exemple de l'I.r.a.m. (Institut de radio-astronomie millimétrique) illustre cette situation.

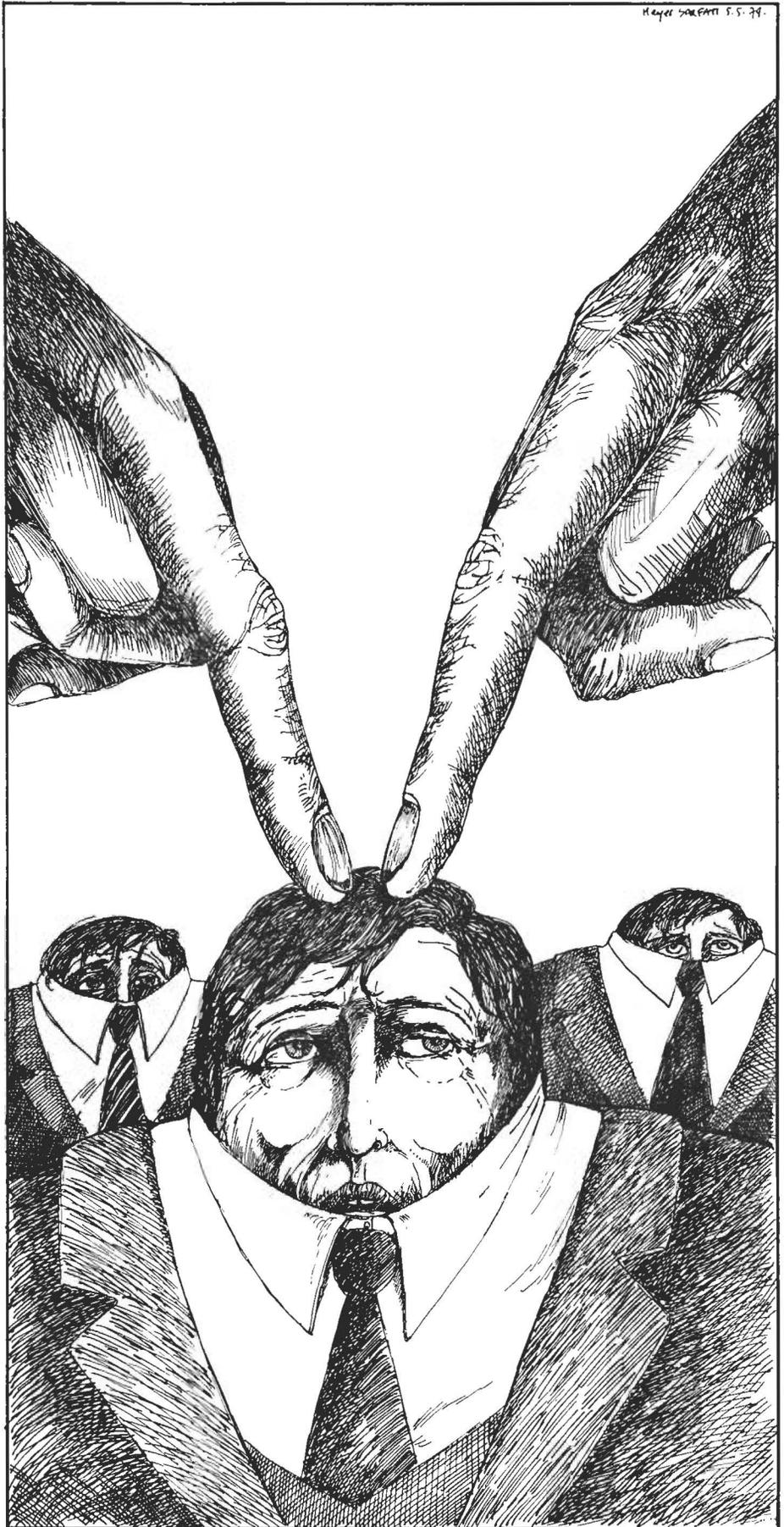
Depuis quelques années, les radio-astronomes français préconisent la réalisation d'un nouveau grand instrument de recherche : un interféromètre dans la gamme des ondes millimétriques.

Pour construire, faire fonctionner et gérer cet instrument, la France, par le canal du C.n.r.s., et la R.f.a par le canal du M.p.g., viennent de créer une société civile, dans le plus grand secret.

D'où viendront les crédits ? Pour l'Allemagne, la fondation Volkswagen, émanation du trust Volkswagen lui-même filiale du groupe Krupp (le marchand de canons) sous-traitera les études et les fabrications à ce groupe Krupp, ce qui lui permettra d'être dispensé d'impôts du fait de cette aide à la recherche scientifique ! pour la France, ce seront des fonds publics émanant de l'enveloppe recherche via le C.n.r.s.

Qui dirigera l'I.r.a.m. ? un directeur **nommé** entouré d'un Conseil d'administration **nommé** et d'un Conseil scientifique **nommé**. La gestion et l'organisation de cet institut échappent donc totalement à la communauté scientifique (comité national de la recherche scientifique en particulier).

« Les structures démocratiques ne



sont pas possible car ce n'est pas la tradition en R.f.a. ».

Quel sera le statut du personnel ? **Un statut de droit privé** ne comportant aucune des garanties que les personnels du C.n.r.s. ou de l'E.s. ont conquis (vacances, article 46, organisme de recours, avancement) **bien que les 40 emplois français prévus soient financés sur les crédits publics de l'enveloppe recherche via le C.n.r.s.** ; « Ils ne peuvent pas être sur statut C.n.r.s. car ils seraient privilégiés par rapport à leurs collègues de R.f.a. où ces avantages n'existent pas ». Les personnels seront donc à la merci du directeur tout-puissant qui, d'après les statuts des personnels, a les pleins pouvoirs pour les augmentations de salaire et pour les licenciements.

On retrouve bien toutes les caractéristiques de l'analyse précédente : autoritarisme et secret dans les prises de décision, renforcement de l'exploitation par alignement sur les conditions sociales du pays le plus défavorisé, intervention directe des monopoles étrangers.

### QUE VOULONS NOUS ?

L'exemple de l'I.r.a.m. permet de préciser notre conception de la coopération européenne :

- Nous voulons une coopération européenne qui permette la construction et l'exploitation d'un grand interféromètre millimétrique défini sur des critères scientifiques,

- Nous voulons un développement des efforts **nationaux** de recherche pour que cette coopération ne soit pas la somme de deux pénuries.

- Nous voulons que l'I.r.a.m. soit géré démocratiquement en liaison étroite avec le comité national : présence de représentants élus des personnels et de la communauté scientifique au conseil d'administration et au conseil scientifique,

- Nous voulons que tous les personnels bénéficient des statuts de leurs organismes de recherche nationaux (C.n.r.s. pour nous).

A partir de cet exemple, nous pouvons affirmer que **nous voulons une coopération européenne, mais pas n'importe laquelle.**

Nous la voulons au service des intérêts et des aspirations des populations, ce qui suppose la démocratie dans les prises de décision.

Nous voulons qu'elle se bâtisse sur la base des développements et des acquis nationaux des travailleurs et non sur l'alignement aux conditions économiques les plus basses.

Nous voulons dans le respect de nos libertés.

Ce ne peut pas être l'Europe des sociétés multinationales.

### COMMENT L'OBTENIR ?

Partant de ces réflexions, il est bien évident que la première chose à faire est de développer notre action syndicale nationale à tous les niveaux, pour maintenir et accroître nos acquis, et pour les imposer dans le cadre de la coopération économique européenne et, plus généralement de la coopération économique internationale.

Toutefois, l'éloignement des centres de décision et la solidarité monopoliste doivent nous faire réfléchir à la nécessité de la coopération syndicale européenne et internationale.

Mais, comme pour la coopération économique, il faut en définir des bases claires. Certaines centrales syndicales des pays d'Europe, et en particulier la D.g.b. de R.f.a., préconisent la résignation devant la crise et, face à l'intégration des états européens, l'intégration syndicale européenne par l'effacement des centrales syndicales nationales.

Cette position paraît dangereuse : une telle intégration, en déplaçant les centres de décisions syndicales du plan de l'entreprise et du plan national au niveau de l'Europe éloignerait les travailleurs et leurs syndicats de ces centres et dissocierait le rôle des masses de leur influence sur les négociations.

Ce serait la remise en cause du syndicalisme de masse, qui est l'une des forces de la C.g.t.

Quant à la résignation devant la crise, ce serait nous résoudre à quitter le terrain de la lutte de classe !

G. B.

## LE VIETNAM

## TOUJOURS

Pendant plus de 30 ans, la guerre menée par les impérialistes français et américains a ravagé le Vietnam. Durant toute cette période, le S.n.t.r.s.-C.g.t. a apporté sa solidarité à ce peuple martyrisé. « Paix au Vietnam », « Bateau pour le Vietnam », etc.

La paix n'a duré que 3 ans. Encore fut-elle sans cesse troublée par des incidents de frontières et endeuillée par de grandes inondations. Toutefois, la reconstruction du pays se développait, malgré de sérieuses difficultés économiques dans le Sud où les blessures faites par les américains ne cicatrisaient que lentement.

Mais, le 17 février 1979, l'armée chinoise envahissait le territoire. La zone montagneuse du Nord avait été la seule à échapper partiellement aux bombardements U.s. Langson, Caobang, Lao Kay, qui étaient restées debout, se retrouvent pilonnées par les canons chinois — de Langson il ne reste rien — ; les réfugiés aux maisons détruites, aux champs ravagés, ont à nouveau encombré les routes. Puis les troupes chinoises sont retournées vers la frontière, pillant, détruisant, massacrant. Les morts civils, femmes, enfants, vieillards, se comptent par dizaines de milliers.

Pourquoi ? « Pour donner une bonne leçon au Vietnam » déclare le gouvernement chinois, relayé par la diplomatie et la propagande américaine qui assimilent l'invasion chinoise au soutien du Vietnam à la lutte des cambodgiens contre les Khmers rouges.

L'intervention chinoise a été une agression caractérisée, menée entièrement de l'extérieur, contre un peuple qui reconstruisait son pays sur les ruines d'une guerre qui lui avait été imposée par les puissances coloniales.

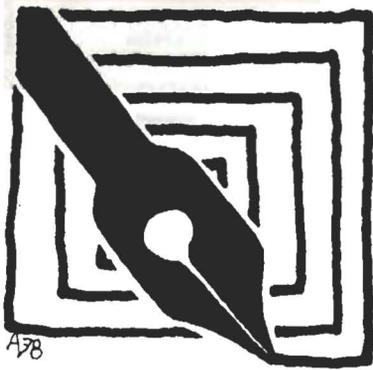
L'intervention vietnamienne vers le Cambodge a été un soutien au mouvement de libération populaire, le Funsok, issu du peuple Cambodgien lui-même soumis à l'effroyable dictature des Khmers rouges. Le régime de Pol Pot a massacré 2 millions de cambodgiens sur une population de 8 millions et déporté 4 millions de civils.

Ce fut un des plus abominables génocides de l'histoire.

Il faut que ces choses-là soient dites, en dépit d'une campagne d'intoxication menée par ceux-là même qui, pendant 30 ans, ont fait la guerre au peuple vietnamien et qui, chassés du territoire, n'ont pas désarmé dans leur volonté d'asservir économiquement le Sud-est asiatique.

Le S.n.t.r.s. - C.g.t. pour sa part, réaffirme sa solidarité avec le peuple vietnamien. Il exige le retrait des troupes étrangères hors du territoire ; ce n'est pas acquis ; les troupes chinoises maintiennent quelques points d'ancrage en territoire vietnamien. Fidèle aux orientations de ses congrès, il exige que tous les différends soient réglés par la négociation, pacifiquement, et non par la guerre : ceci non plus n'est pas acquis, et les risques d'une nouvelle agression et d'une extension du conflit à la planète entière ne sont pas encore éliminés.

Le S.n.t.r.s. - C.g.t. appelle tous les travailleurs scientifiques à manifester leur solidarité active au peuple vietnamien — pétitions, dons, échanges culturels, etc — et à défendre la paix menacée.



# COURRIER DES LECTEURS

Dans ce même « BRS trimestriel » nos adhérents trouveront un questionnaire leur permettant de nous faire connaître leurs souhaits en matière d'information. Ainsi, avec leur contribution, nous tenterons d'améliorer nos publications, mais d'ores et déjà nous avons pensé intéressant d'inaugurer dans ce BRS une nouvelle rubrique « le courrier des lecteurs », qui permettra à ceux qui le désirent de nous faire part de leurs réflexions sur tel ou tel problème de l'actualité syndicale. Nous publions dans ce numéro une lettre de notre camarade Eugène Rieber, de Strasbourg, concernant « un aspect assez inattendu du problème des retraités ».

En réponse à votre tract « Vive la retraite », je voudrais vous mettre au courant d'un aspect assez inattendu de la retraite qui vous est certainement inconnu et qui va beaucoup vous étonner.

Vous n'ignorez certainement pas que le régime de sécurité sociale dit « régime général » institué en France en 1945 n'est qu'un pâle reflet de notre régime local d'Alsace Lorraine qui a toujours fonctionné sans jamais être déficitaire.

Côté assurance-maladie, notre cotisation est supérieure de 1,5 % à celle du régime général; en contrepartie le ticket modérateur n'est que de 10 %, les séjours hospitaliers sont remboursés à 100 %.

Côté assurance-vieillesse, la cotisation est identique à celle du régime général, sauf que pour tous ceux qui ont cotisé avant juillet 1945, il y a possibilité d'atteindre à 65 ans le taux maximum de la retraite.

Par opposition au régime général qui tient compte des 10 meilleures années, notre régime local tient compte de tous les versements, depuis le 1<sup>er</sup> jour de l'état de salarié.

La valeur des versements annuels est soumise à une revalorisation par rapport à l'année en cours.

Tout salarié ayant cotisé au régime général pendant 150 trimestres, soit 37,5 ans (jusqu'au plafond pendant environ 30 ans) peut prétendre à la retraite totale à 60 ans, sous condition d'avoir cotisé avant juillet 1945.

A l'âge de 59 ans, tout cotisant reçoit de la Caisse régionale d'assurance-vieillesse (C.r.a.v.) un dépliant intitulé « Préliquidation » de retraite.

L'assuré fournit les renseignements demandés, puis la C.r.a.v. fait exécuter les calculs. Si l'assuré n'a pas suffisamment cotisé jusqu'au plafond, la C.r.a.v. lui indique si pour lui il y a intérêt à demander le bénéfice du régime général ou local. De toute façon, les conclusions des calculs sont toujours appliquées de la façon la plus avantageuse pour le futur retraité.

A partir de ce moment, l'assuré se réserve le droit de solliciter sa retraite au moment qui lui semblera le plus favorable. Naturellement si le régime local ne peut lui offrir l'avantage des « bons cotisants », il sera obligé d'être âgé de plus de 60 ans et dans les plus mauvais cas âgé de 65 ans, soit celui du régime général.

Les gouvernements qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui ont toujours vu d'un (très) mauvais œil cet avantage offert aux salariés d'Alsace-Lorraine.

Pour cette raison, ils ont toujours voulu abolir notre régime local. Mais comme l'Alsace-Lorraine a toujours « bien » voté, de peur de perdre trop de votes du « bon choix », la survie du régime local est prolongée tous les 4 ou 5 ans.

La prochaine échéance est le 1<sup>er</sup> juillet 1979. Entre temps le gouvernement devra se prononcer.

2<sup>e</sup> partie — 1<sup>er</sup> épisode. Elle concerne ma propre

personne ainsi que le tour lamentable qu'on m'a joué.

Quand vous aurez pris connaissance de ce qui va suivre, vous croirez rêver et recommencerez pour être sûr d'avoir bien lu.

Je suis né le 8 avril 1919 et ai cotisé pour la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 1937 : j'étais alors aide-technique de l'Université de Strasbourg rémunéré par la Caisse nationale de Recherche (c'était le CNRS avant la lettre).

Dans 2 mois j'aurai 60 ans; il est lamentable que je ne puisse me faire verser la retraite au régime local car j'ai été trompé et abusé de plusieurs façons.

A la déclaration de guerre en 1939, je fus comme tous les Strasbourgeois (1<sup>re</sup> zone de combat) évacué de force vers la Dordogne. J'y fut appelé au service armé en novembre 1939 puis réformé en septembre 1940.

Je note entre parenthèses que mes cotisations ne révèlent jusque là aucune défaillance mais après septembre 1940, il y a un trou qui ne pourra être comblé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1945.

Ce trou correspond à une période où, voulant rester français, tout se retourne

contre moi comme une pénalisation.

Quand les Alsaciens rentrèrent chez eux après l'armistice, j'ai préféré rester en Dordogne. Pour mon attitude, il me fut délivré récemment la carte de « Patriote réfractaire à l'annexion de fait », instituée en 1973 sur l'initiative d'André Bord, ex-ministre R.p.r. des Anciens Combattants et actuellement député de ma circonscription.

J'ai vécu en Dordogne avec une allocation de réfugié : j'avais toujours espéré que ce versement d'allocation pourrait être considéré comme un salaire et que, de ce fait, la C.r.a.v. tiendrait compte en ajoutant à mes cotisations une somme fictive devant augmenter le total de mes versements.

J'ai touché cette allocation de réfugié jusqu'en mars 1944. Pendant ces quatre années je suis devenu un mauvais français, puisque pénalisé, car si j'étais rentré à Strasbourg, j'aurais été incorporé dans l'armée allemande de force. 3 mois de présence dans une unité combattante allemande auraient été suffisants pour que tout le temps passé dans la Wehrmacht soit ajouté à mes versements comme contribution financière pour le calcul de ma retraite et en plus de cela, j'étais considéré « Ancien Combattant », donc j'aurais le droit à la retraite à 60 ans.

2<sup>e</sup> épisode

Celui-ci est plus lamentable et plus écœurant que le premier.

En mars 1944, je fus « ramassé » dans une rafle par une



patrouille allemande, emprisonné à Périgueux puis déporté en Allemagne ; j'étais travailleur déporté à I.G. Farben Industrie près de Leipzig. Cet endroit se trouve aujourd'hui en R.d.a.

J'étais rémunéré et sur mon salaire de professionnel qui était équivalent à celui des allemands, il me fut retenu (comme aujourd'hui) un % pour l'assurance-maladie et la retraite.

Comme il existe un accord de Sécurité sociale entre la France et la R.f.a., j'écrivis aux services sociaux de la R.d.a. car je n'avais aucune preuve de ma déportation en Allemagne. La réponse affirmative me parvint rapidement de la R.d.a.

Fort de mon droit je remis la réponse de l'Allemagne de l'Est à la C.r.a.v. qui contacta les services de Sécurité social de Rhénanie-Palatinat à titre d'information.

La réponse fut cinglante : « l'endroit où travaillait M. Rieber se trouve en R.d.a. donc, hors de notre juridiction administrative » ; ce qui fait que l'Allemagne de l'Ouest se fiche pas mal de ceux qui avaient séjourné dans l'actuelle R.d.a.

Les 15 mois de retenue sont donc perdus pour moi.

Rentré chez moi, je repris le travail le 15 juillet 1945 et fus payé par la Faculté des sciences jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1945, date à laquelle je fus repris par le C.n.r.s. Aucune trace de cotisation de mon employeur entre le 15.7.1945 et le 1.10.1945. Encore deux mois et demi de perdus.

Voilà donc 5 années de ma vie où je fus placé contre mon gré dans une situation de pénalisation. L'absurdité du comportement du législateur qui compte le temps des français dans l'armée allemande comme valable pour la retraite et pas le mien comme réfugié est excusée par l'actuel ministre des Anciens Combattants qui a répondu ces jours-ci à un député centriste alsacien que « si les incorporés de force touchaient des droits à la retraite, c'était pour les récompenser pour toutes les

peines et souffrances endurées dans l'armée allemande.

Mais qu'il ne pouvait accorder cet avantage aux patriotes réfractaires » !

Je pense que cette histoire est assez édifiante et qu'elle vous a révélé un aspect inattendu et déconcertant du régime de retraite actuel.

De tous les alsaciens évacués en Dordogne, peu sont restés. De ce petit reste, tous n'ont pas été déportés, tous n'ont pas travaillé dans l'actuelle R.d.a.

Je suis donc probablement, à peu de choses près, un cas rarissime où un enchaînement de circonstances malencontreuses s'est constamment pratiqué à mes détriments.

André Bord m'a accordé un entretien de 20 minutes en me promettant d'intervenir en ma faveur auprès du ministre, lequel pourrait sortir un décret m'accordant le droit à la retraite. Jusqu'à présent, aucune nouvelle.

Les Dernières Nouvelles d'Alsace n'ont pas encore daigné publier la lettre que j'ai adressé à la rédaction de la rubrique : « nos lecteurs nous écrivent », car je désirais savoir combien de personnes ont été dans mon cas, afin que, se faisant connaître à moi, nous puissions entreprendre une action pour obtenir une réhabilitation.

Depuis septembre 1978, j'attends une réponse des Anciens Combattants pour ma classification de déporté. Là non plus je n'ai pas obtenu la moindre réponse.

Voilà où j'en suis aujourd'hui.

Je n'entreprends plus rien, car j'ignore quoi !



## QUELLES INFORMATIONS POUR NOS ADHERENTS ?

### L'information, une nécessité

Vous êtes conscients que la défense de vos intérêts matériels et moraux passe par l'organisation collective des travailleurs qu'est le syndicat.

Vous êtes légitimement en droit d'exiger de lui qu'il vous fasse participer à l'élaboration de son orientation et de son programme revendicatif, répondant à vos préoccupations.

Vous savez que le syndicat n'est fort et efficace que dans la mesure où ses adhérents prennent toute leur place dans son activité, à tous les niveaux.

Vous désirez connaître vos droits pour pouvoir les faire respecter et pour faire intervenir le syndicat et ses élus dans les diverses instances pour vous défendre.

Enfin, vous souhaitez être informé des initiatives d'actions envisagées par le syndicat ou la C.g.t. en général pour pouvoir donner votre avis et y participer.

Tout cela nécessite que vous soyez bien informés, est-ce le cas ?

### Quelles informations ?

Bien sûr, la presse que nous adressons à nos adhérents ne saurait se substituer à la lecture de la presse confédérale, LA VIE OUVRIERE, ANTOINETTE, OPTIONS, qui sont indispensables pour connaître les positions de la C.g.t. sur les grands problèmes concernant l'ensemble des salariés.

Elle ne peut également remplacer l'information vivante sur les questions d'actualité illustrée par les problèmes qui devrait être donnée régulièrement aux adhérents par la section syndicale de votre établissement, à partir des éléments contenus dans « SNTRS-INFORMATIONS », bulletin interne adressé chaque semaine à tous les militants du syndicat.

Ceci étant dit, l'information du syndicat aux adhérents est-elle suffisante ? Est-elle bien adaptée à ce qu'ils souhaitent ?

C'est à ces questions que nous convions tous nos adhérents à réfléchir et à s'exprimer sans concession, pour nous permettre d'améliorer leur information, tel est le but du questionnaire (au verso) que nous leur demandons de nous retourner le plus rapidement possible.



Pour une information plus précise, plus rapide, fournissant l'essentiel à chaque syndiqué.

# VOTRE AVIS SUR L'INFORMATION SYNDICALE

Je suis adhérent(e) de la section syndicale de .....

Sexe : Homme  Femme  Age : ..... Date d'adhésion à la C.G.T. : .....

C.N.R.S.  INSERM  Autres organismes  Hors-statut  Technicien  Administratif

Ouvrier  Personnels sociaux  (cantines, CAES, médical, etc)

Appréciations d'ensemble sur l'information du syndicat : .....

## 1. BRS MENSUEL

Appréciations globales sur sa fréquence, son contenu, sa présentation : .....

Les articles sont : trop généraux

Trop spécifiques à notre secteur

Pas assez d'informations pratiques

Reflètent insuffisamment la vie des sections

Autres remarques : .....

Je souhaite plus d'informations sur :

les positions de la C.G.T.

les revendications générales

les revendications C.N.R.S.-I.N.S.E.R.M.

les actions nationales

les actions locales

mes problèmes catégoriels

les questions juridiques et statutaires

l'action sociale

les problèmes des femmes travailleuses

les hors-statut  la politique recherche

les positions de fond du syndicat

la vie des sections

Je souhaite une parution :

tous les 15 jours  tous les mois

Autres propositions : .....

La présentation est :

bonne  mauvaise  moyenne

Je propose : .....

Son utilisation : je le lis entièrement

Je lis les articles qui m'intéressent

je le prête à mes collègues non-syndiqués

ma section l'affiche

je souhaite en recevoir plusieurs exemplaires

si oui, combien : .....

Pour quelle utilisation ? .....

Remarques, propositions, suggestions pour améliorer le BRS mensuel : .....

## 2. BRS TRIMESTRIEL

Appréciations globales sur sa fréquence, sa présentation, son contenu : .....

Je le trouve : très intéressant

trop lié à l'actualité  incomplet

trop d'articles d'analyse approfondie

trop CNRS-INSERM  trop général

Indiquez ce que vous souhaitez y trouver : .....

Propositions pour améliorer le contenu : .....

Avez-vous d'autres suggestions pour la presse nationale du syndicat ? .....

## 3. L'INFORMATION LOCALE PAR VOTRE SECTION SYNDICALE :

Appréciations globales sur l'information que vous recevez de votre section syndicale : .....

Votre section édite-t-elle un journal local

régulièrement  Fréquence : .....

irrégulièrement  jamais

Etes-vous réunis régulièrement par votre section syndicale pour être informés et discuter des problèmes locaux  nationaux  généraux

Fréquence des réunions : .....

Y-a-t-il un panneau syndical C.G.T.

Est-il mis à jour régulièrement

irrégulièrement

Y-a-t-il une permanence locale

Etes-vous satisfait des informations qui vous sont données : OUI  NON

Remarques et suggestions pour améliorer l'information syndicale locale : .....